



LABORATOIRE D'ÉTUDES DE GENRE  
ET DE SEXUALITÉ



# « *MalvenuEs en France !* »

## RAPPORT DE RECHERCHE

Réalisé dans le cadre du cours « Enquête collective de terrain », Master 1 et 2 en Études de genre et du Programme de recherche « Genre et sexualité en Migration »  
Université Paris8, UMR LEGS, COMUE UPL

Réalisé par les étudiant.e.s **Beng Gaëlle, Cuomo Arianna, Dermoumi Oumaima, Haguet Pierre, Ledain Maxime, Morin-Delaunier Camille, Mulonda Maguy, Preux Mélie, Rodigari Erica, Selen Gülüstan**

Supervisé par **Hélène Nicolas** (MCF en anthropologie, Paris8, LEGS)

*Merci à tou.te.s ce.lles.ux qui ont participé à notre enquête,  
acceptant de nous confier le récit d'un pan de leur vie*

*Merci à Johny Gogibus et à Marie-Pierre Dausse,  
ainsi qu'aux services de Paris8 qui ont facilité cette enquête*

# Sommaire

<b>Introduction</b>	<b>4</b>
<b>Partie 1. « Bienvenue en France » au prisme des études de genre et des migrations</b>	<b>6</b>
1. « Bienvenue en France », une mesure contestée	6
2. L'enquête	17
3. Études et migrations des femmes et des LGBTI+, état du savoir	22
<b>Partie 2. Des étudiant.e.s extra-communautaires en situation précaire</b>	<b>38</b>
1. Une baisse drastique des vœux émis à Paris8-Vincennes-Saint-Denis, Université Monde	38
2. La population enquêtée : caractéristiques	44
3. Le projet de départ, désirs et déconvenues	49
4. Des études ou des parcours de combattant.e.s ?	59
5. De précieuses études	80
6. « Bienvenue en France » : l'analyse des étudiant.e.s interviewé.e.s	92
<b>Conclusion : Les effets sexo-spécifiques de « Bienvenue en France »</b>	<b>105</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>111</b>

# Introduction

En ce mois de décembre 2018, peu après l'annonce du projet d'augmentation des frais d'inscription pour les étudiant.e.s extra-communautaires, il règne une atmosphère fébrile dans l'amphi B2 de Paris8, réquisitionné pour une assemblée générale extraordinaire. Les étudiant.e.s de nationalités non-européennes, constituant un quart de la population de cette faculté, se demandent si elles et ils auront à payer 2770 euros pour une année de licence ou 3770 euros en master et en doctorat, dès la rentrée prochaine. Les interventions s'enchaînent, les un.e.s expliquant que cela signerait l'arrêt de leurs études, les autres exprimant le sentiment de rejet qu'ils et elles vivent. « *On fait tant de sacrifices pour venir étudier ici, on bosse, on paye des impôts...* » affirme M, étudiante de 20 ans<sup>1</sup>. « *Et ils appellent ça « Bienvenue en France », continue-t-elle, ils nous prennent pour quoi ? Pour des enfants ? On dirait une blague* ».

Dans le master d'études de genre, où la plupart des étudiant.e.s ayant réalisé ce rapport est inscrite, l'inquiétude est grande. S, étudiante britannique, est venue en France pour le caractère public de ses universités, indispensable selon elle à la liberté de pensée et au développement de sciences critiques. Elle témoigne du fait que les universités anglaises ont commencé à faire payer les étudiant.e.s étranger.e.s avant d'afficher pour tou.te.s des tarifs d'inscription exorbitants. L, étudiante en cours de demande d'asile politique en lien avec ses engagements féministes et LGBTI+<sup>2</sup>, est abasourdie. M, étudiante péruvienne, affirme que quitter sa famille, rencontrer des personnes d'autres cultures et obtenir des diplômes reconnus est particulièrement enrichissant pour elle ; elle questionne la dimension émancipatrice des études à l'étranger pour les femmes et les personnes LGBTI+, mise en danger par cette mesure.

Suite à l'annonce ministérielle, les articles et les tribunes de protestation s'enchaînent. Tous évoquent un étudiant « lambda » extra-communautaire, autrement dit, un étudiant pensé avant tout comme un homme hétérosexuel ; le plus souvent africain. Les enjeux des études pour les femmes extra-communautaires et les populations LGBTI+, du continent africain et au-delà, n'apparaissent pas dans les débats, pourtant vifs, autour du projet de loi.

---

<sup>1</sup> Tout au long de ce rapport, les initiales de noms ou de pseudos seront utilisées, afin de préserver l'anonymat des personnes. La nationalité des personnes peut être ponctuellement modifiée, quand cette dernière permet facilement d'identifier les interlocuteur.ice.s en question.

<sup>2</sup> Lesbienne, Gay, Bi.e, Trans, Intersexe et Autres (+).

Devant réaliser une enquête collective au sein du cours d'Hélène Nicolas, intégré au projet de recherche « Genre et sexualités en migration », nous choisissons alors, sur la proposition de cette dernière, d'étudier les parcours étudiants des femmes et des LGBTI+ extra-communautaires. Quels sont-ils ? Quels enjeux mettent-elle.il.s dans leurs études ? Et quelle conséquence aura le décret, voté le 19 avril 2019, sur cette population étudiante ?

La partie I revient sur la polémique autour de la « mesure d'attractivité » « Bienvenue en France » et explicite le protocole de recherche ainsi que ses bases théoriques. La seconde partie rend compte de l'enquête, quantitative et qualitative, menée principalement en Ile-de-France. La conclusion énonce nos principales hypothèses quant aux conséquences sur les étudiantes et étudiant.e.s LGBTI+ de cette politique.

Dans l'objectif de rendre ce rapport lisible par le plus grand nombre, nous avons réalisé des textes encadrés « Que retenir ? », à la fin de chaque chapitre. Un documentaire est aussi visible en ligne ; il fait part de quelques conclusions de notre étude.

Nous rappelons que ce rapport est le fruit du travail d'étudiant.e.s de master, réalisé en 4 mois, en même temps que d'autres cours et que nos propres recherches de mémoire. Signalons aussi que nous sommes pour la majorité des étudiant.e.s salarié.e.s, que la moitié d'entre nous n'ont pas le français comme langue maternelle, que l'une a des enfants en bas âge, l'autre est en cours de demande d'asile, etc. Nous appelons ainsi à votre indulgence quant aux erreurs et imprécisions qui se sont glissées ici et là.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante: [haussedefraisgenre@gmail.com](mailto:haussedefraisgenre@gmail.com).

# Partie I. « Bienvenue en France », au prisme des études de genre et des migrations

Cette première partie pose le cadre de notre analyse. Après avoir rappelé le contenu de la « mesure d’attractivité » annoncée par le gouvernement et la vague de contestation qu’elle a soulevée (chapitre 1), nous expliciterons la méthodologie de notre enquête, ses limites et ses points forts (chapitre 2), ainsi que les fondements théoriques de notre étude (chapitre 3).

## 1/ « Bienvenue en France », une mesure contestée

### a. Présentation de la mesure

À l’occasion des Rencontres Universitaires de la Francophonie du 19 novembre 2018, le Premier Ministre Edouard Philippe annonce une nouvelle mesure stratégique concernant les études supérieures françaises<sup>3</sup>. Avec la création du label « Bienvenue en France » ou « *Choose France* », le gouvernement dit souhaiter rendre l’enseignement supérieur français « plus attractif » :

Nous devons donc accueillir plus d’étudiants étrangers. Et pour accueillir plus, nous devons mieux accueillir. Notre objectif est d’atteindre 500 000 étudiants en mobilité à l’horizon 2027 – nous en comptons actuellement 320 000, dont 245 000 en mobilité diplômante<sup>4</sup>.

Les éléments phares de cette « politique d’attractivité » sont l’augmentation des frais d’inscription pour les étudiant.e.s extra-communautaires, c’est-à-dire hors de l’Union Européenne et de l’Espace Économique Européen<sup>5</sup>, ainsi que le futur triplement des bourses

---

<sup>3</sup> Discours d’Édouard PHILIPPE, « Présentation de la stratégie d’attractivité pour les étudiants internationaux », *Gouvernement.fr*, publié le 19 novembre 2018, URL : <https://www.gouvernement.fr/partage/10704-presentation-de-la-strategie-d-attractivite-pour-les-etudiants-internationaux>, consultée le 20/12/2019.

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> Liste des pays de l’union Européenne : Allemagne ; Autriche ; Belgique ; Bulgarie ; Chypre ; Croatie ; Danemark ; Espagne ; Estonie ; Finlande ; France ; Grèce ; Hongrie ; Irlande ; Italie ; Lettonie ; Lituanie ; Luxembourg ; Malte ; Pays-Bas ; Pologne ; Portugal ; République tchèque ; Roumanie ; Royaume-Uni ; Slovaquie ; Slovénie ; Suède. Les 3 États membres de l’Espace économique européen (hors Union européenne) :

pour ces dernier.e.s. Les étudiant.e.s internationaux non résidant au sein de l'espace économique européen, affirme Edouard Philippe alors, « paieront des frais d'inscription correspondant approximativement au tiers du coût réel de leur formation »<sup>6</sup>.

L'augmentation des frais d'inscription est notamment justifiée dans ce discours par le souci d'une « équité financière » entre étudiant.e.s étranger.e.s et français.e.s :

En bref, un étudiant étranger très fortuné qui vient en France paye le même montant qu'un étudiant français peu fortuné dont les parents résident, travaillent et payent des impôts en France depuis des années. C'est absurde et injuste<sup>7</sup>.

Ce n'est que quatre jours après ce discours que les montants précis des frais d'inscription sont annoncés : ils passent de 170 euros par an à 2770 euros pour les licences, de 243 euros à 3770 euros pour les masters et de 380 à 3770 euros en doctorat, soit une multiplication environ par seize du coût d'une année<sup>8</sup>. Il est important de signaler qu'alors que cette mesure n'est pas encore votée, ces montants sont immédiatement affichés suite à leur annonce sur le site du Ministère des Affaires Étrangères par lequel doivent passer les étudiant.e.s non-européen.e.s pour s'informer et effectuer les démarches inhérentes à leur venue en France pour étudier.

Suite à un rapport commandé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, la Ministre Frédérique Vidal, annonce le 23 février 2019 que la mesure ne concerne plus les doctorats<sup>9</sup>. Les laboratoires s'inquiètent en effet de leur avenir : les doctorant.e.s extra-communautaires représentent 45 % des doctorant.e.s. Perdre cette population pourrait être fatal à la recherche française.

Le 19 avril 2019, le décret est promulgué et publié le 21 avril 2019 au Journal Officiel. Le montant annoncé du coût d'une année de licence et de master reste de 2770 et 3770 euros. Les étudiant.e.s de l'UE (Union Européenne), de l'EEC (Espace Économique Européen), les étudiant.e.s suisses ou qui viennent des pays avec lesquels l'État français a passé un accord spécifique sur cette question, ne sont pas concerné.e.s par cette hausse. Il en est de même des

---

Islande ; Liechtenstein ; Norvège, <http://accueil-etrangers.gouv.fr/modeles/articles-lies/article/consultez-la-liste-des-pays-de-l>, consultée le 10/01/2019.

<sup>6</sup> Discours d'Édouard PHILIPPE, *op.cit.*

<sup>7</sup> *Ibid.*

<sup>8</sup> JOURLIN Pierre, « Non à l'augmentation des frais d'inscription à l'université, Communiqué de Sud Éducation 44-Université de Nantes », *Blogs.mediapart.fr*, publié le 22/11/2018, URL : <https://blogs.mediapart.fr/pierre-jourlin/blog/221118/non-l-augmentation-des-frais-d-inscription-l-universite>, consultée le 7/04/19.

<sup>9</sup> QUENET Marie, « Frédérique Vidal : la hausse des frais d'inscription ne s'appliquera pas aux doctorants étrangers », *lejdd.fr*, publié le 23/02/19, URL : <https://www.lejdd.fr/Societe/Education/frederique-vidal-la-hausse-des-frais-dinscription-ne-sappliquera-pas-aux-doctorants-etrangers-3863006>, consultée le 23/02/19.

personnes de nationalité étrangère non européenne ayant un foyer fiscal en France depuis au moins deux ans, ou disposant d'une carte de résident.e, ou ayant le statut de réfugié.e (ou encore dont le tuteur légal a un de ces statuts). Les étudiant.e.s extra-communautaires qui sont déjà inscrit.e.s dans un établissement français durant l'année 2018-2019 ne sont pas concerné.e.s par ces tarifs, tant que leurs études s'effectuent en continu. L'ensemble des autres étudiant.e.s, dit « en mobilité internationale », s'acquittera des droits d'inscription de plusieurs milliers d'euros à la rentrée 2019.

Au 20 mai 2019, date de la publication de notre rapport de recherche, nous ne savons pas ce qui sera fait pour l'amélioration des conditions d'accueil des étudiant.e.s étranger.e. La politique de multiplication des bourses d'étude et des exonérations, annoncées dans le discours d'Edouard Philippe, reste par ailleurs floue.

## **b. Un projet très controversé**

L'annonce de cette mesure a déclenché un déferlement de critiques.

La première raison est qu'elle s'attaque au principe de quasi gratuité de l'enseignement supérieur pour tou.te.s. Le rapport de la Cour des Comptes analysé dans le journal *Le Monde*, le 21 novembre 2018, montre que l'objectif général est d'aller vers une fin de la quasi gratuité des universités françaises<sup>10</sup>. La majorité des syndicats de l'enseignement supérieur et de la recherche critiquent le processus en cours de marchandisation des études. Par exemple, la CGT FER Sup dénonce la tangente ultra-libérale prise par le gouvernement :

Dans cette logique, les universités ne perçoivent plus des droits d'inscription, mais facturent un service. L'étudiant.e est considéré.e désormais comme un.e client.e. On ne va plus à l'université pour s'instruire et s'émanciper mais pour obtenir un service qui va coûter de plus en plus cher<sup>11</sup>.

---

<sup>10</sup> STROMBONI Camille, « La cour des comptes préconise une hausse des droits d'inscription à l'université », *lemonde.fr*, publié le 21/11/2018, URL : [https://www.lemonde.fr/education/article/2018/11/21/la-cour-des-comptes-envisage-une-augmentation-des-droits-d-inscription-a-l-universite\\_5386241\\_1473685.html](https://www.lemonde.fr/education/article/2018/11/21/la-cour-des-comptes-envisage-une-augmentation-des-droits-d-inscription-a-l-universite_5386241_1473685.html), consultée le 25/03/2019.

<sup>11</sup> L'Union Générale des Ingénieurs, Cadres et Techniques (UGICT-CGT), « Hausse des frais d'inscription en université : la CGT dénonce la sélection et la ségrégation sociale », *ugict.cgt.fr*, publié le 24/11/2018, URL : <http://www.ugict.cgt.fr/articles/actus/hausse-des-frais-d-inscription-en-universite-la-cgt-denonce-la-la-selection-et-la-segregation-sociale>, consultée le 12/04/2019.

Par ailleurs, cette mesure ferme les portes de l'université aux étudiant.e.s extra-communautaires peu fortuné.e.s puisqu'elle repose sur une sélection par l'argent et non par la qualité des étudiant.e.s. Eric Fassin et Bertrand Guillaume, politistes, affirment que cette mesure paradoxale qui vise à attirer plus d'étudiant.e.s en démultipliant les coûts d'inscription, se base sur l'attraction des très riches : « il s'agit d'attirer, non pas les étudiants en général, mais les plus riches, et en même temps d'écarter les plus pauvres »<sup>12</sup>. Il est pointé que les pays asiatiques émergents sont les bienvenus ; quant aux pays africains d'où vient plus de la moitié des étudiant.e.s étranger.e.s, ce sont bien eux qui sont dans le viseur :

Parmi les 10 pays qui nous envoient le plus d'étudiants, 6 sont en Afrique francophone, et 45 % des étudiants étrangers sont africains. Ce sont ceux-là que la France veut dissuader : elle les considère en effet comme des immigrés<sup>13</sup>.

Pour ces chercheurs, la xénophobie touchant les migrations africaines est mise au service d'un projet libéral : rendre l'enseignement supérieur payant. Si la mesure promet en effet la venue d'étudiant.e.s de pays émergents, des étudiant.e.s venant de pays ayant un faible PIB telles les ex-colonies françaises, sont perçu.e.s comme moins intéressant.e.s, voire accusé.e.s en creux de se servir des études pour migrer ou profiter des services publics français sans cotiser pour cela. Des rhétoriques racistes semblent bien sous-jacentes à cette politique.

C'est donc en second lieu le caractère discriminatoire, selon la fortune, mais aussi la nationalité voire la « race » – les étudiant.e.s africain.e.s étant constitué.e.s en étudiant.e.s peu désirables – qui est fortement critiqué.

Troisième ordre d'arguments : certains doutent de l'attractivité promue par ce changement.

Nombreuses sont les critiques affirmant que cette mesure ne va pas augmenter l'attractivité de la France, mais au contraire décourager les étudiant.e.s étranger.e.s de venir. En effet, beaucoup d'étudiant.e.s étranger.e.s sont obligé.e.s de travailler pour subvenir à leurs besoins lors de leur séjour en France, les salaires des parents dans les pays d'origine ne permettant pas à ces dernier.e.s de financer les études de leurs enfants. Limité.e.s à travailler

---

<sup>12</sup> FASSIN Éric et GUILLARME Bertrand, « Étudiants étrangers : Attirer les plus riches et, en même temps, écarter les plus pauvres », *lemonde.fr*, publié le 21/11/2018, URL : [https://www.lemonde.fr/idees/article/2018/11/21/etudiants-etrangeurs-attirer-les-plus-riches-et-en-meme-temps-ecarter-les-plus-pauvres\\_5386247\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2018/11/21/etudiants-etrangeurs-attirer-les-plus-riches-et-en-meme-temps-ecarter-les-plus-pauvres_5386247_3232.html), consultée le 1/04/2019.

<sup>13</sup> *Ibid.*

60% du travail légal annuel<sup>14</sup>, soit 964 heures par an ou 21 heures par semaine, elle.il.s ont généralement juste de quoi payer leur loyer, leur nourriture et des frais d'inscription peu onéreux. La « hausse » des frais entraînera la désaffection de ces étudiant.e.s, dans l'impossibilité de financer leur quotidien en plus des 2770 ou 3770 euros.

Quant aux étudiant.e.s dont les parents ne sont pas fortunés mais qui décideraient tout de même de venir étudier, elle.il.s risquent de rencontrer une grande précarité, contraire à la réussite des études, et/ou de s'endetter à long terme.

Quand les membres de la majorité présidentielle disent que rendre les universités payantes leur redonnera de la valeur, les critiques affirment qu'il faudrait que l'État finance davantage les universités et les structures d'accueil des étudiant.e.s étranger.e.s, dont les services de la Préfecture et les programmes de logement, pour rendre les établissements français plus attractifs ; ce qui n'est pas au programme.

Cette ambition d'attractivité repose également sur la volonté d'améliorer la place des universités françaises dans le classement de Shanghai<sup>15</sup>, dont les principes sont critiquables. Et même dans cette optique, de nombreux grands noms de la recherche française et qui ont contribué à son rayonnement international, telle Marie Curie, étaient des étudiant.e.s étranger.e.s, qui ne seraient certainement pas venues étudier en France dans les conditions annoncées.

Cette politique est accusée de nuire à terme au prestige et aux relations économiques internationales de la France. En effet, les étudiant.e.s ayant fait leurs études en France sont de bon.ne.s ambassadeur.rice.s à l'international.

Le caractère autoritaire de cette annonce a participé de la levée de boucliers. Des syndicats étudiants tels l'UNEF et l'UNI se déclarent réfractaires à cette mesure. Comme la Conférence des Président.e.s d'Université (CPU)<sup>16</sup>, ils dénoncent l'absence totale de

---

<sup>14</sup> Les services de l'Etat « Droits au travail des étudiants étrangers », mise à jour le 27/08/19, « Le titre de séjour étudiant ou le visa long séjour valant titre de séjour valent autorisation de travail dans la limite de 60% de la durée annuelle du temps de travail. », URL : <http://www.rhone.gouv.fr/Demarches-administratives/Sejour-travail-naturalisation-et-echange-de-permis-de-conduire-des-etrangers/Etudiants-et-leurs-conjoints/Droit-au-travail-des-etudiants-etrangers>, consultée le 26/04/19

<sup>15</sup> Academic Ranking of World Universities, *shanghairanking.com*, publié en 2015, URL : <http://www.shanghairanking.com/fr/ARWU-Methodology-2015.html>, consultée le 17/04/2019.

<sup>16</sup> Communiqué de la CPU, « Droits d'inscription des étudiants extra-communautaires : la conférence des présidents d'université réaffirme sa position », *cpu.fr*, publié le 11/01/19, URL : <http://www.cpu.fr/actualite/droits-dinscription-des-etudiants-extra-communautaires-la-conference-des-presidents-duniversite-reaffirme-sa-position/>, consultée le 07/04/19.

consultation préalable avec le gouvernement avant l'annonce de cette nouvelle stratégie, ainsi que l'affichage public de cette politique avant même que le décret ne soit sorti<sup>17</sup>.

Des collectifs militants tel « Sauvons l'Université », reprochent par ailleurs au gouvernement de travestir la réalité. En effet, les étudiant.e.s étrangèr.e.s sont accusé.e.s de coûter cher à la France, sans que leurs parents aient cotisé. Or, elle.ils. travaillent dans leur grande majorité pour financer leurs études, et payent donc des impôts. Selon le calcul de l'institut BVA pour Campus France en 2014, ces étudiant.e.s rapportent 4,65 milliards d'euros à l'État français par an et en coûtent 3 milliards<sup>18</sup>. De plus, le coût d'une année dans les filières générales, de type art, lettres et sciences humaines, qui accueillent le plus d'étudiant.e.s étrangèr.e.s, est en réalité proche des 3000 euros demandés<sup>19</sup> : c'est la totalité du coût qui est demandée, non pas un tiers de ce dernier comme annoncé.

Enfin, les universités devenues « autonomes » depuis la loi Pécresse de 2007 se retrouvent à gérer des masses salariales qui sont caractérisées par l'accroissement des qualifications et de l'ancienneté des employé.e.s, c'est ce qui correspond au « glissement-vieillesse-technicité »<sup>20</sup>. Ce désengagement de l'État cause de graves problèmes budgétaires. Ce dernier est accusé de se servir des étudiant.e.s étrangèr.e.s pour compenser le manque de moyens alloués à l'enseignement supérieur :

Les frais d'inscription n'annoncent pas un accroissement des moyens pour les universités mais un effet de vase communicant : les étudiants financeront le désengagement de l'État, en s'endettant s'il le faut ! [...] <sup>21</sup>.

Pour toutes ces raisons, le Conseil National de l'Enseignement Supérieur Et de la Recherche (CNESER) réuni le 11 mars 2019, a voté contre cette réforme à l'unanimité (54 voix

---

<sup>17</sup> HEIDSIECK Louis, « Hausse des frais d'inscription à la fac pour les étrangers: les syndicats étudiants sont contre », *etudiant.lefigaro.fr*, publié le 23/11/2018, URL : <https://etudiant.lefigaro.fr/article/hausse-des-frais-d-inscription-a-la-fac-leur-seul-objectif-est-de-faire-rentre-un-peu-d-argent-35c0e5aa-ed7e-11e8-b93d-63abecea4c88/>, consultée le 05/04/2019.

<sup>18</sup> Amélie PETITDEMANGE, « Les étudiants étrangers rapportent chaque année 1,6 milliard d'euros à la France », *etudiant.lefigaro.fr*, publié le 26/11/2014, URL : <https://etudiant.lefigaro.fr/les-news/actu/detail/article/les-etudiants-etrangers-rapportent-chaque-annee-1-6-milliard-d-euros-a-la-france-9916/>, consultée le 16/05/19

<sup>19</sup> Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, « L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN CHIFFRES », publié 27/05/2011, URL : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid54957/les-chiffres-cles-2010-de-l-enseignement-superieur.html>, consultée le 16/05/19

<sup>20</sup> HARARI-KERMADEC Hugo, MOULIN Léonard, FLACHER David, « Les frais d'inscriptions serviront à compenser le désengagement de l'État », *acides.hypotheses.org*, publié le 31/01/2019, URL : <https://acides.hypotheses.org/2215>, consultée le 20/03/2019.

<sup>21</sup> *Ibid.*

contre), en affirmant que ses conséquences seront dramatiques, aussi bien sur les étudiant.e.s que sur les laboratoires de recherche, dont les doctorant.e.s extra-communautaires proviennent en général des parcours de Master. Les syndicats SNESUP-FSU et le QNASUB-FSU qualifient cette mesure d'attaque contre les valeurs humanistes et universalistes de l'université française<sup>22</sup>.

Cependant quelques rares soutiens se sont prononcés pour cette réforme. C'est le cas de Jean-Pascal Gayant, Professeur de Sciences économiques à l'Université du Mans. Il estime en effet que des prix si faibles pour s'inscrire en France expriment une qualité d'enseignement moindre auprès de la communauté internationale :

Un tarif aussi bas pour une année d'études supérieures est en effet perçu comme un signal de faible qualité, ce qui, en plus de coûter très cher à la collectivité, draine des étudiants plutôt moins bons<sup>23</sup>.

Cette position est soutenue par Béatrice Khaiat, Directrice Générale de Campus France :

Partout ailleurs dans le monde, des frais supplémentaires sont demandés aux étudiants étrangers [...]. La quasi-gratuité à la française n'est le plus souvent pas un critère lorsqu'ils choisissent notre pays<sup>24</sup>.

Elle prône un alignement de la France sur les pratiques de nombre de ses voisins, arguant que ces prix ne décourageront pas les étudiant.e.s.

### **c. Les mobilisations contre cette mesure**

L'annonce de cette mesure a entraîné des formes variées et nombreuses de mobilisation. Un emblème commun a été choisi : le carré rouge, en référence aux luttes québécoises contre l'augmentation des frais d'inscription, luttes qui ont été victorieuses<sup>25</sup>.

---

<sup>22</sup> Le Syndicat National de l'Enseignement Supérieur, « CNESER plénière exceptionnel du 11/03/2019, motion présenté par le SNESUP-FSU et le SNASUB-FSU », *snesup.fr*, publié le 12/03/2019, URL : <https://www.snesup.fr/article/cneser-plenier-exceptionnel-du-11-mars-2019-motion-contre-laugmentation-des-frais>, consultée le 07/04/2019.

<sup>23</sup> GAYANT Jean-Pascal, « Étudiants étrangers : Augmenter les droits d'inscription à l'université, c'est faire le pari de l'excellence », *lemonde.fr*, publié le 21/11/18, URL : [https://www.lemonde.fr/idees/article/2018/11/21/etudiants-etrangers-augmenter-les-droits-d-inscription-a-l-universite-c-est-faire-le-pari-de-l-excellence\\_5386242\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2018/11/21/etudiants-etrangers-augmenter-les-droits-d-inscription-a-l-universite-c-est-faire-le-pari-de-l-excellence_5386242_3232.html), consultée le 21/11/18.

<sup>24</sup> Réseau actu, « Hausse des frais d'inscription en vue pour les étudiants étrangers », *eldharaan.wordpress.fr*, publié le 19/11/2018 <https://eldorhaan.wordpress.com/2018/11/19/hausse-des-frais-d-inscription-en-vue-pour-les-etudiants-etrangers/>, consultée le 20/02/2019.

<sup>25</sup> GIRARD Gabriel, « Carrés rouges. Regards sur le printemps érable », *halshs.archives-ouvertes.fr*, publié le 05/02/2016, URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01270240/document>, consultée le 2/04/2019.

Les syndicats étudiants<sup>26</sup> se sont très majoritairement prononcés contre la réforme. Lors d'une réunion intersyndicale du 14 mars 2019, ils dénoncent l'impact de cette augmentation sur, d'une part, les études et les conditions de vie des étudiant.e.s et, d'autre part, sur les missions et les conditions d'exercice des métiers dans un enseignement supérieur payant : dans ce schéma, les filières critiques ou non directement professionnalisantes risquent de disparaître<sup>27</sup>.

Depuis le mois de novembre 2018, des mobilisations étudiantes et du corps enseignant s'organisent contre « Bienvenue en France », dénoncée comme le fer de lance de la hausse des frais d'inscription bientôt généralisée à tou.te.s les étudiant.e.s, et la continuité de la mise en place de la sélection à l'entrée de l'université (loi ORE). Dans ce cadre, des dizaines d'A.G. d'étudiant.e.s et d'enseignant.e.s se sont tenues un peu partout en France.

Les étudiant.e.s ont organisé de nombreuses manifestations et ce souvent en concertation avec leurs enseignant.e.s. Le 6 décembre, une première marche a rassemblé 2000 étudiant.e.s au départ de Campus France. Dans la manifestation du 5 février 2019 à Paris (qui était l'une des plus massive), le syndicat Solidaires Étudiant.e.s a recensé la participation de plus d'une vingtaine d'universités<sup>28</sup>.

Les universités de Lyon 2 Bron et de Rennes 2 ont connu des blocages les jours de manifestation<sup>29</sup>.

D'autres modes d'actions ont été par ailleurs choisis, comme le montre Julie Urbach :

Depuis vendredi, six étudiants de l'université de Nantes annoncent avoir démarré une grève de la faim. Leur revendication ? La suppression de la mesure visant à augmenter les frais de scolarité des étudiants extra-européens<sup>30</sup>.

---

<sup>26</sup> UNSA A&I, CGT-FERCsup, CGT-INRA, CJC, FAGE, FCPE, FO-ESR, SGEN-CFDT, SGEN-CFDT recherche EPST, SNASUB-FSU, SNCS-FSU, SNEP-FSU, SNESUP-FSU, SNPTES, SNTRS-CGT, Solidaire-Étudiants, SUD Éducation, SUD recherche EPST, UNEF, UNSA ITRF.BI.O <https://www.sudeducation.org/appele-a-poursuivre-la-lutte-contre-la-hausse-des-frais-d-inscription.html>, consultée le 2/04/2019.

<sup>27</sup> Sud éducation, « Appel à poursuivre la lutte contre la hausse des frais d'inscription », *sudeducation.org*, publié le 15/03/2019, URL : <https://www.sudeducation.org/appele-a-poursuivre-la-lutte-contre-la-hausse-des-frais-d-inscription.html>, consultée le 02/04/2019.

<sup>28</sup> Solidaires Étudiant.e.s, « Facs en lutte contre la hausse des frais d'inscription », *solidaires-etudiant.org*, publié le 04/02/2019, URL : <https://www.solidaires-etudiant.org/blog/2019/02/04/facs-en-luttes-1/>, consultée le 06/04/19.

<sup>29</sup> OUEST France, « Bretagne. Nouveau blocage à l'université Rennes 2, pas de cours ce mercredi », *ouest-france.fr*, publié le 27/03/2019, URL : <https://www.ouest-france.fr/bretagne/rennes-35000/universite-la-majeure-partie-des-batiments-de-rennes-2-bloques-6282073>, consultée le 29/04/2019.

<sup>30</sup> URBACH Julie, « Nantes : Blocus, manif et grève de la faim à l'université contre la hausse des frais d'inscription des étudiants étrangers », *20minutes.fr*, publié le 13/02/19, URL :

Le cortège funéraire et le *die-in* devant le Ministère de la Recherche le 12 mars 2019, a succédé à des *die-in* à l'Université Paris8, symbolisant la mort annoncée des universités ouvertes sur le monde et de l'université publique, ouverte à tou.te.s.

Des vidéos de témoignages ont été créées et diffusées *via* des pages Facebook notamment<sup>31</sup>. Des photographies montrant des classes avec et sans les étudiant.e.s extra-européen.ne.s ont été réalisées et affichées partout au sein de l'Université Paris 8 depuis le 24 février.

Enfin, un tiers des directions d'universités ont pris position contre l'augmentation des frais d'inscription : 24 sur les 75 universités<sup>32</sup> en France, ainsi que l'EHESS, se sont prononcées fermement contre cette augmentation. Il s'agit des universités de Lorraine, Paris-Sud, Paris 1, Paris 8, Paris 13, Paris 3, Grenoble, Clermont-Ferrand, Aix-Marseille, Rennes 1, Rennes 2, Angers, Paris Nanterre, Toulouse 2, Tours, Le Mans, Caen, Strasbourg, Rouen, Lyon 2, Reims, EHESS, Nice Sophia Antipolis, Paris-Saclay et l'université de Franche-Comté. La plupart ont annoncé la non-application de la hausse des frais d'inscription pour les étudiant.e.s extra-communautaires pour la rentrée 2019-2020 :

Nous annonçons que nous utiliserons toutes les mesures réglementaires afin de faire bénéficier tout étudiant extracommunautaire qui en fera la demande, du régime tarifaire appliqué pour les étudiants européens<sup>33</sup>.

Fait étonnant car relativement rare, la presse s'est prononcée très majoritairement contre cette initiative gouvernementale : sur une trentaine d'articles de journaux recensés, quasiment la totalité se montrent très défavorables à cette réforme. C'est par exemple le cas du *Figaro*, habituellement partisan d'une politique libérale, qui a pourtant publié de nombreux articles en défaveur de cette mesure.

Des personnalités publiques ont signé une tribune et lancé une pétition. Dans le *Journal du Dimanche* du 13 mars 2019, Isabelle Adjani, Juliette Binoche, Aurélien Barrau, Cédric

---

<https://www.20minutes.fr/societe/2450363-20190213-nantes-blocus-manif-greve-faim-universite-contre-hausse-frais-inscription-etudiants-etrangers>, consultée le 04/04/19.

<sup>31</sup> Assemblée Générale-Rennes 2, « Témoignages de la hausse des frais d'inscription », *facebook.com*, URL: <https://www.facebook.com/watch/?v=487374411769401>, consultée le 08/04/2019.

<sup>32</sup> Conférence des Présidents d'Université, « 75 : c'est le nombre d'universités au 1<sup>er</sup> janvier 2015 », *cpu.fr*, publié le 07/01/2015, URL : <http://www.cpu.fr/actualite/75-cest-le-nombre-duniversites-au-1er-janvier-2015/>, consultée le 02/04/2019.

<sup>33</sup> GUSTAVE et PECUCHET, « Universités refusant d'appliquer la hausse des frais d'inscription pour les étrangers », *sauvonsluniversite.com*, publié le 17/04/2019, URL : <http://www.sauvonsluniversite.com/spip.php?article8480>, consultée le 22/04/2019.

Klapisch, Lilian Thuram, etc., exhortent le gouvernement à revenir sur la hausse des frais d'inscription pour les étudiant.e.s non-communautaires. Elle.il.s demandent au gouvernement le retrait de cette mesure et l'ouverture d'un débat national sur le financement des universités. Elle.il.s exhortent tou.te.s les citoyen.ne.s à soutenir et défendre le bien commun qu'est un enseignement supérieur accessible à tou.te.s : « Refusons ce nouvel obstacle à la justice sociale. Ne laissons pas le mur de l'argent monter toujours plus haut »<sup>34</sup>. Une autre pétition, lancée par un étudiant algérien contestant cette mesure a été signée par plus de 311 764 personnes<sup>35</sup>, à la date du 24 avril 2019.

Plusieurs parlementaires de La République En Marche (LREM)<sup>36</sup>, opposé.e.s à la multiplication par seize des droits d'inscription, ont demandé à la Ministre de l'Enseignement Supérieur de surseoir à l'application de cette décision. Le mardi 18 décembre 2019, Frédérique Vidal a tenté en vain de rassurer ces parlementaires. Le groupe des onze signataires disait être en désaccord « sur la méthode du gouvernement, la précipitation, la non-différenciation des étudiants et des pays concernés, mais aussi sur le trop faible nombre de bourses proposées (elles passeraient de 7000 à 15000 délivrées par l'État, ainsi que 6000 dans les établissements) »<sup>37</sup>. Ces parlementaires affirment en guise de préambule à leur demande :

Si nous ne remettons pas en cause, *a priori*, le principe même de cette hausse des frais d'inscription, celle-ci, telle qu'elle est prévue, va empêcher un nombre conséquent d'étudiants d'origines modestes, de venir étudier en France.<sup>38</sup>

Malgré les nombreuses contestations de cette réforme au niveau de la communauté universitaire et étudiante, de la presse, de l'opinion publique *via* les pétitions ou encore de ces parlementaires, le gouvernement a décidé d'appliquer cette mesure. L'annulation de

---

<sup>34</sup> Rédaction du Journal du Dimanche, « Université pour les étudiants étrangers : des personnalités appellent à "refuser le mur de l'argent », *lejdd.fr*, publié le 05/01/2019, URL : <https://www.lejdd.fr/Societe/Education/universite-pour-les-etudiants-etrangers-des-personnalites-appellent-a-refuser-le-mur-de-largent-3832859>, consultée le 02/04/2019.

<sup>35</sup> FELLAH Youcefeux, « Non à l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiant-e-s étranger-e-s », *change.org*, publié le URL : <https://www.change.org/p/non-%C3%A0-l-augmentation-des-frais-d-inscription-pour-les-%C3%A9tudiant-e-s-%C3%A9tranger-e-s>, consultée le 10/04/2019.

<sup>36</sup> BAUMARD Maryline et STROMBONI Camille, « Des députés de la majorité opposés à l'augmentation des droits d'inscription pour les étudiants étrangers », *lemonde.fr*, publié le 19/12/2018, URL : [https://www.lemonde.fr/education/article/2018/12/19/des-deputes-lrm-contestent-l-augmentation-des-droits-d-inscription-des-etudiants-etrangers\\_5399504\\_1473685.html](https://www.lemonde.fr/education/article/2018/12/19/des-deputes-lrm-contestent-l-augmentation-des-droits-d-inscription-des-etudiants-etrangers_5399504_1473685.html), consultée le 08/04/2019.

<sup>37</sup> *Ibid.*

<sup>38</sup> *Ibid.*

l'application de ces frais différenciés pour les doctorant.e.s, considéré.e.s comme une ressource vitale de la recherche française, est le seul mouvement de recul du gouvernement.

### *Que retenir ?*

- ⇒ Le décret du 19 avril 2019 entérine la multiplication par seize des frais d'inscription en licence (2700 euros) et en master (3770 euros) pour les étudiant.e.s extra-communautaires qui ne sont pas encore inscrit.e.s dans une université française ou qui ne disposent pas de foyer fiscal en France.
- ⇒ De vastes mobilisations, incluant aussi bien des étudiant.e.s, des directions d'universités, le CNESER, la presse, les syndicats, des personnalités publiques, etc., ont dénoncé le caractère discriminatoire et inopérant de cette politique : seul.e.s les étudiant.e.s riches, et donc venant principalement de pays à fort PIB, vont dorénavant pouvoir venir étudier en France. Les étudiant.e.s venant des anciennes colonies françaises seront certainement les premièr.e.s exclu.e.s par cette mesure.
- ⇒ La mise en œuvre de politiques de développement de réelles bourses et aides aux étudiant.e.s étrangèr.e.s, censées accompagner cette hausse, se fait attendre.

## **2. L'enquête**

### **a. Les effets sexo-spécifiques de cette mesure : un point aveugle de l'analyse**

Comme nous l'avons vu, « Bienvenue en France », présentée comme une mesure d'attractivité pour la France, a soulevé beaucoup d'indignation. Les critiques à l'encontre de cette mesure dévoilent ses effets racistes et de classe, mais aucune à notre connaissance ne fait mention d'effets sexo-spécifiques. On peut pourtant se poser la question des potentiels effets discriminatoires fondés sur le genre, notamment sur les étudiant.e.s femmes et Lesbiennes, Gays, Bi.e.s, Trans, Intersexes et autres (LGBTI+), de cette politique. Si les études françaises sont en principe ouvertes à tous et toutes, l'identité sexuée et sexuelle d'une personne peut jouer un rôle important au sein de son parcours scolaire.

Dans un monde où les femmes sont généralement moins bien rémunérées à compétences égales et où les familles soutiennent fréquemment davantage leurs fils que leurs filles dans leurs désirs d'études, quel impact auront ces montants sur la venue en France d'étudiantes extra-communautaires ? De même, qu'en sera-t-il des étudiant.e.s LGBTI+ ou de celles et ceux engagé.e.s politiquement dans la critique de l'oppression des femmes et des LGBTI+ dans leur pays ? Que feront les personnes qui saisissent l'occasion de faire des études à l'étranger pour vivre un peu plus librement leurs vies, pour se nourrir intellectuellement, tisser des réseaux de solidarité, ou encore survivre, sans passer par les longues et difficiles procédures de demande d'asile ? Quelles sont actuellement les difficultés rencontrées par ces populations étudiantes en France et en quoi cette mesure viendra aggraver ou alléger les problèmes auxquelles elles ont à faire face ?

### **b. La problématique et les limites de l'étude**

Dans le cadre d'une enquête collective, réalisée dans le cours d'anthropologie des sexualités du Master genre de Paris 8 et au sein du projet Genre et Sexualité en Migration (LEGS, UPL)<sup>39</sup>, nous nous sommes intéressé.e.s aux effets sexo-spécifiques de la réforme « Bienvenue en France ». La rentrée 2019-2020 n'étant pas encore faite, nous ne pouvons pas en étudier tous les effets. Cependant, à l'instar des analyses sur le principe de cette réforme, en

---

<sup>39</sup> <http://www.legs.cnrs.fr/>

tant qu'elle discrimine les étudiant.e.s d'une part sur la base de la richesse, et donc de la classe sociale, et d'autre part de la nationalité, voire de la race, nous pouvons aussi analyser le principe de cette mesure *via* le genre. Cependant, comment mener une enquête sur ses effets sexo-spécifiques, et ce en seulement quatre mois d'enquête, rédaction du rapport compris ?

Dans un premier temps, nous avons émis l'hypothèse qu'étudier en France pour ces personnes extra-communautaires pouvait être un facteur d'émancipation. En effet, les études à l'étranger peuvent être un moyen de rechercher davantage de liberté, par exemple en quittant son quotidien ou par la rencontre de nouvelles personnes. Cependant, cette optique risque de reproduire une vision dichotomique du monde, où d'un côté il y aurait le pays de départ dans lequel les personnes seraient opprimées, et de l'autre le pays d'accueil – européen – nécessairement synonyme d'émancipation.

Or, la réalité est plus complexe. C'est pourquoi nous avons réorienté notre enquête : nous nous sommes intéressé.e.s aux conditions d'études de ces étudiant.e.s étranger.e.s en France afin de mesurer les potentiels effets de l'accroissement des frais, au regard de la situation actuelle. Nous souhaitons donc mettre à jour la complexité des expériences des acteur.rice.s.

Pour effectuer notre enquête, nous avons décidé de mener des entretiens semi-directifs sur les attentes et les conditions d'études des femmes et des LGBTI+ extra-européen.ne.s, ainsi que leurs réactions face à cette mesure. En effet, en ayant une vision documentée de ce que signifie faire des études à l'étranger, et dans notre cas en France, pour cette population, nous pouvons faire de solides hypothèses sur les effets qu'aura l'augmentation des frais de scolarité. Le coût élevé des études peut agir comme un facteur dissuasif, ou comme un facteur aggravant la précarité existante, et nous nous demandons si cela aura des conséquences particulières sur les femmes et les personnes LGBTI+ qui projetaient ou projettent d'étudier en France.

Nous avons interrogé ces personnes sur leur parcours, de leur pays d'origine à leurs études en France. Pourquoi choisir la France pour étudier ? Quelles étaient leurs envies, leurs projections ? Y-a-t-il un décalage entre leurs attentes et la réalité lorsqu'elles sont venues en France ? Quelles problématiques les femmes et les personnes LGBTI+ ont-elles rencontrées en France ? Vivent-elles des difficultés spécifiques liées à leur identité de genre et/ou à leur orientation sexuelle ? De plus, quelles sont leurs ressources financières ? Doivent-elles travailler pour subvenir à leurs besoins ? Quel type de travail font ces étudiant.e.s, non européen.ne.s et dans quelle mesure ces personnes ont-elles recours au travail illégal ? Comment combiner à la fois les conditions de travail et la réussite des études ? Par ailleurs,

comment ces personnes se créent-elles des réseaux de sociabilité ? Comment le fait d'être une femme ou une personne LGBTI+ extra-communautaire se répercute-t-il sur leur vie sociale et amoureuse ? Subissent-elles des situations discriminantes, sexistes, racistes et/ou "lgbtiphobiques" ? Enfin, en ce qui concerne la mesure "Bienvenue en France", seraient-elles venues si cette mesure était en vigueur ? Comment la reçoivent-elles ?

Notre enquête se réalisant dans le cadre d'un cours d'une durée de quatre mois, nous avons dû délimiter strictement notre recherche. Nous avons ainsi choisi d'interviewer des femmes et des personnes LGBTI+ extra-communautaires, en cours d'étude en France ou qui viennent de terminer leur cursus.

Il serait intéressant à l'avenir de mener une enquête incluant les expériences des hommes cisgenres hétérosexuels dans le cadre d'un travail plus long, afin de mesurer les différences d'expérience entre hommes et femmes, mais aussi entre personnes LGBTI+ et celles ne se définissant pas comme telles. Une enquête sur la réception de cette mesure parmi les populations étudiantes dans les pays d'origine serait aussi passionnante<sup>40</sup>.

### **c. La méthodologie de l'enquête**

Dans un premier temps, nous avons mené une analyse statistique concernant les étudiant.e.s extra-communautaires au sein de l'université Paris8 et les vœux émis lors de l'hiver et du printemps 2019. Cela permet de voir si l'annonce de l'augmentation des frais d'inscription a découragé certaines candidatures en 2019. Nous aurions aimé analyser l'évolution générale des vœux selon le sexe et la nationalité cette année en France, mais les chiffres nationaux de Campus France n'ont pas été rendus publics.

Afin de trouver des personnes souhaitant réaliser avec nous un entretien sur leur parcours, nous avons diffusé une demande via facebook et des listes étudiantes, dans diverses universités en Ile-De-France et au-delà, dans les assemblées collectives de Paris8, dans des manifestations, dans des lieux LGBTI+ parisiens, dans des associations d'aides aux étudiant.e.s étranger.e.s, notamment le CISED (Centre d'initiatives et de services des étudiants de Saint-Denis) et RUSF (Réseau Universités Sans Frontière), etc. Nous avons aussi sollicité nos propres réseaux d'interconnaissance.

---

<sup>40</sup> Nous n'avons pu effectuer qu'un entretien par skype avec une femme marocaine qui souhaite venir étudier en France.

Nous avons formulé deux grilles d'entretien semi-directif : une pour les femmes, l'autre pour les LGBTI+. Ces grilles avaient beaucoup de points communs, exceptées des questions sur le sexisme/la misogynie d'un côté et la lgbtphobie de l'autre. Les femmes LGBTI+ passaient donc une version agrégée des deux types d'entretiens.

Dans cette enquête, nous avons insisté sur la question de l'anonymat : cela est important pour réaliser l'entretien en toute confiance, notamment si l'on aborde les thèmes de la sexualité, des « papiers » et de la politique. Nous avons donc demandé aux personnes interviewées de nous fournir un pseudo et avons opté finalement pour désigner nos interlocutrice.eur.s avec l'initiale de leur pseudo. Nous avons effectué 19 entretiens enregistrés, allant d'une demi-heure à 2h30 d'entretien, que nous avons transcrits.

L'ensemble des personnes interrogées était contre la réforme. Il est possible que ce soit lié au fait que tou.te.s les membres du groupe de recherche, ainsi que le collectif du master genre, était opposé.e.s à cette mesure, et que nous ne nous en sommes pas caché.e.s. Notre principal terrain de recherche, Paris8, est l'université qui accueille le plus d'étudiant.e.s extra-communautaires en France, dont beaucoup d'Africain.e.s. Le climat général y est hostile à cette politique. Cependant, des associations comme le CISED (Centre d'initiatives et de services des étudiants de Saint-Denis) nous ont permis d'enquêter auprès de personnes qui n'étaient pas partie prenante des mobilisations et nous répondaient avant tout par sympathie étudiante.

Quoiqu'il en soit, nous n'avons pas rencontré d'étudiant.e.s extra-communautaires se disant pour la réforme, que ce soit dans les moments où nous contactions des étudiant.e.s dans les couloirs ou via nos réseaux personnels d'interconnaissance. Il aurait certainement fallu aller dans des établissements déjà payants pour recruter un tel public, qui nous a paru cependant fortement minoritaire.

Par ailleurs, les différentes caractéristiques sociales de notre groupe de recherche a pu jouer un rôle positif ou négatif dans la relation de confiance lors des entretiens. Le fait, pour certain.e.s d'entre nous d'être « privilégié.e.s » car non concerné.e.s par la mesure, a pu susciter des malaises et des réticences auprès des personnes enquêté.e.s. Aussi, lors de la demande pour effectuer un entretien, un de nos enquêtés identifié comme homme s'est vu éconduit, alors qu'une de nos enquêtrice a obtenu l'accord de cette même personne. Ainsi, les rapports de confiance entre enquêté.e.s et enquêteur.ice.s ont pu varier selon la position sociale de chacun.e. Un de nos avantages était que plusieurs d'entre nous sont des étudiant.e.s étranger.e.s provenant de pays extra-communautaires comme la RDC, le Maroc ou la Turquie, ce qui a permis de faire

des entretiens dans d'autres langues que le français, et de faciliter les échanges. Mais cela a pu causer par la suite des difficultés pour la transcription des entretiens et la rédaction en français. Enfin, le temps court de l'enquête ne nous a pas permis de trouver des répondant.e.s venant d'Amérique du Nord, d'étudiant.e.s trans et nous avons peu interrogé de gays.

### *Que retenir ?*

- ⇒ Nous avons réalisé 1/ une enquête statistique sur les vœux des étudiant.e.s extra-communautaires passant par Campus France au sein de l'université Paris8 ; 2/ une enquête qualitative auprès de 19 étudiant.e.s femmes et/ou LGTBI+, par entretien semi-directif.
- ⇒ Nous n'avons pas eu de répondant.e.s favorable à la mesure : est-ce un effet des caractéristiques de notre groupe de recherche et/ou le reflet de la réception de la mesure par les étudiant.e.s non européen.ne.s ?

### **3. Études et migrations des femmes et des LGBTI+, état du savoir**

Notre étude croise plusieurs champs du savoir : études des migrations, sociologie de l'école et études de genre. Ces derniers ne se recoupent que partiellement. Voyons quelles sont les bases théoriques sur lesquelles nous pouvons appuyer notre recherche.

#### **a. La migration pour les femmes et les LGBTI+ : un phénomène ambivalent**

Le champ de la recherche reliant femmes, personnes LGBTI+ et migration est relativement nouveau : il s'est développé dans les années 1990. Si les analyses concernant les femmes migrantes se développent progressivement au sein de programmes de recherche ou de revues internationales<sup>41</sup>, notons par contre, la faible part des études concernant les migrations des personnes LGBTI+<sup>42</sup>.

Le concept de migration recouvre, dans son acception classique, le fait de se mouvoir d'un espace d'origine à un espace d'accueil et de s'y installer pour une durée plus ou moins longue ; au minimum d'un an. En 1984, le numéro spécial de la revue *International Migration Review*<sup>43</sup> souligne le fait que les études migratoires sont alors principalement centrées sur les hommes, leur travail, leur intégration et leur visibilité dans l'espace public.

Pourtant, les chiffres de l'ONU datés de 2015 montrent que sur les 224 millions de migrant.e.s dans le monde, 49% sont des femmes. Dans un rapport de 2015, l'INED estime que les migrations en France sont constituées de 51,6% de femmes. Des études telles *Gender and*

---

<sup>41</sup> PHIZACKLEA, 1983 ; CHANT, 1992 ; HUGO, 1999 ; KELSON ET DELAET, 1999 ; ANTHIAS ET LAZARIDIS, 2000 ; KOFMAN ET AL., 2000 ; WILLIS ET YEOH, 2000 ; EHRENREICH ET HOCHSCHILD, 2003 ; MOROKVASIC ET AL., 2003. Pour des publications dans le champs universitaire français citons : *Migrations et Société*, 1997 ; REMI, 1999 ; *Cahiers du CEDREF* 2000, 2003 ; *Hommes et Migrations*, 2004.

<sup>42</sup> Par exemple Jules FALQUET, « lesbiennes migrantes, entre hétéro-circulation et recompositions néolibérales du nationalisme », Recueil Alexandries, Collections Esquisses, mars 2011; Jules FALQUET, Sabreen AL'RASSACE, « Les femmes parties de leur pays en raison de leur lesbianisme : un état des connaissances en France aujourd'hui », REVUE Asylon(s), N°1, octobre 2006; MASULLO G. (2015), Migrant Sexualities: « Non-normative » Sexual Orientation between Country of Origin and Destination, [*Italian Sociological Review*, 5 (3), 383-398] Retrieved from ; MANALANSAN, M., « Queer Intersections: Sexuality and Gender in Migration Studies », *The International Migration Review*, 40(1), 224-249. Retrieved from.

<sup>43</sup> MOROKVASIC Mirjana dir. « Women in Migration », *International Migration Review*, 1984, 429p.

*Migration Revisited*<sup>44</sup>, *The International Migration of Women*<sup>45</sup> et *The invisibility of skilled female migrants and gender relations in studies of skilled migration in Europe*<sup>46</sup> mentionnent la place importante des femmes dans l'évolution du phénomène migratoire ainsi que l'importance de l'aspect genré de ce dernier pour le comprendre.

En premier lieu, les femmes et les personnes LGBTI+ sont le plus souvent des actrices et acteurs de leur migration et non pas seulement des victimes de cet état de fait. Alors que la migration féminine était majoritairement expliquée en France par la politique de regroupement familial se développant depuis les années 1970, les chercheur.e.s sur le genre et les migrations constatent que la proportion de femmes participant individuellement à une migration internationale n'a cessé d'augmenter depuis les années 1990. Ces études indiquent alors l'importante part des femmes migrantes travailleuses, s'intégrant dans un secteur d'emploi sous tension, et des femmes venant étudier à l'étranger.

Le rapport du FNUAP (Fonds des Nations Unies pour la Population)<sup>47</sup> mentionne une plus grande part des femmes travailleuses dans les flux migratoires depuis les années 1990. Cependant il évoque également la précarité subie par ces femmes, notamment au sein des situations professionnelles auxquelles elles font face, situations qui sont différentes de celles des hommes migrants. Il souligne que les femmes migrantes sont confinées en majorité aux travaux difficiles, salissants, mal payés dans les pays d'accueil. Les secteurs manufacturiers, les services (services domestiques), le spectacle ainsi que le commerce du sexe, sont ainsi majoritairement investis par les femmes migrantes. L'étude *The international migration of women*, montre que les hommes et les femmes migrantes n'ont pas la même probabilité d'emploi dans le pays d'accueil. Ainsi, les chiffres du chômage en ce qui concerne les femmes étrangères sont plus élevés que ceux des hommes dans les pays d'Europe qui sont pris en exemple dans cet ouvrage. Des études mentionnent néanmoins la capacité de décision des migrantes ainsi que

---

<sup>44</sup> MANALANSAN, M. F. (Guest ed.), DONATO, K. (Guest ed.), GABBACIA, D. (Guest ed.), HOLDAWAY, J. (Guest ed.), & PESSAR, P. R. (Guest ed.), « Gender and Migration Revisited ». *International Migration Review*, 2007, 40(1), pp. 3-256.

<sup>45</sup> MORRISON, Andrew R. (editor); SCHIFF, Maurice (editor); SJOBLUM, Mirja (editor), *The international migration of women (English)*, Washington, DC, World Bank, 2007.

<sup>46</sup> KOFMAN Eleonore (dir), « The invisibility of skilled female migrants and gender relations in studies of skilled migration in Europe », *International Journal of Population Geography* 6(1):45-59 · January 2000

<sup>47</sup> Fonds des Nations Unies pour la Population, *État de la population mondiale 2006. Vers l'espoir : les femmes et la migration internationale*, New York, FNUAP, 2006, 107 p, chapitre 3.

leur récent investissement dans le développement social et économique transnational, notamment en tant qu'employées dans le secteur des services privés en forte croissance<sup>48</sup>.

Deuxièmement, les études genrées des migrations montrent que les femmes migrantes subissent une plus grande exposition aux dangers et aux violences que les hommes, que ce soit dans la sphère familiale ou dans la sphère professionnelle. Figures de vulnérabilité et cibles de discriminations de genre, les femmes et personnes LGBTI+ migrantes sont davantage soumise.s à des violences dues à leur genre : violences sexistes, relégation aux services domestiques, spectacle et commerce du sexe, voire traite des femmes ou esclavage domestique. L'idée force du rapport du FNUAP est que « les femmes migrantes sont parmi les êtres les plus vulnérables aux violations des droits humains, à la fois comme migrantes et comme femmes »<sup>49</sup>. Ces violences et cette vulnérabilité sont liées au genre : les femmes sont plus susceptibles, du fait des difficultés pour trouver un travail, de se retrouver dans des situations d'esclavage domestique voire sexuel. De plus, la séparation d'avec la famille ou les enfants, la contrainte d'assurer les fonctions du *care* à distance ainsi que la faible possibilité d'être reconnu.e dans le pays d'arrivée constituent des contraintes sexo-spécifiques. Cependant, comme le souligne Eleni Varikas<sup>50</sup>, professeure à Paris 8 et politologue, il ne faut pas restreindre les femmes et personnes LGBTI+ migrantes à une figure passive et victime de la mondialisation. Cette vision des choses laisse de côté tout un pan important de la migration.

Certaines recherches mettent ainsi en relief le constat d'actions nationales ou transnationales organisées par des femmes et des personnes LGBTI+, dans le but de défendre leurs droits, ainsi que leur intégration récente dans les pratiques associatives et politiques du pays d'accueil. Elles mettent en exergue les raisons de la migration féminine en terme d'avantages qu'elles ont à y gagner. Représentations du pays, attentes et idéalizations, ascension sociale, etc., sont tout autant de motifs de migration<sup>51</sup>. De manière générale, les facteurs structurels des différentes sociétés sont à prendre en compte : intégration des femmes et LGBTI+ dans leur société d'origine, désir d'émancipation et d'indépendance vis-à-vis d'un système social ou d'un milieu oppressif et discriminatoire<sup>52</sup> – notamment pour les personnes

---

<sup>48</sup> VERSCHUUR Chistine et Reysoo Fennekey (dir.) *Genre, nouvelle division internationale du travail et migration*, L'Harmattan, Paris, 2005.

<sup>49</sup> Fonds des Nations Unies pour la Population, *État de la population mondiale 2006. Vers l'espoir : les femmes et la migration internationale*, New York, FNUAP, 2006, 107 p, chapitre 3, p.3.

<sup>50</sup> VARIKAS Eleni, *Féminisme, modernité, postmodernisme: pour un dialogue des deux côtés de l'océan*, 1993.

<sup>51</sup> Christine CATARINO et Mirjana MOROKVASIC, « Femmes, genre, migration et mobilités », *Revue européenne des migrations internationales [En ligne]*, vol. 21 - n°1 | 2005, mis en ligne le 22 septembre 2008, consulté le 01 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/remi/2534>.

<sup>52</sup> Jules FALQUET, Sabreen AL'RASSACE, « Les femmes parties de leur pays en raison de leur lesbianisme : un état des connaissances en France aujourd'hui », *REVUE Asylon(s)*, N°1, octobre 2006.

LGBTI+ – appels aux migrant.e.s dans des domaines d'emploi sous tension, aide de certaines communautés pour la migration et l'intégration dans les pays, politiques migratoires plus ou moins restrictives, etc. Des migrantes participent aux causes des droits des femmes et des immigré.es et organisent des actions de visibilité et de revendications en Europe ou aux États-Unis. Ce phénomène nouveau est illustré par les grèves « des petites mains » de l'hôtellerie ou des travaux domestiques qui ont été médiatisés dans les années 2010.

Enfin, la littérature concernant les migrations genrées illustre le rôle crucial joué par les migrantes dans la participation à la vie économique et sociale. Le rapport du FNUAP ainsi que l'étude de Nasima Moujoud, « Effets de la migration sur les femmes et sur les rapports sociaux de sexe : au-delà des visions binaires »<sup>53</sup>, mettent en lumière le contraste saisissant entre l'invisibilité des femmes migrantes, confinées en majorité aux travaux difficiles, et la part décisive du rapatriement de leurs salaires dans l'économie des communautés et pays d'origine de ces femmes. En 2015, les migrant.e.s ont envoyé 581,6 milliards de dollars en transfert de fonds vers les pays en voie de développement. La part des remises effectuées par les femmes peut atteindre un à deux tiers de ces flux financiers et sont structurants pour l'économie globale de certains pays. Ces rapatriements de salaires féminins ont un impact décisif sur le niveau de vie des familles et sur la lutte contre la pauvreté dans les communautés d'origine.

Qu'en est-il des études faites sur les migrantes en France ? Tout d'abord, elles mentionnent l'importance des femmes immigrées travaillant en France (39% des immigré.e.s en 2000), et dans le même temps, les fortes inégalités des rapports de sexe au travail, que ce soit dans la répartition des statuts, des domaines de travail ou dans le salaire. Ensuite, les études stipulent l'importance des facteurs d'exclusions pour ces personnes – que ce soit la difficulté d'intégration, de trouver un travail, la distance avec leur famille et leur communauté, la barrière de la langue, etc. Plusieurs études universitaires et institutionnelles mettent en garde sur la nécessité de garantir une sécurité juridique et une protection des droits des femmes<sup>54</sup>. D'autres montrent que le contexte français établit principalement des normes juridiques et une place des femmes migrantes dans le cadre familial. Les imbrications des rapports de sexe, de race, de classe ne sont pas pris en compte dans les politiques migratoires françaises, ce qui laisse les

---

<sup>53</sup> Nasima MOUJOURD, « Effets de la migration sur les femmes et sur les rapports sociaux de sexe. Au-delà des visions binaires », *Les cahiers du CEDREF* [En ligne], 16 | 2008, mis en ligne le 22 mars 2011, consulté le 21 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/cedref/577>.

<sup>54</sup> Sabah CHAÏB, « Femmes, migration et marché du travail en France », *Les cahiers du CEDREF*, 12 | 2004, 211-237.

femmes étrangères dans des situations de flous juridiques et administratifs<sup>55</sup>, et donc, de précarité économique et de vulnérabilité aux violences de genre.

## **b. Les études universitaires investies par les femmes : stratégie et phénomène mondial**

L'éducation et la poursuite d'études dans le supérieur sont généralement considérées comme étant des sas d'accès privilégiés pour entrer sur le marché du travail. Elles sont devenues des lieux de mise en œuvre de différentes stratégies par les femmes pour accéder à une forme d'autonomie<sup>56</sup>. Les études sont massivement investies par les femmes du monde entier<sup>57</sup> : les étudiantes représentent aujourd'hui 51% du total des étudiant.e.s à travers le monde<sup>58</sup>.

Néanmoins, si l'on assiste en quelque sorte à une « massification » de l'accès féminin aux études supérieures et au marché du travail, il faut prendre en compte le fait que ces lieux restent majoritairement calibrés pour les hommes. En effet, les institutions scolaires reconduisent le plus souvent le sexisme présent dans la société concernée<sup>59</sup>. C. Baudelot et R. Establet, à partir des données de l'Unesco sur le sex-ratio dans l'enseignement supérieur international, font ce bilan :

L'enseignement supérieur se présente comme un champ très nettement polarisé en fonction du sexe, y compris dans les pays où les étudiantes sont plus nombreuses que les étudiants. Et le modèle qui préside ce clivage n'a rien d'original : aux femmes les carrières de l'enseignement et de la santé, qui prolongent le rôle domestique de la protection des corps et des âmes. Aux hommes l'intervention armée sur le monde matériel. (...) Tout se passe comme si, devant la montée des filles, les garçons développaient des stratégies de qualité, en s'orientant plus massivement vers les filières techniques et scientifiques et en abandonnant aux filles les filières les moins prometteuses en richesse, en prestige ou en pouvoir. »<sup>60</sup>

---

<sup>55</sup> Claudie LESSELIER, « Femmes migrantes en France », *Les cahiers du CEDREF*, 12 | 2004, 45-59.

<sup>56</sup> HAMALIAN Arpi, « Collectif Laure-Gaudreault : Femmes, éducation et transformations sociales » *Recherches féministes [en ligne]*, 11, (1), 1998, p. 292–294, URL : <https://doi.org/10.7202/057982ar>, Consulté le 8 avril 2019.

<sup>57</sup> BAUDELLOT C., ESTABLET R. 2001. « La scolarité des filles à l'échelle mondiale. » In BLOSS T. (dir). 2001. *La dialectique des rapports hommes-femmes*. Paris. PUF : pp 103-123.

<sup>58</sup> Rapport Campus France, KHAIAT Béatrice (dir), Mars 2019, URL : [https://ressources.campusfrance.org/publi\\_institu/etude\\_prospect/chiffres\\_cles/fr/chiffres\\_cles\\_2019\\_fr.pdf](https://ressources.campusfrance.org/publi_institu/etude_prospect/chiffres_cles/fr/chiffres_cles_2019_fr.pdf)

<sup>59</sup> BOUCHARD Pierrette, CLOUTIER Renée, « Éducation et émancipation ». *Recherches féministes [en ligne]*, 11, (1), 1–6, 1998, URL : <https://doi.org/10.7202/057963ar>, Consulté le 8 avril 2019

<sup>60</sup> BAUDELLOT C., ESTABLET R. 2001. *Op cit.*, p.117.

Ainsi, de manière internationale, les systèmes scolaires n'assurent pas aussi bien la promotion des filles que celle des garçons. Outre cette dimension genrée des études, il ne faut pas oublier que la scolarisation n'est pas la même pour toutes les femmes. En effet de nombreux facteurs socioculturels ou encore économiques entrent en compte dans ce qui est communément appelé la réussite d'un parcours scolaire et/ou professionnel (obtention de diplômes, obtention d'un poste en CDI ou à responsabilité, etc.)<sup>61</sup>. Et les femmes selon leurs origines, leurs conditions économiques ou encore leurs sexualités, pour ne citer que ces paramètres, doivent faire face à de nombreuses discriminations systémiques ralentissant leur progression. Cependant, l'éducation reste vu comme un lieu permettant de jouir d'un certain développement, facilitant le déploiement et l'acquisition de compétences, de stratégies et de possibilités de survie et *in fine* de naviguer plus aisément dans des sociétés traversées par de rapport sociaux (de pouvoir) de sexe<sup>62</sup>.

Si les étudiantes sont majoritaires dans le supérieur, l'accès à la mobilité internationale étudiante reste un véritable enjeu pour elles, dans la mesure où leur mobilité est plus faible : elles ne représentent que 47% des étudiant.e.s en mobilité<sup>63</sup>. La mobilité des étudiantes est en revanche depuis longtemps un outil investi. De la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle à la veille de la première guerre mondiale, la proportion de femmes étrangères dans l'ensemble de la population des étudiantes de France oscille entre 50% et 68%<sup>64</sup>. Ainsi on observe que depuis plus d'un siècle, de nombreuses femmes n'ayant pas suffisamment accès à l'instruction dans leur pays font le choix de venir étudier en France. C'est le cas par exemple de femmes russes, polonaises et/ou issues de différentes minorités<sup>65</sup>.

En 2011, les étudiantes sont majoritaires dans l'enseignement supérieur en France : 57.6% des effectifs en licence et master, tout en restant cependant moins nombreuses que les hommes en doctorat (48%)<sup>66</sup>. Concernant la mobilité, en 2016, ce sont 161 647 étudiantes étrangères qui ont été accueillies dans les universités françaises, soit 52.4% du total des

---

<sup>61</sup> BOUCHARD Pierrette, CLOUTIER Renée, *op.cit.*

<sup>62</sup> *Ibid.*

<sup>63</sup> Rapport Campus France, KHAIAT Béatrice (dir), Mars 2019, URL : [https://ressources.campusfrance.org/publi\\_institu/etude\\_prospect/chiffres\\_cles/fr/chiffres\\_cles\\_fr.pdf](https://ressources.campusfrance.org/publi_institu/etude_prospect/chiffres_cles/fr/chiffres_cles_fr.pdf), Consulté le 8 avril 2019

<sup>64</sup> *Ibid.*

<sup>65</sup> *Ibid.*

<sup>66</sup> DAUPHIN Laurence, LEFEBVRE Olivier (dir.), « Les étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur », *État de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France - 47 indicateurs [en ligne]*. Paris : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, fiche 13, p. 36-37, ISBN 978-2-11-099379-3, 2014 (7e éd.), URL : [https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/7/EESR7\\_ES\\_13-les\\_etudiants\\_etrangers\\_dans\\_l\\_enseignement\\_superieur.php](https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/7/EESR7_ES_13-les_etudiants_etrangers_dans_l_enseignement_superieur.php), Consulté le 8 avril 2019

étudiant.e.s étranger.e.s<sup>67</sup>. Néanmoins, nous assistons à un renversement des proportions concernant l'accès aux bourses d'études et de stage du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères qui sont octroyées à des femmes à hauteur de 44.8%<sup>68</sup>. On note également une différenciation dans les parcours choisis par rapport à leurs homologues masculins : la part de femmes parmi les étudiant.e.s étranger.e.s est de 78% en linguistique, 68% en lettre et sciences humaines, 59% en droit et sciences politiques, 58% dans les filières médicales et passe en dessous des 50% pour les sciences de la matière et du vivant et la filière Staps<sup>69</sup>.

Ainsi, les universités françaises ont une longue histoire d'accueil des étudiantes étrangères, bien que leurs disciplines d'études soient moins rémunératrices à terme que celles où leurs homologues masculins sont inscrits et qu'elles reçoivent moins d'aides (bourses) que les hommes.

### **c. Les études universitaires et les personnes LGBTI+ : un espace ambivalent de négociations identitaires**

Si la sociologie de l'éducation en France s'est donnée pour objet l'étude des inégalités scolaires, ou comment celles-ci se reconduisent à partir des années 1980, venant ainsi troubler l'image monolithique de "l'institution scolaire"<sup>70</sup>, ce n'est qu'à partir des années 1990 que la question des particularités scolaires entre sexes/genres a été traitée<sup>71</sup>. Cependant, celle des scolarités de personnes LGBTI+ reste très largement inexplorée. La littérature en France, tout comme dans le monde, sur ce dernier sujet revêt une place limitée et, à l'inverse de la scolarisation des femmes, très peu de données existent.

En France, les chiffres du CRIPS (Centres Régionaux d'Informations et de Prévention Sida) de 2007 montrent que 21% des personnes transidentitaires ont connu une situation de décrochage scolaire à un moment donné suite à du harcèlement et des violences dans le cadre scolaire. Des études britanniques révèlent cependant qu'il y a un fort réinvestissement des cursus supérieurs par ces personnes<sup>72</sup>. En effet, en Grande Bretagne, les personnes transidentitaires

---

<sup>67</sup> Rapport Campus France, KHAIAT Béatrice (dir), Août 2018, URL : [https://ressources.campusfrance.org/publi\\_institu/etude\\_prospect/chiffres\\_cles/fr/chiffres\\_cles\\_2018\\_fr.pdf](https://ressources.campusfrance.org/publi_institu/etude_prospect/chiffres_cles/fr/chiffres_cles_2018_fr.pdf)

<sup>68</sup> *Ibid.*

<sup>69</sup> *Ibid.*

<sup>70</sup> CACOUAULT-BITAUD Marlaine, et OEUVRARD Françoise. *Sociologie de l'éducation*. La Découverte, 2009.

<sup>71</sup> GIANINI BELOTTI Elena, *Du côté des petites filles*, 1973, Poche, Paris, 1994.

<sup>72</sup> WHITTLE Stephen, EM Rundall. « Engendered Penalties: Transgender and Transsexual People's Experiences of Inequality and Discrimination » *The Equalities Review*, London, 2007.

sont 16% à sortir des cursus scolaires avec le premier diplôme, contre 5% pour les personnes cisgenres. Elles sont aussi 14% contre 5% à sortir des études supérieures avec un diplôme de dernier cycle. Il ne convient pas de comparer ici contextes français et anglais, dont est tiré ici la deuxième série de statistiques<sup>73</sup>, mais plutôt d'apprécier le caractère paradoxal de ces chiffres. Si les études supérieures peuvent être un lieu d'investissement pour des personnes marginalisées, est-ce que celles-ci, et l'espace particulier du campus, constituent nécessairement des "lieux d'expressions pacifiées" pour ces personnes ?

Un certain nombre des travaux rassemblés ici proviennent d'initiatives d'associations comme la recherche sur les expériences LGBTI+ au sein des institutions d'études supérieures en Afrique du Sud en collaboration avec le Aids Accountability International, désormais Accountability International. Ces travaux proviennent de *mises à l'agenda* dans des contextes politiques particuliers. S'il conviendrait d'analyser les différentes étapes, acteurs et actrices conduisant à la production de ces travaux, dont l'Afrique du Sud n'a pas l'apanage puisqu'on trouve des travaux similaires et plus anciens aux Etats-Unis et au Canada, on peut néanmoins voir que ceux-ci ont des similitudes dans leurs analyses. Le "campus" est vu comme un espace particulier avec son propre "climat" envers les personnes LGBTI+<sup>74</sup>, c'est-à-dire par rapport aux initiatives d'intégration, à leur perception de la vie sur ce lieu mais aussi concernant la proportion des violences et discriminations à leur rencontre.

L'université et le moment des études supérieures en général, peuvent permettre aux personnes impliquées d'exprimer plus librement leur sexualité ou leur expression de genre<sup>75</sup>. L'entrée dans les études supérieures peut être bénéfique grâce à l'éloignement des structures familiales par exemple. Mais d'après l'étude de D.M. Prado Castro et T.M. Graham sur les femmes lesbiennes au sein de l'université, cet espace n'est pas exempt de négociations stratégiques de leur identité. Les formes de discriminations sont nombreuses (violences, mises à distances, "rappel au genre"...), mais les stratégies d'évitement et de contestation le sont tout autant, que ce soit le secret ou le fait de rejoindre une association par exemple. En effet, si de telles stratégies sont nécessaires, c'est bien parce que l'université reste un espace public hétéronormé<sup>76</sup>. Les codes de conduites hétéronormatifs parsèment chaque espace, ceux-ci sont institutionnalisés et

---

<sup>73</sup> ESPINEIRA Karine, THOMAS Maud-Yeuse, ALESSANDRIN Arnaud, « Tableau Noir : Les Transidentités et l'École », *Cahiers de la transidentité* N° 4, 2014.

<sup>74</sup> RANKIN Susan R., « Campus Climates for Sexual Minorities », *New Directions for Student Services, Special Issue: Gender Identity and Sexual Orientation: Research, Policy, and Personal*, 111, 2005, p.17-23

<sup>75</sup> PRADO CASTRO Daniela M., GRAHAM Tanya M., « Constructing our Identities : Identity expression amongst lesbian women attending university », *South African Journal of Higher Education*, 2016

<sup>76</sup> LESCH Elmien, BRITS S., NAIDOO N.T., «Walking on Eggshells to not Offend People : Experiences of same sex student couples at a south african university », *South African Journal of Higher Education*, 2016

normalisés si bien que ces mêmes codes n'apparaissent plus comme tels et rendent, de fait, toute autre conduite d'autant plus visible et donc vulnérable.

Ce qui rend possible pour partie les négociations sont donc bien les stratégies de résistances déployées vis-à-vis des rapports de dominations hétérosexistes, par ces personnes qui évoluent dans un espace parfois paradoxalement à-même de leur fournir des ressources de luttes (associations, chambre à part, etc.).

Ces quelques études montrent donc que les études supérieures constituent un espace ambivalent pour les LGBTI+ : elles sont le théâtre de discriminations voire de violences lgbtiphobes, mais leur donnent aussi parfois des espaces d'expression et de luttes, grâce à l'éloignement d'avec la famille d'origine et la possibilité de participer à des collectifs communautaires et/ou militants.

#### **d. Perspectives sur les études universitaires à l'étranger : saisir l'expérience des femmes et personnes LGBTI+?**

La mobilité internationale des étudiant.e.s est un phénomène ancien, mais depuis le début du XXI<sup>e</sup> siècle, elle a pris une importance sans précédent<sup>77</sup>. Entre 2000 et 2015, le taux de croissance du nombre de personnes en mobilité étudiante dans le monde est d'environ 5,4% par an en moyenne : cela a conduit à 4,6 millions de personnes en mobilité en 2015 (2,2% du nombre total des étudiant.e.s dans le monde)<sup>78</sup>.

Parmi les raisons qui expliquent l'accroissement de la mobilité étudiante, il y a la mondialisation amenant à une mobilité internationale globale et la création de classements mondiaux qui hiérarchisent les établissements universitaires. Les étudiant.e.s et leurs familles cherchent à faire des choix stratégiques en tenant compte du prestige des établissements, qui, avec les États, considèrent les étudiant.e.s étranger.e.s comme un moyen de renforcer leur classement, voire comme une source de financement possible des établissements universitaires<sup>79</sup>.

---

<sup>77</sup> GARNEAU Stephanie, MAZZELLA Sylvie, « Présentation du numéro. Transformation des mobilités étudiantes Sud-Nord : approches démographiques et sociologiques », *Cahiers québécois de démographie*, Montréal, 42 (2), 2013.

<sup>78</sup> Rapport Campus France , KHAIAT Béatrice (dir), Mars 2019, URL : [https://ressources.campusfrance.org/publi\\_institu/etude\\_prospect/chiffres\\_cles/fr/chiffres\\_cles\\_fr.pdf](https://ressources.campusfrance.org/publi_institu/etude_prospect/chiffres_cles/fr/chiffres_cles_fr.pdf), Consulté le 8 avril 2019

<sup>79</sup> GARNEAU Stephanie, MAZZELLA Sylvie, *op. cit.*, 2013.

1998 est une année cruciale en termes de changement de politique quant à la mobilité internationale des étudiant.e.s. C'est l'année où l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) a dressé pour la première fois la liste des obstacles au libre-échange des services éducatifs dans le monde et où la déclaration de la Sorbonne marque le début d'un processus désormais généralisé en Europe, communément appelé le processus de Bologne<sup>80</sup>. Les réformes éducatives entreprises à l'échelle mondiale se concrétisent *via* des mesures prises par chaque université et dans la création de réseaux internationaux entre universités.

Liette Goyer, chercheuse en éducation, identifie trois moments dans la production scientifique sur la mobilité des étudiant.e.s.<sup>81</sup>. Dans les années 1960 et 1970, les recherches sur la mobilité internationale des étudiant.e.s universitaires se sont principalement concentrées sur la perspective de " fuite des cerveaux " des pays du Sud. Entre la fin des années 1980 et le début des années 1990, avec la transformation des politiques concernant les étudiant.e.s étranger.e.s, l'attention des chercheurs et chercheuses sur ce thème s'intensifie<sup>82</sup> ; en même temps, ce phénomène est également observé par des organismes supranationaux<sup>83</sup>. Au cours des vingt dernières années, les études sur la mobilité des étudiants se sont multipliées au sein de diverses disciplines telles que la sociologie, la démographie, les sciences de l'éducation et les études sur les migrations<sup>84</sup>.

Ces recherches mettent en évidence un ensemble de facteurs d'incitation et d'attraction dans lesquels les stratégies individuelles et institutionnelles sont combinées dans un cadre de marchandisation de l'éducation au sens néolibéral<sup>85</sup>. Pour cette raison, il est intéressant de convoquer le concept de capital culturel développé par Pierre Bourdieu, même s'il n'est pas

---

<sup>80</sup> *Ibid.* La Déclaration de la Sorbonne, signée le 25 mai 1998, est une déclaration visant à harmoniser la structure de l'enseignement supérieur en Europe ([www.ehea.info](http://www.ehea.info), consulté le 07/04/2019). Le processus de Bologne a été lancé en 1999 et représente la réponse européenne à la nouvelle compétitivité mondiale en matière d'éducation. Il s'agit de la construction d'un espace européen de l'enseignement supérieur avec une structure commune (trois cycles, licence, master et doctorat, selon le modèle anglo-saxon), l'organisation de l'enseignement semestriel et l'adoption d'un système ECTS (European Credits Transfer System).

<sup>81</sup> GOYER Liette, « Parcours universitaire et parcours migratoire. Une étude qualitative de l'expérience des étudiants internationaux », in PICARD France et MASDONATI Jonas (dir.), *Les parcours d'orientation des jeunes. Dynamiques institutionnelles et identitaires*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2012.

<sup>82</sup> WELLS Anna, « International Student Mobility: Approaches, Challenges and Suggestions for Further Research ». *Procedia - Social and Behavioral Sciences*, 143, 2014, pp. 19-24.

<sup>83</sup> *Ibid.*

<sup>84</sup> GOYER Liette, *Op. cit.*, 2012.

<sup>85</sup> BROOKS Rachel et WATERS Johanna, *Student mobilities, migration and the internationalization of higher education*, Palgrave McWilliam, 2011 ; GOYER Liette, PICARD France et MASDONATI Jonas (dir.), *op.cit.*, 2012.

explicitement utilisé par les auteur.e.s<sup>86</sup> : à partir des recherches sur les motivations qui poussent les étudiant.e.s à faire ses études à l'étranger, le désir d'apprendre la langue et d'acquérir un capital expérientiel dépensable sur le marché du travail émergent comme facteurs principaux<sup>87</sup>. Ce sont les avantages sociaux de l'accumulation de connaissances, de compétences et d'éducation dans un autre pays qui sont perçus par les étudiant.e.s et leurs familles comme des facteurs de différenciation, qui permettent la mobilité sociale. En pratique cependant, ces stratégies peuvent produire un renouvellement constant des différences de classe. Autrement dit, si la formation à l'étranger permet aux étudiant.e.s d'obtenir des avantages professionnels, ce sont surtout les personnes déjà issues d'un milieu privilégié qui ont cette possibilité<sup>88</sup>.

Le phénomène de la mobilité des étudiant.e.s touche le monde entier, mais pas de manière uniforme. Selon la chercheuse en mobilité Eugénie Terrier, il suit deux trajectoires : le Sud-Nord et le Nord-Nord<sup>89</sup>. L'insuffisance des universités en Afrique subsaharienne serait le principal moteur de la mobilité des étudiant.e.s vers les établissements du Nord, faisant de l'émigration une nécessité plutôt qu'un choix, à l'inverse des trajectoires Nord-Nord plus motivées par une volonté d'acquérir du capital culturel. Dans le contexte de la mobilité étudiante Sud-Nord, les sociologues Stéphanie Garneau et Sylvie Mazzella rappellent comment l'histoire coloniale influence la configuration des circuits de mobilité<sup>90</sup>.

Q'en est-il en France ? Constatons qu'avec une augmentation de 12,2 % de la population étudiante étrangère à partir de 2011, la France compte 323 933 étudiant.e.s étranger.e.s sur son territoire entre 2016 et 2017, dont 45% sont Africain.e.s<sup>91</sup>. Elle est le quatrième pays le plus attractif pour les étudiant.e.s étrangè.r.es<sup>92</sup>.

---

<sup>86</sup> Par exemple, parmi ceux mentionnés dans cette section, DE GOURCY Constance. « Circulation estudiantine en France et projets migratoires sous contraintes : figures de l'étudiant algérien dans la mondialisation », *Cahiers québécois de démographie*, Montréal, 42 (2), 2013, pp. 371–388. ; GOYER Liette, PICARD France et MASDONATI Jonas (dir.), *op.cit.*, 2012 ; TERRIER Eugénie, « Les migrations internationales pour études. Facteurs de mobilité et inégalités Nord-Sud », *L'Information géographique*, 73 (4), 2009, pp. 69-75.

<sup>87</sup> BROOKS Rachel et WATERS Johanna, *op. cit.*, 2011 ; KIM Jongyoung (2011) « Aspiration for global cultural capital in the stratified realm of global higher education. Why do Korean students go to US graduate schools? », *British Journal of Sociology of Education*, 32(1), 2011, pp. 109-126.

<sup>88</sup> FINDLAY Allan, « World class? An investigation of globalisation, difference and international student mobility », *Transactions of the Institute of British Geographers*, 37 (1), 2012, pp. 118-131.

<sup>89</sup> TERRIER Eugénie, *op. cit.*, 2009.

<sup>90</sup> GARNEAU Stéphanie, MAZZELLA Sylvie, *op. cit.*, 2013.

<sup>91</sup> *Ibid.*

<sup>92</sup> Rapport Campus France , KHAIAT Béatrice (dir), Mars 2019, URL : [https://ressources.campusfrance.org/publi\\_institu/etude\\_prospect/chiffres\\_cles/fr/chiffres\\_cles\\_fr.pdf](https://ressources.campusfrance.org/publi_institu/etude_prospect/chiffres_cles/fr/chiffres_cles_fr.pdf), Consulté le 7 mai 2019.

La migration étudiante vers la France est organisée depuis 2006 par la plateforme Etudes en France. Pour les résident.e.s de 43 pays non européens, la procédure Campus France vise à accompagner l.a.e candidat.e dans les démarches jusqu'à la demande de visa<sup>93</sup>.

C'est un dispositif de gestion, de contrôle et de sélection de cette migration, que S. Garneau et S. Mazzella analysent dans leur étude sur la mobilité des étudiant.e.s du Maghreb. Elles expliquent que, avant même l'entretien avec Campus France, la constitution d'un dossier nécessite une disponibilité financière que ne possèdent pas tou.te.s les étudiant.e.s. Cela implique une différenciation de l'accès aux études à l'étranger en fonction des possibilités économiques de la famille de l'étudiant.e : cette procédure est ainsi moins un système de classification qualitative qu'un véhicule d'inégalités sociales sur la base de la richesse<sup>94</sup>.

Selon S. Garneau et S. Mazzella, ces pratiques administratives de demande d'admission deviennent aussi un dispositif qui a pour but d'identifier les étudiant.e.s qui pourraient abandonner leurs études pour rester clandestinement sur le territoire français ; autrement dit, les étudiant.e.s peu fortuné.e.s de certains pays sont soupçonné.e.s de venir étudier en France pour y travailler, et non pour leurs études<sup>95</sup>. La sociologue Constance De Gourcy en donne un exemple en décrivant le cas des étudiant.e.s algérien.ne.s en France, qui structurent et redéfinissent leur parcours (optant parfois pour le Québec comme alternative à la France) en raison de la suspicion de clandestinité potentielle qui pèse sur elles.eux<sup>96</sup>.

La volonté politique d'augmenter le nombre d' étudiant.e.s étrangèr.e.s présent.e.s sur le territoire à des fins économiques et de promotion de l'enseignement supérieur sur la scène internationale, entre en conflit, dans la pratique, avec une logique de contrôle sous-jacente aux politiques d'immigration, quand on se réfère à la mobilité Sud-Nord<sup>97</sup>. La sociologue Denise Efonayi et le géographe Etienne Piguet montrent que l'association entre la mobilité étudiante en provenance d'Afrique de l'Ouest et ce qui est appelée la « migration de misère »<sup>98</sup> est fréquemment faite.

---

<sup>93</sup> Les pays concernés sont : Algérie, Argentine, Bénin, Brésil, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Congo Brazzaville, Corée du Sud, Cote D'ivoire, Etats-Unis, Gabon, Guinée, Inde, Japon, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mexique, Russie, Sénégal, Syrie, Taiwan, Tunisie, Turquie, Vietnam.  
<http://www.campusfrance.org>, consulté le 07/04/2019.

<sup>94</sup> GARNEAU Stephanie, MAZZELLA Sylvie, *op. cit.*, 2013.

<sup>95</sup> DE GOURCY Constance, *op. cit.*, 2013 ; GARNEAU Stephanie, MAZZELLA Sylvie, *op. cit.* 2013.

<sup>96</sup> DE GOURCY Constance, *op. cit.*, 2013.

<sup>97</sup> GARNEAU Stephanie, MAZZELLA Sylvie, *op. cit.* 2013 ; TERRIER Eugénie, *op. cit.*, 2009.

<sup>98</sup> EFIONAYI Denise et PIGUET Etienne, « Les étudiants d'Afrique de l'Ouest face à la globalisation du savoir », *International Development Policy | Revue internationale de politique de développement* [En ligne], 5 (2), 2014, pp. 1-18, URL : <http://journals.openedition.org/poldev/1730>, consulté le 06 avril 2019, p. 2.

En plus d'une analyse (macro)politique, il est possible d'adopter une perspective qui tienne compte de la vision de l'acteur.rice social.e et de son expérience. La chercheuse en éducation Liette Goyer, met en lumière les avantages, les désavantages, les stratégies et les projets des étudiant.e.s étranger.e.s au Canada. Par cette approche, il est possible de mettre en évidence non seulement l'espoir d'une mobilité sociale, mais aussi un dévoilement de soi et une forme de socialisation, plus ou moins complexe, que vivent les acteur.rice.s<sup>99</sup>. Des éléments tels que le partage de certaines valeurs culturelles avec la communauté d'arrivée et la communauté d'origine peuvent être fondamentaux pour faciliter un processus d'adaptation, qui est cependant précédé par une période de fluctuation et de repositionnement<sup>100</sup>. Différentes stratégies d'adaptation sont mises en pratique à travers des réseaux sociaux qui, selon qu'ils sont construits avec ou sans compatriotes et en combinaison avec d'autres facteurs - y compris les expériences universitaires, l'apprentissage de la langue, l'équilibre études/travail, le financement, la discrimination - conduisent à différents degrés d'évaluation de l'expérience, de positive à négative<sup>101</sup>. La mobilité étudiante peut ainsi s'avérer être enrichissante, mais aussi être un parcours du.de la combattant.e.

Parmi les facteurs qui influencent la vie quotidienne des étudiant.e.s, en particulier ce.lles.ux originaires des pays Sud du monde, il faut mentionner les politiques étatiques et institutionnelles qui imposent des coûts administratifs, qui ne peuvent être pris en charge que par un ou plusieurs emplois, au détriment des études<sup>102</sup>. C. De Gourcy affirme par exemple que les difficultés des étudiant.e.s algérien.ne.s, pour lequel.le.s les limitations au niveau législatif en terme d'emploi (attendre parfois des mois le titre de séjour qui permet de travailler, puis seulement à deux tiers du plein temps) diminuent la possibilité de trouver les financements nécessaires à la conduite sereine des études<sup>103</sup>. Dans le cas des étudiant.e.s algérien.ne.s, les études revêtent un sens particulier. Si elles et ils ont en mémoire l'expérience migratoire de leurs aïeul.e.s, ils.elles essayent cependant, grâce à leurs diplômes, d'obtenir la reconnaissance que ces dernièr.e.s n'avaient pas obtenue pour leur travail.

Ce qui ressort de ces perspectives est l'hétérogénéité des projets migratoires et des acteur.rice.s impliqué.e.s dans la mobilité internationale des étudiant.e.s. Les trajectoires peuvent être spontanées ou inscrites dans des programmes institutionnels, linéaires ou discontinues, temporaires ou définitives, et sont combinées avec différentes conditions

---

<sup>99</sup> GOYER Liette, *op. cit.*, 2012.

<sup>100</sup> *Ibid.*

<sup>101</sup> *Ibid.*

<sup>102</sup> GARNEAU Stephanie, MAZZELLA Sylvie, *op. cit.*, 2013.

<sup>103</sup> DE GOURCY Constance, *op. cit.*, 2013.

sociodémographiques individuelles : le contexte de départ, le contexte d'arrivée, les politiques nationales et transnationales ou encore une pluralité de stratégies de mise en œuvre. Bien que la classe sociale, le groupe ethnique, le pays de départ et/ou le pays d'arrivée soient des variables largement prises en compte dans les diverses études citées, la dimension de genre est plutôt éclipsée, comme le soulignent également S. Garneau et S. Mazzella<sup>104</sup>. Lorsqu'il est pris en compte, il ne s'agit que d'une variable parmi de nombreux facteurs et non d'une perspective d'analyse privilégiée<sup>105</sup>. Quant à la sexualité et les expressions de genre minoritaires, nous n'avons pas trouvé à ce jour d'étude concernant les migrations étudiantes qui prenne en compte ces facteurs.

En 2015, comme nous l'avons déjà mentionné, la proportion d'étudiantes représente 46,7% du nombre total d'étudiant.e.s mobiles dans le monde. En France en 2016, elle représente 52,4% du nombre total d'étudiant.e.s étranger.e.s<sup>106</sup>. Ces chiffres montrent clairement qu'il ne s'agit pas d'une population négligeable : au contraire, la spécificité de l'expérience migratoire de ces étudiantes devrait être prise en compte dans le domaine d'études axé sur la mobilité étudiante. Ainsi, si les études des migrations et la sociologie scolaire ont intégré la dimension du genre dans leurs études, quoique très timidement concernant les populations LGBTI+, les recherches portant sur les migrations estudiantines semblent encore majoritairement aveugles à ces dimensions de l'expérience.

### ***Que retenir ?***

- ⇒ Les études sur les migrations des femmes apparaissent à la fin des années 1980. Elles montrent la plus grande précarité des femmes migrantes et les violences de genre que leur précarité favorise, mais aussi les capacités d'action de ces migrantes, cherchant une vie meilleure et participant à l'économie des pays d'arrivée et de départ.
- ⇒ Les études sur genre et scolarité révèlent le fait que les femmes investissent massivement et internationalement les études supérieures, bien que leurs filières soient souvent moins « rentables » que celles privilégiées par les hommes.

<sup>104</sup> GARNEAU Stephanie, MAZZELLA Sylvie, *op. cit.*, 2013.

<sup>105</sup> EFIONAYI Denise et PIGUET Etienne, *op. cit.* 2014 ; KIM Jongyoung, *op. cit.*, 2011.

<sup>106</sup> Rapport Campus France , KHAIAT Béatrice (dir), Mars 2019, URL : [https://ressources.campusfrance.org/publi\\_institu/etude\\_prospect/chiffres\\_cles/fr/chiffres\\_cles\\_fr.pdf](https://ressources.campusfrance.org/publi_institu/etude_prospect/chiffres_cles/fr/chiffres_cles_fr.pdf), Consulté le 8 avril 2019

- ⇒ Les recherches sur les migrations des LGBTI+ et sur leurs parcours scolaires restent embryonnaires. Cependant, migrer et faire des études supérieures semblent constituer des stratégies importantes pour cette population, malgré les fortes discriminations persistantes dans les pays d'arrivée et au sein des espaces scolaires.
- ⇒ Faire des études à l'étranger semble motivé par un accroissement de capital culturel, permettant une ascension sociale. Cependant, dans les migrations étudiantes Sud-Nord, les conditions monétaires de validation du projet étudiant favorisent les classes déjà aisées, reproduisant les logiques des politiques migratoires globales et la reproduction des classes sociales. Si les étudiantes constituent 47% des étudiant.e.s en mobilité internationale, les spécificités de leur parcours et leurs motivations restent peu analysées.

## Conclusion

Notre travail concernant les femmes et des personnes LGBTI+ étrangèr.e.s étudiant.e.s en France vise donc, entre autres, à développer les apports d'une perspective genrée et mettre au jour les caractéristiques spécifiques de ces migrations étudiantes, pourtant loin d'être minoritaires.

Notre objectif est d'analyser les conditions de vie ainsi que la place socio-économique qu'occupent les femmes et LGBTI+ étudiant.e.s étrangèr.e.s en France dans un contexte de profondes transformations des politiques d'accueil en France. Dans la perspective de Nassima Moujoud<sup>107</sup>, nous souhaitons être attentif.ve.s à ne pas avoir une vision binaire des choses, à ne pas considérer *a priori* les migrations en France pour études comme un vecteur d'émancipation de ces populations, ou *a contrario* comme un lieu de discriminations et de violences particulièrement intenses.

Il s'agit de voir, dans la complexité, quelles sont les contraintes structurelles auxquelles cette population fait face, quels éléments au contraire participent à son épanouissement et répondent à ses attentes. Les étudiantes et les LGBTI+ extra-communautaires en étude en France vivent-elle.il.s des discriminations spécifiques du fait de leurs statuts et parcours particuliers ? Cette forme de migration étudiante constitue-t-elle au contraire ou en même temps un facteur d'émancipation dans leurs vies ? Si nous accordons ainsi une grande place à l'analyse des rapports de pouvoir structurels intersectionnels et des possibilités de transgression de ces dernièr.e.s, nous sommes tout autant attentif.ve.s à saisir le vécu subjectif, individuel, de cette expérience d'étude en France.

Fort.e.s de la connaissance de la situation actuelle de la population étudiante femme et LGBTI+ extra-communautaire – pour autant que le temps limité de cette étude l'a permis – nous pourrions fonder de solides hypothèses quant aux effets de l'augmentation drastique des frais d'inscription sur la population étudiée.

---

<sup>107</sup> Nasima MOUJOURD, « Effets de la migration sur les femmes et sur les rapports sociaux de sexe. Au-delà des visions binaires », *Les cahiers du CEDREF* [En ligne], 16 | 2008, mis en ligne le 22 mars 2011, consulté le 21 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/cedref/577>.

# **PARTIE II.**

## **DES ÉTUDIANT.E.S EXTRA- COMMUNAUTAIRES**

### **EN SITUATION PRÉCAIRE**

Cette seconde partie expose les résultats de notre enquête. Notons en premier lieu que nous avons tou.te.s été frappé.e.s par la force et la détermination des étudiant.e.s que nous avons rencontré.e.s. Revenir sur ces parcours, aussi difficiles que riches, a été intense en émotions.

Au-delà des statistiques (chapitre 1), il s'agit ici de donner un réel espace aux paroles des enquêté.e.s (chapitres 2, 3, 4, 5 et 6). Dans la continuité du projet *Genre et Sexualités en Migration*. « *Laisser parler* » sans « *parler à la place* », nous souhaitons retranscrire au plus près les récits et analyses des étudiant.e.s avec lequel.le.s nous avons eu la chance de faire des entretiens.

#### **1. Une baisse drastique des vœux émis à Paris8-Vincennes-Saint-Denis, Université Monde**

Grâce au service de scolarité de Paris8-Vincennes-Saint-Denis, nous avons pu avoir accès aux données statistiques concernant les inscriptions et les demandes de vœux d'admission des étudiant.e.s extra-communautaires. Ces données nous permettent d'une part d'établir le paysage étudiantin de l'université, d'autre part, de comparer les demandes de vœux d'admission des étudiant.e.s non européen.ne.s transmis par Campus France à Paris8, au 19 février 2018 et 2019, et au 15 avril 2018 et 2019.

### **a. Les étudiant.e.s extra-communautaires. L'exemple de Paris8**

Lors de l'année 2018-2019 à l'université Paris8, sur un total de 22 118 étudiant.e.s, 29% sont étranger.e.s. Sur ces étudiant.e.s étranger.e.s, 87% sont extra-communautaires. 25,2 % des étudiant.e.s de Paris8 sont donc de nationalités non-européennes. L'université Paris8 est l'université française qui accueille le plus d'étudiant.e.s étranger.e.s, d'où son slogan : « Paris8, Université ouverte sur le monde ». Sur les deux dernières années scolaires, la part des étudiant.e.s extra-communautaires est restée stable au sein de l'université.

A l'université Paris8 en 2018-2019, 64% des étudiant.e.s sont des femmes. Parmi les étudiant.e.s extra-communautaires pour cette même année, 57% sont des femmes (sur un total de 5584 étudiant.e.s extra-communautaires). Les femmes non-européennes représentent ainsi 14% de la population étudiante totale.

### **b. Une baisse de 81% des demandes en février 2019**

Concernant les chiffres auxquels nous avons eu accès en février, il s'est avéré que sur la globalité vœux émis, nous assistions pour cette année scolaire 2018-2019 à un recul dramatique des émissions de vœux, comparé à la même date lors de l'année 2017-2018. Les vœux de s'inscrire provenant des étudiant.e.s extra-communautaires avaient en effet baissé de 81%.

De plus, ce recul était plus important chez les femmes (83%) que chez les hommes (80%). Cette baisse des demandes affectait donc de manière plus dure les vœux émis par des candidates femmes. Précisons que nous avons comparé les vœux au 19 février 2018 et au 19 février 2019, c'est-à-dire avant l'annonce de l'exonération des frais d'inscription à Paris8.

Lors de l'année 2017-2018, la part de vœux provenant d'hommes était plus importante que celle des femmes (57% contre 43%). Cette année, cette part masculine a encore augmenté (60% contre 40%). Notons cependant que plus de femmes que d'hommes extra-communautaires sont inscrites à l'université Paris8. Nous pouvons postuler qu'elles émettent

globalement moins de vœux par personne. Comme nous n'avons accès qu'aux données concernant les vœux par sexe, et qu'un.e étudiant.e peut réaliser plusieurs vœux dans la même université, nous ne pouvons pas savoir si le taux d'acceptation des hommes et des femmes extra-communautaires diffère.

### **c. Une baisse de 48 % des demandes en avril 2019**

Nous avons pu également comparer le nombre de vœux émis par les étudiant.e.s extra-communautaires aux dates des 15 avril 2018 et 15 avril 2019, alors que les procédures de candidature passant par Campus France sont globalement terminées.

Dans un premier temps nous pouvons constater que la baisse du nombre de vœux émis (en comparaison avec l'année 2018) est moins importante au mois de mars (baisse de 48%) qu'au mois de février 2019 (baisse de 81%).

Nous pouvons émettre plusieurs hypothèses pour expliquer cela. Premièrement, il est probable que bien des étudiant.e.s aient attendu jusqu'à la date limite pour candidater, ne sachant alors pas si la mesure allait ou non être appliquée (le décret a été voté après la date limite des candidatures). Deuxièmement, l'annonce par différentes universités, dont Paris8, selon laquelle elles n'appliqueraient pas la hausse des frais d'inscription à la rentrée – permettant ainsi aux étudiant.e.s extra-communautaires de bénéficier des mêmes frais d'inscription que les étudiant.e.s français et communautaires – a certainement joué dans le fait que des étudiant.e.s hésitant.e.s postulent dans cette université.

Du point de vue du sexe des étudiant.e.s qui ont émis ces vœux, nous constatons qu'à l'inverse de ce que nous avons observé en février, le nombre de vœux émis au 15 avril est sensiblement plus en baisse pour les hommes que pour les femmes, comparé aux chiffres de la même date pour l'année 2018 : elle est de 49% chez les hommes et de 47% chez les femmes.

Néanmoins, force est de constater que la baisse d'émissions de vœux reste très importante : nous observons une diminution de quasiment la moitié des vœux (48%). De plus si comme nous l'avons précisé, la baisse de vœux émis est pour l'instant plus importante chez

les hommes que chez les femmes, cette différence de seulement 2 points permet d'affirmer que la baisse des vœux émis affecte globalement tou.te.s les étudiant.e.s. A noter que cette baisse touche de manière plus significative les inscriptions en master (baisse de 57%) qu'en licence (baisse de 45%) et ce encore indépendamment du genre. L'Amérique du Nord est la seule région-continent d'où plus d'émission de vœux auront été émises. En Afrique, qui en terme de nombre reste le continent d'où est émise la majorité des demandes, seule la Côte d'Ivoire voit également son nombre de vœux augmenter. Nous ne pouvons dire si cela est une tendance générale, ce dont nous doutons, ou un effet « d'appel d'air » du fait de l'annonce de la Présidente de Paris8 concernant l'exonération des frais de tou.te.s les étudiant.e.s extra-communautaires l'an prochain.

Nous avons postulé que la hausse d'inscription toucherait plus durement les candidatures féminines que masculines, les femmes ayant moins accès aux ressources économiques que les hommes partout dans le monde. Pour le moment, en ne regardant que les vœux émis à Paris8, ce n'est pas le cas. Que ce soit en février ou en avril, les écarts de quelques points entre les vœux masculins et féminins ne sont pas significatifs.

Nous voyons donc que les candidatures émises par les hommes et les femmes ont tout autant diminué. Malgré l'annonce de la Présidence d'exonérer l'an prochain les étudiant.e.s extra-communautaires – qui n'a pas fait l'objet d'un affichage sur le site de l'université – les candidatures extra-communautaires à Paris8 ont baissé de moitié. Pour le moment, dans cette université, la « stratégie d'attractivité » est plus qu'un échec : elle a découragé un.e étudiant.e extra-communautaire sur deux de postuler à des études en France.

Il est possible que ce mouvement de désaffection se prolonge voire s'amplifie pour ce qui est des inscriptions. Le décret n'étant pas encore sorti lors de la fin de la campagne Campus France, certain.e.s étudiant.e.s avaient potentiellement compté sur sa non-application ou sur sa modification.

Par ailleurs, nous ne savons pas si la somme demandée pour l'obtention d'un visa va changer. Cette dernière est actuellement de 650 euros par mois - pour douze mois - bloqués sur un compte en banque, soit 7800 euros. Les 2770 euros ou 3770 euros d'inscription vont-ils être ajoutés à cette somme pour l'obtention du « laissé-passé » ?

Il sera intéressant dès l'année prochaine de surveiller la manière dont les émissions de vœux se traduiront ou non en inscriptions effectives. Une fois la mesure en place et la première génération d'étudiant.e.s soumise à cette hausse des frais d'inscription passée, il sera également pertinent de voir si cette baisse globale d'émissions de vœux (voire d'inscription) s'ancrera de manière permanente dans le paysage universitaire français, et de façon différenciée selon le genre.

#### **d. Les candidat.e.s dans les pays d'origine**

Un seul entretien a pu être réalisé avec une candidate souhaitant faire sa première inscription en France. La difficulté à contacter de futur.e.s candidat.e.s était due au manque de liens de plus de la moitié des étudiant.e.s du groupe de recherche avec de potentiel.le.s nouve.aux.lles étudiant.e.s. Si certain.e.s avaient cependant des contacts, bien des étudiant.e.s dans les pays d'origine avaient renoncé à leur rêve de venir en France et ne souhaitaient pas répondre à nos questions.

Nous avons donc réalisé un entretien avec Y, 21 ans, originaire du Maroc. Cette candidate a choisi de faire un master en France, car elle reste le pays du « Nord » le moins cher et le plus réputé pour la qualité des études. Au vu de sa situation économique, candidater sur Campus France n'était pas très compliqué : elle habite la capitale (Rabat) et vient d'une famille relativement aisée. Son père est ingénieur à la retraite et sa mère femme au foyer. Elle expliquait néanmoins lors de l'entretien que plusieurs de ses camarades de licence ont renoncé à faire un master en France au vu de la hausse des frais de scolarité.

L'ensemble des enquêtes menées par des journalistes dans les pays africains témoignent d'un sentiment de rejet des étudiant.e.s qui souhaitaient venir faire des études en France, et de l'impossibilité désormais pour la plupart de mettre en œuvre ce projet.

### *Que retenir ?*

- ⇒ Alors que la France était la quatrième destination préférée des étudiant.e.s en mobilité internationale en 2018, la mesure « Bienvenue en France » semble avoir fait chuter les vœux de candidatures émis par les étudiant.e.s extra-communautaires.
- ⇒ A Paris8, université qui nous a transmis ses statistiques et dont les étudiant.e.s sont pour un quart de nationalités extra-communautaires, les vœux émis par les étudiantes et les étudiants via Campus France ont baissé respectivement de 49% et de 47% en comparaison avec l'an passé à la même date. Et ce, malgré l'annonce de l'exonération des frais d'inscription spécifiques à cette population.
- ⇒ Nous n'avons pas trouvé de différence significative dans la baisse des vœux émis par les hommes et les femmes : ils ont tous chuté de moitié.

## **2. La population enquêtée : caractéristiques**

Nous avons réalisé 19 entretiens avec une population de 18 femmes et une personne *queer* étudiant.e.s extra-communautaires. La population étudiée est donc quasi exclusivement constituée de femmes. Un gros tiers de notre population se reconnaît comme LGBTI+.

### **a. Identités de genre, de sexualité, nationalités, âge et études en cours**

5 personnes ont répondu à la grille d'entretien pour les LGBTI+ parmi lesquelles 2 lesbiennes, 2 bissexuelles et une personne *queer* n'ayant pas précisé sa sexualité. Au total donc notre population enquêtée se compose de 9 femmes hétérosexuelles, 5 femmes bissexuelles, 2 personnes lesbiennes, 3 personnes n'ayant pas précisé leur sexualité (dont une *queer*). Faute de temps, de moyen et de réseau, nous n'avons pas réussi à mener d'entretien avec des personnes transgenres et intersexes, ou se définissant uniquement comme gays.

Sur 19 entretiens, nous retrouvons des pays de départ divers : la Macédoine, l'Algérie, le Maroc, la Tunisie, le Sénégal, la République Démocratique du Congo, la Côte d'Ivoire, la Turquie, l'Iran, l'Argentine, la Colombie, l'Équateur, Haïti et la Corée du sud. Manquent des étudiant.e.s originaires d'Amérique du nord et d'Océanie.

L'âge des interviewé.e.s varie entre 20 ans et 40 ans avec une moyenne d'âge de 28 ans et un âge médian de 26 ans.

Les études en cours de nos enquêté.e.s sont les suivantes : 3 sont en licence, 13 en master, 2 en doctorat et une n'a pas précisé son niveau d'études. Elle.il.s font leurs études dans les universités de Paris8, Paris3, à l'EHESS et une à l'Université Nationale Autonome du Mexique tout en envisageant de s'inscrire à Paris3. Remarquons donc que notre population n'est pas forcément représentative de l'ensemble de la population des étudiant.e.s femmes et LGBTI+ extra-communautaires : les répondant.e.s à notre enquête ont déjà un haut niveau d'étude. Sur l'ensemble de ces personnes, 17 ont au moins un niveau Licence 3. De plus nous remarquons une forte concentration dans les disciplines des sciences humaines et sociales – ce qui est lié à la nature des réseaux de notre groupe de recherche. Enfin, tout.e.s sont en région parisienne : nos contacts hors Ile-de-France n'ont pu répondre à l'entretien dans le temps imparti à l'enquête.

## **b. Origines sociales et religion**

Le milieu social d'origine de ces étudiant.e.s varie. Les professions de leurs parents vont d'ingénieur.e à serveu.r.ses, d'autres ont le statut de retraité.e.s. Elle.il.s viennent pour la plupart de la classe moyenne de leur pays. Leurs parents ne sont le plus souvent pas fortuné.e.s mais l'un d'entre eux a au moins un capital culturel important. Certaines travaillaient avant de venir en France : M, 39 ans, était une cadre très bien rémunérée dans son pays. M, 40 ans était professeure dans le secondaire.

Remarquons que 9 étudiant.e.s ont insisté sur les différences de salaire entre la France et leur pays d'origine. Par exemple, M, 20 ans, macédonienne, a un père serveur et une mère comptable. Elle.ils gagnent à deux l'équivalent de 900 euros par mois. Ainsi, si elle.il.s appartiennent à la classe moyenne de leur pays, les salaires de leurs parents ou leurs anciens salaires sont presque toujours inférieurs au SMIC en France.

Concernant les religions, 8 personnes se sont dites de culture musulmane, 5 de culture chrétienne et 6 personnes n'ont pas évoqué la question. Pour l'Islam, 5 ont décrit leur environnement familial comme pratiquant, parmi lesquelles 3 étaient elles-mêmes pratiquantes et 2 déclaraient s'en détacher. 2 de ces personnes ont dit être attachées à l'alévisme mais plus du point de vue culturel ; et une personne a juste précisé que son pays était à majorité musulmane. Pour le christianisme, 4 ont évoqué le catholicisme, une pour parler de la religion de ses grands-parents, en précisant que ses parents n'étaient pas pratiquants, une autre pour décrire la religion dans laquelle elle a grandi tout en affirmant avoir coupé les ponts avec cette religion aujourd'hui, ayant une pratique culturelle du vaudou. Une personne a précisé que sa famille était chrétienne orthodoxe, mais qu'elle-même n'était ni pratiquante ni croyante, même si la question de la religion l'intéressait.

## **c. Conditions d'étude en France**

Etant donné les différences de salaire entre la France et les pays d'origine des étudiant.e.s interrogé.e.s, l'aide financière familiale est pour la plupart minimale voire inexistante. Et de fait, 8 étudiant.e.s sur 19 reçoivent une aide d'un parent, allant d'une aide ponctuelle à une prise en charge totale des frais pour trois d'entre elles.eux. Une enquêtée a par ailleurs bénéficié ponctuellement de l'aide de sa communauté. Deux étudiant.e.s ont reçu une bourse de leur pays.

Pour couvrir les frais de la vie quotidienne, 15 étudiant.e.s sur 19 travaillent en parallèle de leurs études. Seulement 3 enquêtées nous ont dit n'avoir jamais eu besoin de travailler depuis leur arrivée en France ; celles dont les études sont financées par leur famille. Certaines ont réussi à avoir une bourse. M, 40 ans, signale qu'elle n'a pas besoin de travailler depuis qu'elle est étudiante car ces études sont financées par la formation continue, suite à 10 ans de salariat en France.

Les sources de revenu dépendent principalement de « petits boulots », déclarés ou non, tels babysitteur.se.r, serveur.se.r ou femme de ménage. Trois enquêté.e.s ont des emplois stables au moment de l'enquête, mais toujours vecteurs d'une certaine précarité car jamais à temps plein : les heures de travail sont limitées à 964 heures par an maximum, car elle.il.s possèdent un visa de long séjour valant titre de séjour (VLS-TS) étudiant ou une carte de séjour étudiant<sup>108</sup>. Si les étudiant.e.s travaillent toutes les semaines de l'année, cela autorise environ 18 heures de travail déclaré par semaine, le plus souvent payé au SMIC horaire.

10 étudiant.e.s sur les 15 qui travaillent ont dit avoir eu recours à des jobs non déclarés. Si aucune des répondantes n'a dit avoir pratiqué le travail du sexe, 7 étudiant.e.s en ont parlé et ont dit avoir connaissance d'amies ou de personnes qui sont hôtesse.s ou « font des passes ». Rappelons que le caractère stigmatisant de telles pratiques n'encourage pas à les déclarer dans le cadre d'un entretien avec une personne connue ou inconnue.

La plupart des interviewé.e.s maîtrisaient la langue française, car ayant fait le lycée français et/ou venant d'anciennes colonies et/ou de pays francophones. Néanmoins pour 4 d'entre eux, la trop faible maîtrise du français s'est révélée être un obstacle à la fois professionnel et universitaire. La langue, joue en effet un rôle primordial dans la recherche d'emploi. Le statut, régulier ou en situation irrégulière, encore davantage. Malgré ces emplois

---

<sup>108</sup> Exception dans le cas des étudiant.e.s de nationalité algérienne : ces dernier.e.s doivent posséder un certificat de résidence Algérien étudiant et sont autorisé.e.s à travailler « au maximum 50 % de la durée annuelle de travail pratiquée dans la branche ou la profession concernée » après une demande d'« autorisation provisoire de travail (APT) à l'unité territoriale de la Direccte ».

et “petits-boulots”, nombre de ces étudiant.e.s nous ont fait part d’avoir connu des moments de grandes difficultés financières au cours de leurs études, comme nous le verrons plus tard.

Par ailleurs, avant de venir en France, elle.il.s ont dû montrer qu’elle.il.s ou un.e garant.e disposait de 600 à 650 euros par mois pour un an sur un compte en banque. N, 28 ans, Algérienne, commente cette somme de la sorte : « *Avant de faire le visa il faut ouvrir un compte bancaire de 7000 euros. Tu vois ? Il y a personne qui a 7000 euros, c'est rare !* ». Cette somme est en effet considérable au vu des salaires algériens (le revenu mensuel moyen était d’environ 200€ en 2011)<sup>109</sup>. Pour beaucoup de nos répondantes, ce sont leurs parents qui se sont portés garants, ayant cette somme sur leur compte ou la réunissant pour l’occasion. Une étudiante algérienne et une sénégalaise qui ne pouvaient disposer de cette somme sont venues en visa tourisme puis se sont inscrites à l’université, prenant ainsi le risque de faire leurs études en situation irrégulière. Une autre étudiante disposait de bourses de son pays et n’a pas eu à prouver être en possession d’une telle somme.

Outre le moment de faire un visa, chaque année, les étudiant.e.s doivent prouver pouvoir disposer de 650 euros par mois au moment de refaire leur titre de séjour à la Préfecture. Il s’agit de montrer ses relevés de compte ou d’avoir un.e garante disposant de 7000 euros sur son compte. Cela s’est révélé difficile pour plusieurs. M, ivoirienne, s’est vue refuser son titre de séjour car elle ne disposait pas de la somme requise.

Au moment de l’enquête, l’ensemble des étudiant.e.s disposent d’un logement. 7 habitent en appartement en couple (dont une vit chez son copain), 6 vivent dans un appartement individuel dont une en sous-location et une avec son enfant, 2 habitent en résidence étudiante, 2 sont hébergées, 1 vit en colocation, 1 en foyer de type jeune travailleur. Concernant les garant.e.s pour le logement, 3 étudiant.e.s ont dû demander à une personne française (parfois éloignée) de se porter garante, et 5 ne possèdent pas de contrat de bail de location. M, ivoirienne, et M, sénégalaise, ont été sans domicile fixe à un moment de leurs études, dormant dans des bus de nuit, des hébergements d’urgence, dans la rue ou dans des hôtels *low cost*. 2 autres enquêtées au moins ont également failli se retrouver sans-domicile fixe.

---

<sup>109</sup> Rapport de l’Office Nationale des Statistiques , BERRAH Mounir Khaled (dir), 2011, Collection statistiques  
URL : <http://www.ons.dz/IMG/pdf/pubfinsal13-2.pdf> , Consulté le 12 mai 2019

Remarquons que dans leur pays d'origine, ces étudiant.e.s appartiennent à une classe moyenne, avec tout de même de grandes variations. Pour les moins aisées, l'obtention de visa s'est avérée compliquée. La politique des visas interdit à celles et ceux qui ne peuvent prouver avoir en leur possession d'importantes économies de venir étudier en France. Mais la majorité des enquêtées, cependant, ont connu en France des situations économiques très critiques et ont donc vécu à l'occasion de leurs études un déclassement.

### *Que retenir ?*

- ⇒ Nous avons eu dix-neuf répondant.e.s, dont dix-huit femmes et dont un tiers se reconnaît comme LGBTI+.
- ⇒ 14 nationalités et des origines sociales de classe moyenne basse à haute.
- ⇒ Seul.e.s 15% de ces étudiant.e.s ont leurs études financées par leurs parents. Les 85% autres travaillent pour subvenir à leurs besoins, quand bien même certaines ont eu ponctuellement accès à des aides financières (bourses, aides familiales, etc.).
- ⇒ Une surreprésentation des masterant.e.s, et en études de genre, du fait de nos réseaux. Manquent des étudiant.e.s d'Amérique du Nord, trans, intersexes et se définissant exclusivement comme gays.

### **3. Le projet de départ, désirs et déconvenues**

Les étudiant.e.s non européen.e.s interrogé.e.s dans le cadre de cette enquête se trouvaient tou.te.s sauf une en France au moment des entretiens, mais pour comprendre en profondeur leur situation, il était nécessaire d'étudier ce qui a précédé le départ de leur pays : les désirs, les attentes et les difficultés qui ont accompagné la genèse et la mise en œuvre du projet migratoire. Chaque personne interrogée a une expérience unique, mais il est possible de reconnaître dans les récits recueillis certaines tendances qui doivent être prises en compte dans l'analyse de l'impact qu'une loi telle que celle de l'augmentation des frais de scolarité va avoir sur les choix et la vie des étudiant.e.s déjà présent.e.s dans le pays, et de tous ce.lles.ux qui voudraient – ou, avant cette mesure, auraient voulu – effectuer leurs études en France.

#### **a. *Push factors* : quitter son pays pour étudier à l'étranger**

D'après les récits des étudiant.e.s interrogé.e.s, parmi les raisons qui les ont poussé.e.s à quitter leur pays pour étudier à l'étranger, il y a le désir de voyage, d'aventure, de connaître de nouveaux endroits. Par exemple, « *j'ai décidé de découvrir un peu le monde ! Moi, j'ai jamais voyagé* » explique N, 28 ans, algérienne, décrivant le moment où elle a décidé de reprendre ses études, en France. Le désir de rencontrer de nouvelles personnes, de nouve.lles.aux ami.e.s est récurrent dans les mots des personnes interrogées. M, 26 ans, argentine, dit qu'elle n'avait pas d'attentes particulières parce qu'elle ne connaissait pas l'Europe et que, précisément pour cette raison, son espoir « *c'était plutôt de connaître, d'être dans un pays avec une autre langue, des gens qui n'ont rien à voir avec mon histoire et tout* ».

Outre la curiosité à l'égard de personnes et d'environnements autres que ceux du pays de départ, les entretiens mettent également en évidence les raisons du départ liées à des situations plus concrètes, sociales, éducatives, professionnelles et politiques. D'un point de vue social, pour bon nombre des personnes interrogées, les études à l'étranger apparaissent comme une réponse à un besoin d'indépendance et d'autonomie par rapport à l'environnement familial. A, Colombienne de 27 ans, explique qu'elle ressentait ce désir de quitter la maison de ses parents, ce que la coutume de sa ville natale ne lui permettait pas de faire. C'est pourquoi elle a décidé de partir en France :

*On vit avec ses parents jusqu'à ce qu'on ait les moyens économiques de vivre tout seul, c'est à dire au moment où on a un travail. Ou vraiment lorsque par exemple on se marie, on se... Et du coup, on change de foyer. Mais du coup ça arrive vers la trentaine [...] je voulais pas attendre euh... douze ans.*

Des étudiantes disent qu'elles devaient toujours informer leurs parents de leur vie. Par exemple I, 24 ans, tunisienne, affirme : « *même si ma famille elle cool et tout mais cette pression de la famille "tu vas où ? Tu sors où ? Tu manges quoi ? Tu vois qui ? Tu sors avec qui ?* ». Dans certains contextes, par exemple celui de C, 26 ans, équatorienne et de C, 28 ans, colombienne qui vivait au Mexique, les préoccupations des parents ou des proches sont nourries par de véritables problèmes de sécurité dans la région ; le désir de partir résulte donc de la combinaison du désir d'échapper au contrôle obsessionnel de la famille (« *intrusif* » pour employer les mots de A) et de se mettre loin du danger, notamment de ceux qui menacent les femmes.

Ce n'est pas seulement le contrôle exercé par des parents inquiets qui peut pousser à partir : dans le cas de M, 39 ans, ivoirienne, quitter son propre pays signifiait aussi se libérer des préjugés que sa condition de femme indépendante sans mari ni enfants suscitait parmi les gens de son milieu.

L'insatisfaction de l'offre éducative dans le pays de départ est aussi une raison qui pousse certains étudiants à chercher ailleurs la poursuite de leurs études. I, 24 ans, après une licence à Tunis, a choisi de postuler pour un master à Paris8 car :

*À l'institut où j'étais : pas beaucoup de choix, il y avait un seul master de recherche et c'était un truc très général, c'est-à-dire c'était un master qui s'intitulait "master de recherche en science de l'information", c'est tout. Moi je voulais faire un truc un peu plus précis quoi .*

Outre le manque d'études adaptées dans le pays de départ, les possibilités de travail conditionnent également la décision de poursuivre des études à l'étranger. M, Macédonienne de 20 ans, et M, ivoirienne de 39 ans, disent qu'étudier à l'étranger leur ouvrira sûrement des bonnes opportunités professionnelles lors de leur retour dans leur pays, bien plus que si elles étaient restées dans leur pays d'origine. Cependant, cet argument ne figure jamais comme premier élément évoqué ; le désir de découvrir un autre pays, de rencontrer des étudiant.e.s du monde entier et de s'éloigner du contrôle familial sont davantage mis en avant par cette population féminine et LGBTI+.

La question du travail apparaît plutôt comme une condition problématique du contexte de départ. N, 28 ans, algérienne, avait un emploi qui ne la satisfaisait pas, elle a donc décidé de

quitter l'Algérie et de reprendre ses études. C, 28 ans, colombienne, était journaliste au Mexique, mais a décidé de partir et de terminer ses études à cause des conditions de travail désavantageuses et risquées, surtout pour une femme : « *c'est pas la même chose pour un homme journaliste de faire son travail au Mexique qu'une femme. Elle prend beaucoup plus des risques justement pour faire son travail* ». M, ivoirienne, était de plus en plus critique vis-à-vis de son travail dans une ONG ; la reprise d'étude était alors motivée par le désir d'acquérir des savoirs théoriques et critiques sur l'aide au développement.

Le contexte politique du pays de départ est noté comme un facteur générant la décision de partir, non seulement pour ce.lles.ux qui ont été les plus violemment touchés, comme A, 32 ans, qui a quitté la Turquie en raison d'un procès contre elle. Le désir de laisser derrière elles une situation politique décevante se retrouve également dans l'histoire de C, 23 ans également turc et I, 24 ans, tunisienne. Cette dernière, se référant au profond découragement qu'elle a ressenti dans les années postrévolutionnaires en Tunisie, déclare :

*Moi quand je suis partie, je suis partie avec l'idée de ne jamais plus revenir. L'idée de ça il y est. Il y a une porte qui s'est ouverte, je vais sortir et je vais la fermer derrière moi, comme ça je ne peux pas retourner de l'autre côté. Et là je comprends mieux pourquoi j'ai pensé de la sorte, tu vois, parce que je ne suis pas la seule, tu vois ? On est plusieurs des femmes et des hommes, des filles et garçons, tout ce que tu veux, qui sont encore dégoûté.e.s de ce qui se passe en Tunisie.*

C, qui s'identifie comme *queer*, ajoute que le désir d'étudier à l'étranger était aussi en partie motivé par son identité de genre/sexuelle : « *parce en Turquie c'est toujours un peu compliqué d'être ouvert, dans la rue ça peut être problématique de dire voilà moi je suis gay, je suis lesbienne, je suis n'importe quoi* » et ensuite iel<sup>110</sup> précise « *en Turquie c'est toujours oppression absolue, c'est toujours interdit ça, c'est... il y a beaucoup de gens qui sont tués* ».

Les études sont pour certain.e.s un moyen de trouver un refuge politique, sans avoir à passer par la difficile et incertaine procédure de demande d'asile, et pour d'autres un moyen de quitter, temporairement voire définitivement un contexte socio-politique problématique ; tout en se projetant dans un projet de vie enrichissant.

## **b. Facteurs d'attraction : attentes liées aux études en France**

---

<sup>110</sup> C. se définit comme *queer*, d'où l'utilisation du pronom iel.

Plusieurs facteurs ont incité les répondant.e.s à choisir la France comme pays d'étude. Parmi celles-ci, la langue se démarque, souvent citée en premier lieu comme une réponse à la question directe sur les raisons du choix. Les personnes interviewées provenant des anciennes colonies françaises d'Algérie et de Tunisie, ainsi que du protectorat marocain, expliquent que le français est toujours la première langue étrangère qu'ils et elles apprennent à l'école. Elle est également utilisée dans les lycées français fréquentés par trois des personnes interviewées, originaires de pays non colonisés (Macédoine, Turquie et Équateur). La langue française peut guider le choix de partir non seulement parce qu'elle est déjà pratiquée, mais aussi parce que le candidat veut l'apprendre, comme dans le cas de C, 23 ans, turc : « *ça c'était le premier objectif quand j'ai choisi de venir ici* ».

Le lycée français influence la décision de partir non seulement à cause du facteur linguistique, mais aussi à cause d'une continuité dans les programmes et d'une promotion de la France qui se fait dans le cadre de voyages éducatifs. M, 20 ans, macédonienne, explique que tou.te.s dans sa classe du lycée franco-macédonien qu'elle a fréquenté auraient aimé étudier en France.

Pour une étudiante haïtienne interviewée, le facteur linguistique ouvrait la possibilité d'étudier à l'étranger au Canada ou en France : la préférence pour cette dernière était dictée par la considération que « *c'est moins compliqué, parce que c'est pas cher* ». Elle note aussi que les études en France sont mieux considérées dans son pays que celles réalisées au Canada : il est plus prestigieux selon elle d'avoir un diplôme français.

Plusieurs ont noté la continuité historique des liens entre leur pays et la France, du fait de la colonisation. R, 21 ans, marocaine, a étudié dans un lycée français, prélude selon elle à des études en France :

*dans le lycée dans lequel j'étais c'était attendu d'aller en France (...). Il faut pas oublier que le lycée français au Maroc on appelle ça « la mission française », y'a vraiment dans le libellé, c'est explicitement colonialiste.*

Le réseau amical et familial des répondant.e.s est une autre raison pour laquelle la France est choisie pour étudier à l'étranger. La présence de proches sur le territoire français est perçue comme un facteur facilitant – et se révèle souvent comme tel, notamment en ce qui concerne le problème du logement – et devient déterminant pour la mise en œuvre du projet de mobilité. « *J'ai des proches qui vivent à Paris, donc ça me facilite aussi la procédure de venir ici, m'installer et tout* » dit I, 24 ans, tunisienne. Outre les parents, les ami.e.s à l'étranger, parfois

e.lles.ux aussi dans le cadre de leurs études, sont un facteur d'attraction important en ce qui concerne la perception de la faisabilité de l'idée du déménagement : « *j'avais des amis qui étaient plus âgés que moi ils sont partis à Paris, à Caen, à Rennes, faire des études, et là tu te rends compte que c'est possible de partir* » (M, 20 ans, macédonienne). Les ami.e.s qui étudient à l'étranger n'attirent pas seulement en France, mais ont aussi un impact sur l'orientation vers un établissement universitaire spécifique, en offrant leur soutien pour découvrir les programmes qui s'y déroulent.

La qualité et le type d'études disponibles jouent un rôle important dans les récits recueillis, non seulement comme facteur de départ, comme nous l'avons mentionné plus haut, mais aussi comme facteur d'attraction. Par exemple, A, 32 ans, kurde de Turquie, explique : « *dans mon choix de venir en France, la présence des travaux féministes, académiques ou non-académiques, a eu un impact considérable* ». Ce.lle.ux qui en parlent en ce sens, chargent les études de la plupart de leurs attentes, qui, dans le cas de M, 26 ans, turque, sont plus importantes que celles réservées à la France elle-même :

*Avant là- bas, je pensais venir faire mon master et retourner. Du coup quand j'ai commencé à la Sorbonne j'avais beaucoup d'attentes, mais pas pour la France : au niveau de la fac.*

Pour quatre des personnes interviewées, l'Université de Paris 8 était une attraction fondamentale et elles en attendaient beaucoup. M, 20 ans, macédonienne, dit :

*Moi il faut savoir que toutes mes espérances c'était en lien avec la fac. Paris8. J'étais déjà venue à Paris8 une fois lors de mes voyages en France, et j'ai vu la bibliothèque, l'espace audiovisuel, c'est tout ce que j'ai vu, j'étais impressionnée par tous les livres, les dvd tout ça. Je m'attendais à me cultiver, à pouvoir mieux me cultiver, à avoir des profs extraordinaires, trop génial, que j'ai rencontré.e.s.*

Six étudiant.e.s interviewé.e.s sur dix-neuf font ou ont fait un master ou un doctorat en études de genre à Paris8. Dans ces cas, c'est son offre didactique, en particulier en matière d'études genre, qui les a attiré.e.s. De plus, l'histoire de Paris 8 et son approche critique particulière ont fasciné des étudiantes comme I, 24 ans, tunisienne, et C, 23 ans, turc, qui raconte :

*Voilà j'étais en train de chercher les universités à Paris, parce que j'ai dit voilà je vais étudier à Paris. Et après j'ai lu, en fait l'histoire de Paris 8 Vincennes, P8 Saint-Denis et après j'ai vu que, voilà la fondatrice de l'université, Hélène Cixous. J'ai dit c'est très cool, j'ai lu plusieurs textes écrits par elle, après aussi j'ai vu que Deleuze, Derrida, Foucault, tout était à Paris 8, je me suis dit voilà peut-être tu*

*sais aussi, quand tu cherches 'université Paris 8', tu vas trouver voilà, c'est une université expérimentale, etc. J'ai dit c'est très cool, il faut que je sois là.*

Dans l'ensemble de nos entretiens, les attentes à propos de l'Université Paris 8 ont été satisfaites par la réalité rencontrée sur place.

L'imaginaire représentant la France comme « pays des Droits de l'Homme », de « liberté, égalité, fraternité » a aussi joué, de façon variée, dans les facteurs attractifs ; même si l'expérience sur place s'avère, dans bien des cas, décevante de ce point de vue, comme nous le verrons plus tard. La France est également associée à l'idée qu'elle est un pays caractérisé par une ouverture particulière (terme récurrent dans les récits des personnes interviewées) et cela a motivé M, 20 ans, macédonienne. Elle évoque la notion de liberté abordée pendant ses études dans le lycée français : « *liberté de choisir sa religion, liberté de son orientation sexuelle, liberté d'opinion, liberté oui* ». Elle parle aussi de la culture française, qu'elle admire beaucoup, et de Paris, où cette culture se vit :

*Déjà à Paris, il y a beaucoup de théâtres, de cinémas, de bibliothèques, d'endroits où sortir, des jardins et tout, je m'attendais à une vie plus excitante, plus riche, une éducation voilà top !*

Puis elle affirme que Paris était pour elle la capitale « *de la culture, de l'amour, la lumière... dans la présentation, comme ça, le truc* », revenant ainsi aux représentations stéréotypées sur la France. A, 32 ans, Kurde de Turquie, décrit ainsi ses attentes envers la France en général :

*J'attendais un pays plus calme où il y'a plus de démocratie et moins de violence policière, voire l'absence de cette dernière. Je supposais arriver dans un pays où il y'a plus d'égalité des chances aussi.*

N, 28 ans, algérienne et I, 24 ans, tunisienne, racontent comment la France est représentée dans l'imaginaire collectif de leur pays. Elles disent cependant avoir déjà un regard critique sur ces stéréotypes avant de partir. I affirme :

*Quand on est en Tunisie, surtout que l'impact de la France en Tunisie est assez important, tu as toujours le discours de promotion de la France, « la France c'est le pays de lumières, c'est le pays des droits de l'homme », il faut être vraiment très naïfs pour croire à tout ça, « c'est le pays de l'égalité, de la fraternité, de la liberté » et tout.*

Cependant, à un autre moment de l'entretien, elle dit que les espoirs qu'elle avait avant son départ par rapport à la facilité de se faire des ami.e.s français.es étaient aussi en partie liés à

l'image de la France répandue en Tunisie, selon laquelle elle est un pays très proche du point de vue de certains codes culturels, qu'elle a eu du mal à trouver à son arrivée.

### c. Difficultés de mise en œuvre du projet de migration

Lorsque la volonté de partir est exprimée, la réaction des membres de la famille peut être favorable ou au contraire hostile à sa mise en œuvre. Dans la plupart des entretiens, nous trouvons une réaction positive de la famille à l'idée d'étudier à l'étranger, dictée principalement par la conscience qu'il s'agit d'une opportunité dont il.elle.s ont elle.eux-mêmes pu profiter dans le passé, comme dans le cas des parents de I, 24 ans, tunisienne, ou, au contraire, dont elle.il.s ont été privé.e.s, comme ceux de C, 26 ans, équatorienne et C, 28 ans, colombienne. Dans d'autres cas, le soutien de la famille fait défaut : les parents de M, 20 ans, macédonienne, craignaient de ne pas pouvoir soutenir économiquement ce choix et de ne pas pouvoir lui assurer le même niveau de vie qu'elle avait grâce à leur salaire en Macédoine. En plus de leurs préoccupations financières, il y avait une certaine méfiance à l'égard des idées de liberté de leur fille :

*Ils trouvent que je me suis vraiment attachée à cette idée de liberté, après être venue en France. (...) Et ça leur va pas très bien, hein. Euh c'est une sorte d'avant-garde pour la Macédoine, même si là-bas il y a beaucoup de gens qui sont ouverts d'esprit bien sûr, mais euh, les parents, ils ont vécu dans le régime communiste en Yougoslavie, du coup c'est une manière complètement différente de penser, de regarder les choses, ils auraient préféré que je fasse mes études en Macédoine.*

Cette étudiante reconnaît que le genre a joué un rôle dans le manque de soutien familial, notamment en comparant le comportement de ses parents avec son frère, qui n'est pas accablé par certains tabous en matière de sexualité. Elle explique que « *c'est paradoxal mais c'est la peur que je sois plus éduquée sexuellement, au niveau des contraceptions, tout ça, parce qu'en Macédoine c'est un tabou* ». Le départ a tout de même été négocié et M a pu procéder aux démarches administratives. Ses parents se sont finalement portés garants financièrement, ayant quelques économies, et elle n'a ainsi pas rencontré les difficultés qui ont marqué l'expérience de bien d'autres.

La procédure que doivent suivre les étudiant.e.s des pays impliqués dans le processus Études en France entraîne de nombreux coûts, difficiles à supporter, surtout pour ceux qui

viennent d'un pays où les salaires sont beaucoup plus bas qu'en France. N, 28 ans, algérienne, explique :

*Le TCF [le test de langue, nda] coûte 8000 dinars, 8000 c'est parfois le ... chez nous c'est la moitié du SMIC, le salaire moyen, chez nous c'est 18000 dinars et nous pour le TCF c'est 8000 dinars et puis on a l'entretien aussi à 8000 dinars et puis le visa c'est 10 000 dinars.*

A ces frais s'ajoutent ceux de la traduction en français des diplômes à joindre au dossier. Rappelons que ces étapes, très onéreuses, ne garantissent pas le fait d'être accepté.e.s dans une université française. Si une réponse positive est reçue, il faut demander un visa. Pour cela, il faut prouver avoir une somme en moyenne de 7000 € sur un compte bancaire. N indique comment on peut obtenir ce montant :

*Généralement on cherche l'argent un peu partout, on ouvre le compte et voilà l'attestation, juste l'attestation, puisqu'ils ne demandent pas l'argent, pour avoir le visa il faut avoir juste l'attestation bancaire. Eue l'attestation, on redonne l'argent après [sourit]. Mais généralement tout le monde a 3000 euros maximum, parce que c'est trop cher en fait.*

Ces exigences économiques peuvent ainsi constituer un grand obstacle à la mise en œuvre du projet.

D'autres contraintes peuvent se présenter, notamment celles linguistiques, comme le raconte C, 28 ans, colombienne, qui interprète cette sévérité dans l'évaluation du niveau linguistique comme une tentative de décourager les étudiant.e.s :

*La première fois j'ai appelé Campus France au Mexique, pour demander des informations, et l'homme qui m'a répondu m'a dit : "tu parles français ?", " moi, je voudrais apprendre le français en France", "ah, oui, mais pourquoi en France ? Pourquoi tu ne prends pas des cours au Mexique ? [...] mais c'est comme ça, si tu veux étudier en France c'est obligatoire de savoir parler en français". Donc finalement on a fait autre chose et j'ai réussi à... Parce qu'ici par exemple, j'ai... l'université n'a posé pas des problèmes pour venir, même si nous on ne parlait pas le français, parce qu'il y a le niveau débutant pour ceux qui ne parlent pas (...). Donc l'accueil là-bas c'est dès le début il met des problèmes pour, comment s'ils ne voulaient pas encourager les gens à venir ici. Ça pose beaucoup de... je ne sais pas comment le dire, mais, comme s'ils ne rendaient pas les choses plus faciles, justement pour nous.*

Le plus souvent, une fois l'argent trouvé et les différentes étapes effectuées (test de langue, entretien Campus France, traduction des diplômes), une longue période d'attente commence avant que les étudiant.e.s n'obtiennent les réponses des universités françaises : « *Tu attends je ne sais pas combien, des mois, et tu attends, moi j'ai commencé la procédure au mois de mars, j'ai eu la réponse de Paris8 au mois du juillet* » (I, 24 ans, Tunisienne). Et la demande de visa qui s'ensuit n'aboutit pas toujours.

En définitive, l'analyse des dix-neuf entretiens montre que l'idée de faire des études en France s'inscrit dans un contexte où le désir de connaître et d'explorer s'entrelace avec le désir de se libérer de certaines contraintes et difficultés qui traversent la vie des étudiantes et des personnes LGBT+ avant leur départ.

Les étudiant.e.s interrogé.e.s ont choisi la France pour s'éloigner du contrôle étouffant de leurs parents et de leur société d'origine, d'une situation sécuritaire précaire, d'un contexte politique problématique et d'offres éducatives et professionnelles insatisfaisantes. Il.elle.s ont choisi la France, attiré.e.s par l'idée qu'il s'agit d'un pays libre, égalitaire, garant des droits. Il.elle.s l'ont aussi choisie parce qu'il.elle.s maîtrisent la langue, étudiée dans le pays d'origine, et parce qu'il.elle.s ont sur place un réseau social de proches et d'ami.e.s. Leur choix de la France est aussi lié au fait qu'il existe des universités comme celle de Paris 8 Saint-Denis, qui promeut les études critiques et alternatives, et que les études y sont à la fois peu coûteuses et réputées de bonne qualité.

Cependant, au moment même où démarrent les démarches de mise en œuvre du projet d'études en France, les premiers obstacles apparaissent sur le chemin de sa réalisation – et ce n'est que le début de la série des problèmes auxquels les étudiant.e.s sont confronté.e.s.

La dimension de genre apparaît subtile mais constante dans les récits des personnes interviewées : certaines situations dans le contexte initial qui sont décisives pour le choix du départ sont déterminées par le genre (contrôle parental, jugements sociaux, insécurité, certaines conditions de travail, impossibilité d'exprimer son identité sexuelle et de genre). La réalisation même du projet migratoire peut être remise en cause du fait d'être une femme.

Les principales difficultés évoquées lors de la mise en place du projet sont d'ordre financière ; l'augmentation des frais d'inscription risque donc d'empirer encore grandement cet état de fait.

### *Que retenir ?*

- ⇒ Avant même l'accroissement du capital culturel et le désir d'ascension sociale, c'est le désir de liberté, de sécurité en tant que femmes et LGBTI+, et l'attrait pour des études de bonne qualité, critiques et peu onéreuses, dans un pays réputé être celui des « Droits de l'homme » et dont on maîtrise la langue, qui sont les premières raisons avancées pour expliquer le choix de faire des études en France.
- ⇒ Mais dès avant le départ, des difficultés apparaissent : les démarches pour émettre une candidature sont onéreuses et pas sûres d'aboutir, la garantie financière est compliquée à obtenir et les parents peuvent s'opposer au départ de leur fille, en raison de son identité de genre.

#### **4. Des études ou des parcours de combattant.e.s ?**

Dans les 19 entretiens menés, des difficultés hétéroclites étaient évoquées en ce qui concerne les conditions d'étude en France, et notamment dans la capitale. Elle.il.s découvrent de grandes différences avec leurs attentes et leurs rêves : le « pays des Droits de l'Homme » s'avère être finalement le lieu d'une grande précarisation, de discriminations racistes, sexistes, lgbtiphobes et d'une faible aide en ce qui concerne l'intégration des étranger.ère.s.

##### **a. Une grande précarité économique**

Le problème majeur auquel font face les étudiant.e.s étranger.ère.s interrogé.e.s est la précarité économique dans laquelle elle.il.s se retrouvent. Seulement 8 étudiant.e.s sur 19 nous disent obtenir une aide financière : 3 sont entièrement financé.e.s par leur famille et 5 reçoivent ponctuellement des aides (de leur famille, d'ami.e.s ou des bourses). Notons par ailleurs la différence de niveau de vie qu'il peut y avoir entre la France et les pays d'origine. Une étudiante venue de Macédoine nous informe que ses parents ne peuvent que peu lui venir en aide :

*D'abord parce que en Macédoine on ne gagne pas beaucoup. Et là, avec les salaires de mes parents on peut habiter très bien, parce que les standards sont très différents, mais avec leur économies, ici on peut pas faire grand-chose, parce que si tu veux, en Macédoine, le loyer ça coûte 100 euros par mois.*

Les différences de niveaux de vie et de salaires entre les pays d'origine et la France fait que les étudiant.es ne peuvent pas, ou peu, compter sur l'aide de leurs parents. Cela signifie qu'ils.elles doivent travailler en plus de leurs études pour subvenir à leurs besoins.

Devant assumer toutes les charges liées à leurs vies dans la capitale française, elle.il.s se trouvent pour 15 d'entre e.lles.ux à devoir travailler en parallèle de leurs études. Certain.es ont même plusieurs emplois en même temps. Ce travail alimentaire, souvent nommé à tort « job étudiant », est prenant, avec des contrats de plus d'une ou deux dizaines d'heures par semaine. M, macédonienne, nous explique:

*Jusqu'à récemment, j'avais travaillé comme serveuse dans un resto japonais qui s'appelait (inaudible). C'est un resto fast food japonais. (...) Mais en même temps, c'était 25h par semaine, et avec mes études... J'ai eu, quand même, de bonnes notes. Je me suis investie. C'était difficile.*

Cette réalité peut s'apparenter à une double-journée (travail salarié et travail scolaire) et devient un frein à la réussite de leurs études, la raison même de leur venue. Concilier les études avec le temps nécessaire de travail pour subvenir à ses besoins, peut s'avérer périlleux. Certain.e.s se retrouvent à ne pas pouvoir suivre en présentiel tous les cours, ou bien à les suivre dans de mauvaises conditions du fait de la fatigue. Une enquêtée nous témoigne de l'état d'une de ses amies étudiantes étrangères, qui s'est mise à prendre de la cocaïne pour tenir l'enchaînement des petits boulots qu'elle trouvait et le travail de recherche pour ses études. M, étudiante macédonienne, nous mentionne avoir eu de gros problèmes de santé du fait de la fatigue qu'entraînait la charge de travail de son emploi salarié et des petits boulots qu'elle effectuait en plus (jusqu'à une trentaine d'heure de travail par semaine en plus de la charge de ses études). M, doctorante iranienne, mentionne le fait qu'il est compliqué d'allier les deux activités, si bien que pendant des mois elle ne s'est pas concentrée sur ses recherches, alors qu'un travail de thèse exige une grande disponibilité de temps et un fort investissement pour l'intégration dans le monde dans la recherche.

Ces emplois sont le plus souvent très précaires. Les travaux le plus souvent cités sont caissier.e dans un centre commercial, le travail domestique, le *baby sitting* et le travail dans le monde de la restauration, comme serveuse ou commis de cuisine. Ce sont des secteurs où le travail « au noir » et sans contrat peut être privilégié.

Ce sont également des contrats bien plus occasionnels, qu'elle.il.s enchaînent, du *baby-sitting*, des sorties d'école, de la surveillance dans les établissements scolaires, etc. R., étudiante sénégalaise de 32 ans, témoigne :

*J'ai accepté de tout et de rien. L'essentiel c'était de pouvoir gagner ma vie, pouvoir survivre pour pouvoir payer mes frais d'inscriptions, avoir de quoi manger, vous voyez ? Avoir le transport pour pouvoir venir à Paris 8 puisqu'à l'époque j'habitais dans le 77 derrière Charles-De-Gaulle, je ne pouvais pas venir tous les jours par manque de moyens de transport.*

Notons également que le travail du sexe est répandu parmi les étudiant.es et *a fortiori* les étudiant.es étranger.es. Sur les 19 entretiens effectués, 7 personnes nous ont dit connaître des étudiant.es ayant recours à cette pratique. Une enquêtée connaît quelques filles qui font du travail du sexe pour payer leur études. Selon elle, certaines le font par choix, quand d'autres se sentent contraintes parce qu'elles ne trouvent pas d'autre travail du fait d'une mauvaise maîtrise du français :

*Voilà parfois y a des gens qui veulent essayer de trouver un autre moyen et parfois y en a dans X [collectif militant ; nda] qui font ça mais juste pour ... comme décision. Bah on a besoin de travailler et on veut pas travailler avec un patron. On préfère gérer toute seule et bon. Donc oui je connais deux trois personnes qui font ça au choix. Qui font leur études ici et qui font du travail du sexe. Et après j'ai connu aussi des filles qui arrivent pas à s'en sortir et qui voilà...*

Une autre étudiante, M, dit que sa meilleure amie est hôtesse dans un bar<sup>111</sup> ; cette dernière lui a proposé de travailler avec elle, car elle gagnait bien plus rapidement que M de quoi survivre, grâce aux « *tips* » (pourboires) des clients. C, qui a été un temps SDF, s'est vue proposer de travailler dans un appartement près de Gare de l'Est, où des étudiant.e.s font des passes. Aucun.e étudiant.e n'a dit avoir recours elle.lui-même au travail du sexe ; cependant, nous avons conscience que le discrédit qui pèse sur ce type d'activité ne favorise pas sa déclaration. Remarquons que le recours aux différentes formes de travail du sexe peut être perçu comme un moyen de gagner rapidement de l'argent, et de laisser ainsi plus de temps aux études.

Un problème soulevé est lié à la difficulté pour trouver un travail du fait que les étranger.e.s sont souvent mal considéré.e.s et en proie aux préjugés. G, étudiante turque, nous raconte que les employeu.r.euse.s offrent de bas salaires à ces étudiant.e.s qu'elle.il.s savent précaires :

*Par exemple un jour j'étais contactée par une autre pizzeria italienne dans mon quartier qui cherchait quelqu'un pour le service... J'ai essayé de négocier un petit peu pour le salaire et pour les horaires et elle m'a dit: « Tu n'es pas Européenne,*

---

<sup>111</sup> Son travail consiste en faire boire des clients, tout en entrant dans un rapport de séduction avec eux. Les pourboires peuvent être conséquents. Les propositions d'actes sexuels rémunérés, qui n'entrent pas dans le contrat, peuvent cependant être fréquentes.

*tu peux pas négocier [...] ». Au niveau du salaire, c'est plus difficile pour demander un salaire qui valorise ton travail.*

Cette anecdote nous renseigne sur le fait que les étudiant.es étranger.es ont plus de mal à faire valoir leurs compétences et à obtenir des augmentations, ou à négocier leur salaire ou les conditions de leur contrat.

Cette précarité est exacerbée dans le cas des personnes sans papiers. Il devient impossible de trouver un travail légal, elle.il.s sont obligé.e.s de travailler « au noir ». Le travail non déclaré ouvre encore davantage la voie à diverses formes d'exploitation, dont des salaires particulièrement bas, voire le non versement du salaire.

Cette situation est d'autant plus difficile à gérer, que la plupart des étranger.es ne peuvent pas travailler à temps plein avec un visa étudiant. Cette situation les discrimine vis-à-vis des étudiant.es français.es qui peuvent alors trouver plus facilement un emploi du fait qu'ils ne connaissent pas de formes spécifiques de restriction de leur temps de travail.

En outre, le salaire n'est parfois pas suffisant pour « joindre les deux bouts ». Une étudiante tunisienne, F, 24 ans, explique que pour satisfaire ses besoins elle doit avoir deux emplois, un officiel comme caissière et un autre comme *baby sitter*, sans quoi elle doit demander l'argent à sa famille pour vivre :

*Non, ça suffit pas, parce que bah là je gagne dans les 750 euros par mois, après il y a des mois où je fais beaucoup de babysitting et j'atteins les 1000 euros des fois. Mais quand je ne fais pas de babysitting ça se ne suffit pas en fait, mais non, ça ne suffit pas, mais mon père m'envoie pas l'argent de poche tous les mois, du coup je me débrouille chaque mois, mais non, c'est pas suffisant.*

Le caractère précaire de ces emplois fait qu'il y a des mois où les étudiant.e.s ne travaillent pas. Elle.il.s doivent économiser. De plus, certain.e.s enquêté.e.s nous mentionnent le fait qu'il.elle.s doivent aider leur famille en plus de gérer leur propre situation. C'est le cas de R., étudiante sénégalaise de 32 ans :

*Ça coûte cher, je dois débloquer 263 euros à chaque année, ça fait un budget, sachant que je gagne que 600 euros, ça fait compliqué. Sachant qu'on a la famille qui attend qu'on envoie quelque chose, même si c'est pas obligatoire mais bon.*

Certain.e.s enquêté.e.s nous mentionnent les effets de leur changement de statut social en arrivant en France. En effet, des personnes de classe moyenne ou aisée dans certains pays se retrouvent incluses dans la catégorie des personnes défavorisées en France. M, qui était cadre dans une ONG internationale en Côte d'Ivoire, ne se voit proposer en France que des emplois domestiques. Cette expérience du déclassement peut être mal vécue. La France apparaît alors comme un pays dans lequel les discriminations racistes et les difficultés économiques sont prégnantes.

La dimension genrée accompagne les nombreuses contraintes et discriminations que nous venons de décrire. Il nous apparaît que les femmes subissent des discriminations spécifiques, étant dirigé.e.s vers des travaux domestiques ou de *baby sitting*, qui s'avèrent être parfois le lieu d'une véritable exploitation. Certain.e.s nous ont dit être victimes de commentaires sexistes au travail, et des LGBTI+ cacher leur orientation sexuelle.

Les limitations légales de leur employabilité comme les préjugés à l'égard des étranger.e.s confinent ces étudiant.e.s, le plus souvent, dans des travaux mal rémunérés et très stéréotypés selon le genre. Le travail « au noir », pratiqué par les deux tiers des étudiant.e.s salarié.e.s, s'avère plus propice aux violences en général, et de genre en particulier, le travail du sexe en étant un exemple emblématique.

## **b. Des problèmes récurrents de logement**

Cette précarité économique entraîne une insécurité dans la situation matérielle des étudiant.es étranger.es. Mettons en exergue le problème du logement en Ile-de-France, qui est un thème récurrent dans presque tous les entretiens menés. Selon M, 39 ans, ivoirienne,

*Le logement, c'est... fffffff... inénarrable... J'ai fait tout Saint-Denis, j'ai fait tout le 93, Epinay, Villetaneuse, Stains, j'ai fait tout ça !! Mais 3 mois, pas plus. Parce qu'après 3 mois je ne pouvais plus payer le loyer et après trois mois les gens ils me demandaient de partir. Soit gentiment, soit de façon... Et voilà, c'était comme ça. Tous les 3 mois j'étais obligée de ...[partir, nda].*

Il est en effet très difficile de se loger pour les étudiant.es à Paris, les loyers avoisinant en moyenne entre 600 et 800 euros pour des logements étudiants, des chambres ou des studios entre 10 et 15 m<sup>2</sup>. Les personnes nous disent devoir se loger soit très loin en banlieue, soit être hébergées par de la famille, des ami.e.s, des connaissances, soit trouver des logements à droite à gauche parce que dans l'impossibilité d'obtenir un logement fixe. R., étudiante sénégalaise, en a beaucoup souffert :

*Ce logement c'est un long long parcours que j'ai fait, puisque j'étais hébergé un peu à gauche à droite, les hébergements temporaires. C'est après par la suite que j'ai eu une proposition d'hébergement. Là c'est toujours un hébergement, c'est pas définitif encore, mais différent de ce que j'avais, chaque fois il fallait appeler, là c'est par un an qu'il faut renouveler.*

Lorsque la situation des étudiant.es étranger.es est irrégulière (qu'elle.il.s sont « sans papier »), il leur devient impossible de louer un appartement légalement, si bien qu'elle.il.s peuvent être à la rue, ou bien gérer au jour le jour pour trouver un toit. R., étudiante sénégalaise, a dû faire appel aux structures d'hébergement pour SDF :

*Alors là c'est le Solibail, des hébergements temporaires pour des situations, des personnes en situation précaire, qui n'ont pas accès aux logements sociaux. Donc le Solibail nous héberge temporairement via des associations comme le Secours Catholique, donc ça passe par le Solibail géré par le Secours Catholique donc c'est encore des démarches à faire en plus.*

M, étudiante ivoirienne, raconte ses difficultés suite à la perte de son titre de séjour :

*Je ne pouvais plus payer, on me demandait de partir, et là il me fallait trouver un endroit pour me poser, là je n'ai pas envie d'en parler, je veux en parler à personne, là je prends les choses en main, soit s'il me reste un peu de sous, je vais à l'hôtel, sur Saint-Denis là c'est à 35 euros, Saint-Denis à la Gare. Et des fois quand c'est fini, tu prends le bus, le soir, je pose mes bagages quelque part, chez un ami, une copine, moi je vais, je prends mon sac, je vais dans le bus.*

*H : tu dors pas ?*

*M : tu dors pas, c'est ça ! tu peux pas dormir, ha ha ha... Des fois je rencontre des gens qui me disent « je vais te donner l'argent, pour aller dormir, à l'hôtel », euh mais bon, tu sais, quand on te donne de l'argent pour aller à l'hôtel, tu vas pas à*

*l'hôtel toute seule, hein ! On va te donner l'argent pour aller à l'hôtel mais on va pas à l'hôtel toute seule.*

Il est signalé aussi au cours des entretiens les pratiques abusives de certains propriétaires. C'est le cas de L, doctorante coréenne de 30 ans :

*J'ai beaucoup des problèmes parce que le propriétaire n'est pas honnête et profite de moi. Premièrement, ce logement coûte très cher et deuxièmement, comme je voulais quitter cet appartement, j'ai envoyé une lettre recommandée, le propriétaire ne veut pas réceptionner ce courrier parce que s'il le reçoit, je peux quitter dans un mois. Pour le moment, j'ai trouvé un autre logement moins cher à Paris mais je ne peux pas déménager d'Ivry sur Seine.*

S note qu'elle a sous-loué une chambre à 500 euros, alors que ses voisin.e.s, Français.e.s et moins précaires, payaient 150 euros de loyer.

Cette situation peut amener les enquêté.es à être dépendantes de personnes qui les hébergent mais qui sont homophobes, racistes ou sexistes. M, doctorante et militante lesbienne, était hébergée dans une chambre « chez l'habitant », ce dernier se révélant particulièrement homophobe. Mais ne pouvant trouver facilement un logement, elle a dû rester chez lui pendant plusieurs mois. Par ailleurs, le mythe du *care* féminin peut s'avérer devenir un principe dans des colocations étudiantes ou dans des logements précaires chez l'habitant où le travail domestique devient une obligation pour les jeunes femmes étudiantes étrangères.

Une étudiante haïtienne a fait l'expérience d'être harcelée par son propriétaire et son colocataire :

*S : Les deux ils faisaient que me draguer.*

*H : te draguer ?*

*S : oui surtout X. C'était vraiment lourd, de sa part. Et lui aussi il était là.*

Le propriétaire a fini par lui proposer l'hébergement contre des services sexuels. Par la suite, elle a dû trouver des solutions temporaires :

*Et après j'ai eu des amis qui m'ont hébergé chez eux, deux semaines, deux semaines, deux semaines, dans le salon, je ne reste pas plus que deux semaines, parce qu'après ça, les gens ils sont fatigués, je sais que deux semaines, il faut que je me casse. Deux semaines, deux semaines, c'est comme ça.*

Même M, macédonienne, qui a eu accès facilement à du travail, a dû vivre quelques mois chez une amie, entre deux logements.

Les étudiant.es étranger.es se retrouvent bien souvent à devoir gérer en plus de leurs études, une situation matérielle très précaire.

Le logement devient un problème récurrent pour eux.elles : soit il.elle.s n'ont pas tous les mois l'argent pour payer le loyer et doivent trouver des solutions de derniers recours, soit ils.elles se retrouvent à accepter des situations de discriminations et de violence qu'ils.elles ne peuvent refuser du fait de leur grande précarité. Beaucoup sont confronté.e.s à des situations de travail domestique, de drague, de violences, de racisme voire de tentative ou d'abus sexuels dans le cadre même de leur espace quotidien.

### **c. Le dédale administratif**

Les problèmes administratifs et juridiques sont nombreux, en partie liés au fait que les étudiant.es étranger.es doivent effectuer leur régularisation auprès de plusieurs institutions, qui n'ont pas toujours les mêmes exigences ni les mêmes délais d'attribution des autorisations officielles. Ces problèmes administratifs sont liés au système en dehors de l'université et au système interne à l'université.

Avant de partir, rappelons-le, les étudiant.es étranger.es doivent obtenir, pour les ressortissant.e.s des pays qui sont intégrés à Campus France, l'autorisation de cette instance ainsi que leur admission dans une université pour pouvoir venir étudier en France. Pour les citoyen.ne.s de pays extra-communautaires qui n'ont pas Campus France, elle.il.s doivent passer par l'ambassade et parfois d'autres institutions rattachées à leur pays d'origine. Quel que soit le cas, elle.il.s doivent obtenir les visas étudiants. Ces procédures sont longues, et parfois extrêmement coûteuses pour des ressortissant.e.s de pays à faible PIB.

Si l'étudiant.e reçoit un avis positif d'une faculté, il lui faut encore prouver avoir de grandes sommes d'argent sur son compte en banque et une adresse en France afin qu'un visa lui soit délivré, dans des délais parfois incertains. Comme nous l'avons vu, ces frais et acomptes sont de véritables barrières à surmonter, surtout quand les salaires du pays sont très bas.

Le fait de devoir trouver quelqu'un.e qui se porte garant.e est parfois difficile, et entraîne des tensions familiales ou avec des amis de la famille. Des étudiant.e.s nous ont dit que des

personnes ou des sortes d'organismes se portent garants, en échange d'une rémunération. Ce dépôt d'argent qui doit être effectué pour obtenir les titres de séjour, peut devenir un véritable commerce, si bien que certaines personnes ou certains sites internet proposent cette garantie bancaire en échange d'un paiement ; sans constituer par la suite une quelconque garantie en France.

Dans nos entretiens, on trouve beaucoup de critiques envers le système Campus France. Par exemple, nous nous apercevons que ses bureaux ne sont pas bien répartis dans les villes, souvent situés dans les capitales. Certains pays n'ont même pas accès aux instances de Campus France, si bien que les étudiant.es doivent faire plusieurs voyages dans les pays voisins du leur dans lequel le bureau Campus France se situe ; c'est notamment le cas dans plusieurs pays d'Amérique Latine. De plus, les temps d'attente sont extrêmement longs. Un autre problème est le fait qu'il est demandé de payer les frais de dossier en euros alors que dans certains pays, il n'y a pas la possibilité d'obtenir la devise en euros, ce qui complique alors fortement les démarches à effectuer.

En outre, l'entretien de Campus France est déterminant pour le début des études en France. Il est ainsi vu avec beaucoup d'anxiété par certain.e.s étudiant.e.s. D'autres étudiant.e.s ne savent pas l'importance de l'entretien à Campus France, la réglementation n'étant pas forcément claire.

*Non, je ne savais pas que c'était très très déterminant, je savais que c'est important, c'était un entretien, c'est normal que ça soit important, mais je savais pas que c'était en fait "à travers cet entretien tu es validé ou pas", non je savais pas ça. Après je l'ai su, après... je ne sais même plus comment je l'ai su d'ailleurs, mais après j'ai su que c'était décisif, ça passe ou ça casse [elle sourit].*

Une fois en France, il faut s'inscrire à l'université puis aller à la Préfecture demander la délivrance d'un titre de séjour. Mais ce titre peut tarder à être accordé. Une étudiante turque témoigne: « J'ai passé 4 mois sans papier avec juste une autorisation pour un rendez-vous à utiliser... C'est une situation de précarité... ». Et chaque année, il faut renouveler son titre de séjour. Si la procédure traîne, l'étudiant.e se retrouve en situation irrégulière pendant quelques mois. De manière générale, les étudiant.e.s dénoncent les difficultés causées par les différences de systèmes administratifs, ce qui rend les démarches compliquées à comprendre. Elle.ils évoquent aussi les maltraitances subies à la Préfecture, où elle.il.s doivent se rendre, parfois sur

les horaires des cours, et doivent faire des queues interminables, sans être assuré.e.s d'obtenir un RDV.

Les problèmes administratifs continuent à l'université, liés aux calendriers très serrés pour les différentes tâches administratives. Certain.es étudiant.es ont dû attendre un semestre voire un an avant de pouvoir étudier. D'autres ont du mal à trouver les informations et voire même à choisir les cours. C'est le cas par exemple de cette étudiante congolaise :

*Comprendre l'administration était difficile au début parce qu'ici c'est une autre façon de fonctionner, je devrais chercher l'information par moi-même. C'était très difficile, si tu vas au secrétariat, on te dit : il faut aller voir le-la prof et si tu vas voir le-la prof, il-elle te dit va au secrétariat. Je n'avais pas quelqu'un pour me guider, en me disant il fallait commencer par-là, par la suite il faut faire ça..., je tâtonnais toute seule. En ce qui concerne, le choix des cours, c'était très compliqué, par exemple, je ne savais pas faire la distinction entre les cours majeurs et mineurs. Au Congo, ça n'existe pas. Du coup, j'ai assisté à plusieurs cours au même moment, ne sachant pas ce que je devrais vraiment faire. J'ai reçu le programme des cours en retard car il y avait des cours auxquels j'étais dispensée. J'avais des difficultés de faire les choix. Après, je suis encore retournée au secrétariat et on m'a expliqué comment choisir les cours. Parfois je devais entrer sur site (Moodle, espace personnel) mais ce n'était pas facile pour moi, moi j'ai appris l'utilisation de l'internet, il n'y a pas si longtemps.*

Les procédures à l'ambassade, à Campus France, à l'Université, au Crous et à la Caf nécessitent beaucoup de temps, et d'argent pour la traduction officielle de tous les papiers.

Et parfois, la différence de système et de reconnaissance entre les pays entraîne de mauvaises surprises et une non-reconnaissance des aptitudes des étudiant.es étranger.ères dans le système français.

Une fois les études commencées sur le territoire, il faut prouver chaque année soit avoir un.e garant.e, soit avoir un apport de 650 euros sur son compte chaque mois. Sans cela, la Préfecture peut choisir de ne pas accorder de statut étudiant, mettant les personnes concernées en situation irrégulière. M, Ivoirienne, explique :

*Oui quand je suis arrivée j'avais des ressources, j'avais de l'argent sur moi mais après je devais travailler pour financer ma vie ici... Oui il y avait un problème financier c'est que pour renouveler le visa on a besoin d'environ 7000 € par an pour renouveler notre visa c'était 7000 € par an et c'est difficile pour avoir 7000 € c'est beaucoup.*

Alors qu'elle était venue en France avec de solides économies, liées à son précédent emploi de cadre internationale, elle s'est retrouvée « sans papier » en France et a alors enchaîné les difficultés, pour se loger, trouver du travail et se nourrir, difficultés qui l'ont empêchée de réussir ses études et l'ont fait sombrer dans une dépression.

La situation la plus difficile est vécue par les étudiantes « sans papier ». Sur les 19 entretiens effectués, quatre personnes ont été en situation irrégulière à un moment donné de leur séjour en France. Être sans papier, c'est « *comme ne pas exister, comme être en galère continue* », nous dit une étudiante algérienne. Elle continue : *Dans mon cas particulier, être sans papier, tout est plus difficile (...). Je n'ai pas vu les difficultés, je pensais qu'en France c'était la belle vie, mais en vrai quand tu viens... Tu as des besoins et tu ne travailles pas...*

Les espoirs concernant la vie en France sont détruits par les problèmes bureaucratiques. Sans autorisation de séjour en France, il est bien plus difficile de trouver un travail ou un logement.

Remarquons que les étudiantes « sans papier » sont bien moins visibles à Paris8 que les étudiants « sans papier », dont certains sont constitués en collectif. Nous avons eu du mal à prendre contact avec des femmes qui sont actuellement dans cette situation. Les entretiens avec ces étudiantes nous donnent des pistes pour expliquer cette invisibilité. En effet, M, étudiante ivoirienne, a longtemps insisté pour que sa situation ne soit pas révélée suite à l'entretien. Elle a vécu de nombreuses agressions de la part d'hommes qui ont eu connaissance de sa situation précaire. Elle préfère donc cacher ses difficultés, redoutant les comportements prédateurs de certains hommes.

D'autres difficultés, auxquelles nous ne pensons pas de premier abord, sont liées au fait de l'impossibilité d'ouvrir un compte en banque pour des étrangères de certaines nationalités, notamment iranienne.

Ainsi, les difficultés administratives constituent une limite à l'indépendance et l'autonomie économique des étudiant.es étrangèr.e.s.

#### **d. L'isolement**

Un autre problème dont nous font part les enquêté.es est l'isolement qu'elle.il.s subissent, notamment à leur arrivée dans ce nouveau pays. Cet isolement est souvent dû au fait de ne pas bien maîtriser dans son ensemble la structure de la langue, ou bien de manquer de vocabulaire :

*Je pense que [la langue, nda] c'est quelque chose qui au début m'a bloquée vraiment, mais surtout le fait de ne pas parler bien la langue, même pour construire des relations, parler en cours, des choses comme ça.*

De plus, des personnes maîtrisant bien la langue peuvent se retrouver exclu.e du fait de ne pas connaître et maîtriser un parlé familier, des expressions typiquement parisiennes, ou encore le savoir culturel et historique qui fait que certains sujets sont tabous et à proscrire, ou inversement. La sociabilité, mais également la compréhension des cours et l'échange avec les professeur.e.s et les camarades sont alors laborieux.

S'ajoute à cela le fait d'être loin de sa famille et de son cercle amical et de ne pas pouvoir rentrer souvent, soit du fait des coûts du voyage bien trop élevés, soit du fait de ne pas être régularisé.e et de ne pas pouvoir sortir du territoire sans avoir la certitude d'y retourner ensuite. L'isolement se décline dans plusieurs domaines : isolement social et professionnel. En effet, nombres d'enquêté.es nous relatent avoir eu beaucoup de mal à s'intégrer, à se faire des ami.es et à communiquer avec leurs camarades, si bien que leurs premiers cercles amicaux en arrivant en France étaient souvent constitués d'étrangèr.e.s. La deuxième caractéristique de cet isolement est le fait de pas réussir à trouver un travail, pire d'avoir moins de chance de trouver un travail qu'un.e Français.e, parfois même en ce qui concerne des travaux où la bonne communication n'est pas requise.

Cet isolement plus ou moins long et accentué en fonction des personnes, amène à des épisodes de grandes détresses, une difficulté accrue à gérer leur situation précaire du fait de ne pas être soutenu.e par des ami.es, des camarades ou des professeur.es. Certain.es enquêté.es

nous ont même fait part d'épisodes de dépression à la suite de leur arrivée en France et de l'échec face à leur désir de rencontrer des gens et une culture nouvelle.

La plupart de nos interrogé.e.s a déclaré s'être plus facilement liée d'amitié avec des personnes étrangères : elle.ils sont considéré.e.s moins « fermé.e.s » que les Français.es. Selon nos enquêté.e.s, les Français.es ont en fait déjà leur vie sociale, elle.il.s sont déjà bien intégré.e.s et elle.il.s semblent moins disponibles pour se lier d'amitié. Un autre problème est l'absence de temps pour la vie sociale : les étudiant.e.s qui travaillent pour financer leurs études, ce qui est le cas de la grande majorité de notre population, trouvent difficilement du temps – et de l'argent – pour faire des sorties entre ami.e.s.

Une part de nos interrogé.e.s est engagé dans des associations, telles les associations féministes, des ONG ou des associations bénévoles pour aider les étrangèr.e.s. C'est le cas d'une étudiante congolaise de 40 ans :

*Je fais partie de deux associations. La première est une association qu'on appelle France Haïti, j'ai adhéré parce que ma voisine d'en haut est une haïtienne. Pendant la période où Haïti avait connu le séisme, alors j'ai adhéré pour aider un peu, en plus de cela on organisait des soirées où on préparait la nourriture, on cotisait une somme d'argent pour donner à ma voisine haïtienne pour qu'elle puisse aider les enfants haïtiens en Haïti. Cette dame avait un orphelinat en Haïti. La deuxième est une association d'aide aux devoirs de la ville de Villejuif qui propose des aides aux devoirs aux enfants des immigrés de Sri Lanka par exemple qui ne savent pas écrire, ont de problème de français ou que leurs parents ont du mal à leur accompagner dans, à faire les devoirs, parce qu'eux-mêmes ne connaissent pas la langue française. Chaque mercredi entre 10h et 12h, je vais là-bas puisque c'est à côté de chez moi pour aider ces enfants. Je fais partie d'un groupe de bénévole.*

Cependant, même lorsque l'enquêté.e est relativement bien intégré.e, la différence culturelle pèse toujours. Si bien que les relations amicales ou amoureuses sont soumises à des incompréhensions, des problèmes de communication.

#### **e. Des violences racistes, sexistes et lgbtphobes**

Les premières violences liées au fait d'être étrangè.e.s une fois arrivé.e.s sur le sol français sont les violences causées par les instances administratives. La complexité des demandes, leur longueur et les remarques désobligeantes reçues à cette occasion sont le premier signe du fait qu'elle.il.s ne sont pas vraiment les « bienvenu.e.s ». Les longues attentes limitent les capacités d'action des étudiant.e.s. Selon M, étudiante algérienne de 25 ans :

*Quand tu es étranger, tu es dépendant des instances administratives, si pour travailler il te faut un papier tu peux attendre très longtemps avant d'avoir une réponse.(...) J'étais à la Sécurité Sociale pour envoyer mon dossier pour la Carte Vitale à mon docteur... j'ai dit que je dois avoir la Carte pour travailler, pour être déclarée... J'ai dû attendre beaucoup de temps pour recevoir une réponse... Il y a beaucoup de difficultés en rapport au fait que tu es étranger.*

L'université n'est pas non plus un cadre toujours bienveillant. R, étudiante sénégalaise, relève que des professeur.e.s et l'administration ne semblaient pas comprendre la situation des étrangè.re.s et leurs difficultés :

*Y'a eu des moments c'était très très dur, y'a eu des malentendus entre un professeur et moi, pour aller en sortie pédagogique, je ne pouvais pas aller du tout, pour des causes vraiment, c'était pas parce que je ne voulais pas, mais je ne pouvais pas, c'était ça. Le prof' a haussé le ton, j'avais pas de solutions (...) Ah ! Je ne pouvais pas y aller parce que là-haut à mon arrivée, là où j'étais hébergée, finalement j'étais mise à la rue. J'avais pas de domicile, du coup j'étais hébergée un peu de gauche à droite, chaque fois il fallait appeler [les hébergements d'urgence pour SDF, nda] pour renouveler, des trucs comme ça. Donc participer à une sortie pédagogique c'était pas possible.*

L'ignorance ou le désintérêt pour les difficultés réelles rencontrées par les étudiant.e.s extra-communautaires peuvent contribuer à les renforcer.

Les discriminations sur la base de la nationalité sont aussi présentes entre les camarades. Il arrive que la classe soit divisée par nationalités différentes, les étrangè.re.s avec les gens de leurs pays ou avec les autres étrangè.re.s, et les Français.e.s avec les Français.e.s. R., Sénégalaise, a par ailleurs observé lors des travaux collectifs que des groupes se forment sur la base des classements raciaux :

*Oui, souvent en classe. Quand on donne des travaux de groupe à faire on voit que y'a des sectes, genre, nous on est des Blancs on se met à côté, nous on est des Arabes on se met à côté et nous des Noirs ... [rires] Y'avait des fois ça, moi ça me faisait pas..., ça fait mal. Et y'a des profs aussi souvent, vu leur comportement, leur façon de parler, on voit qu'ils sont heu... ils donnent trop d'importances à certains élèves, étudiants, autant pour moi, alors que heu si on regarde bien, ça devrait pas l'être. Parce que niveau bah, quand on regarde le niveau souvent on a le même niveau. Même si, c'est normal, on est pas né ici, on a le ton, on a l'accent.*

Elle relève aussi le fait que certain.e.s enseignant.e.s semblent porteur.euse.s de préjugés négatifs à l'égard des étudiant.e.s étrangèr.e.s, non confirmés pourtant par les notes.

Dans nos entretiens, plusieurs étudiantes étrangères nous disent avoir ressenti moins de considération ou de respect par rapport aux étudiant.es français.es et donc moins de possibilités dans l'université.

Le racisme est également présent dans les milieux des luttes sociales et les associations dans lesquelles des enquêté.e.s s'investissent. Par exemple, M., argentine, nous raconte que les associations féministes peuvent être très racistes et qu'elle a finalement pu trouver sa place dans une association latino-américaine « *Alerta feminista* ». Les associations féministes françaises qu'elle a pu côtoyer avaient l'habitude, selon elle, de se croire supérieures aux associations latino-américaines. De plus, dans ces associations, elle ne trouvait ni aide ni revendications en ce qui concerne la situation des femmes étrangères en France, ce qui lui pesait.

Le racisme est également visible dans les milieux LGBTI+, comme nous le mentionne M, étudiante turque, C, étudiant turc, R, étudiante marocaine et CM, étudiante algérienne. Le principal problème est que leur situation n'est pas prise en compte dans l'association, ils.elles ne trouvent pas d'aide en ce qui concerne les difficultés auxquelles elle.il.s font face, en tant que LGBTI+ étrangèr.e.s. Ils.elles peuvent également souffrir d'une forme d'exotisation comme nous le dit CM, 20 ans, algérienne : « [le] racisme tellement présent dans les milieux LGBT, aussi les Blancs LGBT qui fétichisent beaucoup, non seulement les LGBT racisé.e.s par rapport, 'fin à eux « ouais je suis un ptit Blanc et j'aimerais bien un ptit Rebeu » tu vois ».

Dans ces cas cependant, le racisme ou les discriminations sur la base de la nationalité sont souvent implicites.

Le racisme peut aussi être explicite. Une étudiante colombienne se souvient de cours d'anthropologie de première année où elle a entendu des théories très racistes. Des étudiant.e.s lui ont alors dit : « *Oh toi de toute façon t'es une sauvage et tout, t'as pas de manière, toi t'es un petite indigène* », sur le ton de la blague. Les étudiant.e.s interrogé.e.s témoignent du fait que si les « blagues » sont perçues comme peu importantes par les Français.e.s, elles touchent fortement ces dernier.e.s.

Beaucoup ont dit leur déception vis-à-vis d'un pays décrit comme libérateur, pays des droits de l'Homme, mais qui se révèle au final très raciste, où il est difficile pour les étranger.e.s de s'intégrer. Elle.il.s s'attendaient à un endroit sûr, plus sûr pour certain.e.s que leur pays d'origine. C'est le cas de M., étudiante argentine : *Dans la rue quand on voit que t'es étrangère, par exemple hispanique ça amuse les gens de t'insulter en espagnol, en mauvais espagnol.*

C, étudiante de 28 ans, explique avoir été attaquée dans un restaurant avec des amies alors qu'elles parlaient espagnol :

*Elle nous a commencé à insulter en disant qu'on était des putes, qu'on est en France, en Europe, pour voler leur maris, mais finalement elle a essayé de nous frapper. Mais le plus étonnant pour nous c'était pas ça, parce que on connaît le contexte d'aujourd'hui, de la France et de l'Europe, et on sait que c'est de plus en plus des agressions racistes, mais ce qui nous a étonné vraiment c'est que personne a fait rien.*

Les étudiant.e.s étranger.e.s ont pour leur immense majorité vécu des situations où on leur signifiait clairement qu'elle.ils. n'étaient pas les bienvenu.e.s.

Les violences de genre sont elles aussi nombreuses. Dans tous les entretiens, les répondant.e.s nous ont dit en avoir vécu. R., étudiante sénégalaise, relate des insultes sexistes qui lui ont été adressées :

*Dans la rue oui, des paroles genre, "ben toi qu'est-ce que tu crois ? Tu n'es juste qu'une femme". Ce genre de parole qui fait mal, quand on te dit t'es juste qu'une femme ; et alors ?*

Dans leur emploi également, surtout dans les restaurants, les femmes doivent travailler dans des lieux qu'elles décrivent comme étant machistes, où il est fréquent d'être victimes de discrimination. Les hommes se sentent autorisés à imposer leurs décisions et commandes. Les

femmes sont victimes des blagues, de commentaires désobligeants, et sont notamment visées du fait qu'elles sont étrangères. Une étudiante qui travaillait à la Maison de l'Argentine, nous a relaté qu'une de ses amies a porté plainte pour harcèlement et violence de la part d'un collègue, le directeur n'ayant pas soutenu la plainte.

En outre, il y a des situations où il est plus difficile de travailler, comme par exemple la nuit, parce que considéré comme étant dangereux pour les femmes. G, étudiante turque de 26 ans, témoigne :

*Quand tu travailles dans la restauration, tu travailles la nuit et donc en plus je travaille dans un food turc et il y a beaucoup des gens qui viennent et surtout les mecs se rapprochaient avec une attitude bizarre, ça aussi pour mon accent qui n'est pas français... Après, mon travail c'était dans la brasserie d'une Algérienne... Là par exemple je travaillais la soirée... et elle me disait que c'est pas bien que les femmes travaillent la soirée et avec une seule personne dans le magasin. Et je ne pouvais pas travailler les heures que voulais travailler et c'est pour ça que j'ai arrêté.*

Elles ont aussi toutes subi de façon plus ou moins répétée de la drague lourde voire des tentatives ou des agressions sexuelles. Toutes les étudiantes de Paris8 ont été harcelées, dans les couloirs ou à la BU.

Le fait d'être étrangère semble ici aussi jouer un rôle dans le harcèlement sexuel. M, Argentine, nous raconte :

*M : Et c'est quelque chose qui m'a donné plus de peur ici, parce que tu vois , c'était stressant, et le fait aussi de parler. Si tu réponds, ils savent déjà que tu es une femme étrangère et tu vois... ça te mets dans une position, je sais, plus... moins protégée.*

*T: d'après toi le fait d'être une femme étrangère ça joue dans ce harcèlement de rue ?*

*M: bah oui, bah oui ! Si tu réponds, c'est la première chose qu'on va te demander "tu viens d'où ? " "et pourquoi t'es là ?" et ça.*

Toutes les enquêtées nous disent s'être faites souvent draguer lourdement dans la rue, et ceci étant renforcé par le fait d'être une femme étrangère : on les aborde plus ou moins gentiment au début en mentionnant le fait qu'elles sont étrangères, en leur posant des questions, et ça finit en insultes ou drague lourde et insistante. Dans la drague, les préjugés sur les femmes de

certains pays sont présents, comme pour les filles latino-américaines par exemple. S., Équatorienne, raconte :

*Genre on s'est fait insulté.e.s, c'est pas juste on te drague c'est on te drague et après on t'insulte. Même une fois on a été, ça m'a fait très très peur, on nous a suivi.e.s, les mecs ils ont arrêté la voiture, ils sont venus derrière nous genre on a dû se cacher, c'était vraiment, wahou, et c'était la première année du coup tu te dis « putain ». Tu penses que ça va être plus sûr mais en vrai...*

Le désir de plus de sécurité, de manière générale et en tant que femme, s'avère parfois être une chimère.

Remarquons aussi que les communautés du pays d'origine peuvent être des lieux peu sûres pour les femmes. Certaines nous ont dit avoir une tendance à se baser sur les hommes, à être dépendante des hommes. Une enquêtée nous raconte que dans sa communauté issue du Maghreb, ce sont plus souvent les hommes qui s'occupent des papiers et de l'administratif. R., étudiante sénégalaise, regrette cette habitude de dépendance à l'égard des hommes :

*parce que les immigré.e.s, surtout les femmes, on a tendance à trop se baser sur les hommes, rester derrière les hommes pour qu'ils puissent aller se renseigner.*

Cette situation de dépendance vis-à-vis des hommes, accompagnée de la précarité économique, est propice à des violences de genre. Une de nos répondante a dit avoir vécu un mariage « plus ou moins forcé ». M., de Côte d'Ivoire, est très critique de la solidarité intra-communautaire. Elle est selon elle surtout valable entre les hommes : les femmes qui souhaitent en bénéficier doivent se soumettre à eux, se mettre en couple, etc.

Les agressions, racistes, sexistes et autres sont ainsi courantes. Une étudiante coréenne de 30 ans, signale avoir été cambriolée et agressée verbalement et physiquement :

*La première fois quand je suis arrivée en France, j'ai rencontré beaucoup des élèves racistes, et aussi beaucoup d'attaques, vol, cambriolage, aussi les violences verbales, le harcèlement dans la rue par des personnes blanches, arabes. Une fois, je me promenais quelqu'un m'a touché aux fesses.*

Les étudiant.e.s étrangèr.e.s qui sont LGBTI+ témoignent de discriminations de la part de personnes homophobes ou de personnes avec une vision de vie hétéronormative.

Elle.il.s ont été victimes de discriminations, moqueries, commentaires désagréables et offensants à cause de leur sexualité ou/et de leur aspect ou comportement. Certain.e.s sont obligé.e.s de se cacher, de ne pas vivre leurs relations et leur vie sentimentale, à cause de personnes jugeantes voire dangereuses :

*Par exemple je ne peux pas tenir la main d'une femme et marcher librement car je ressens les regards homophobes et j'ai peur des réactions, voire des attaques des gens. En fait ça empêche ce que je veux faire.*

En outre, la question de l'aspect physique est un motif récurrent de discrimination. Les looks et attitudes s'éloignant des normes hétérosexuelles sont moqués :

*Par exemple, j'avais une amante qu'était noire avec un apparence un peu masculine ... et des femmes sont arrivées à dire, quand elle était absente, "Mais elle est un homme ou un femme?!" Et quand j'ai dit que elle est mon amante, elles ont changé ... Et aussi quand je prends un taxi j'évite de faire bisous, prendre la main à une femme parce que je connais les jugements des gens ...*

Les étudiant.e.s LGBTI+ relatent des agressions à l'université, pas vécues personnellement, mais subies par d'autres :

*Oui, en fait j'ai lu beaucoup de nouvelles qu'il y a... il y a beaucoup de... c'était plutôt les gens qui sont gays qui sont harcelés et aussi agressés par les gens parce que, en fait c'était soit en septembre soit en octobre c'était, en fait, (...) il y avait un mec, il y avait 2 mecs qui sont agressés par les autres, etc.*

Dans un entretien, un étudiant parle aussi de professeur.e.s avec des attitudes homophobes et surtout transphobes. Cette situation est décrite comme pesante et dévalorisante par l'enquêté.

Les personnes LGBTI+ se sentent finalement plus en sécurité dans les lieux, clubs et bars pour LGBTI+ que dans les lieux publics de la capitale ; malgré l'exotisation récurrente qu'elle.il.s subissent par ailleurs dans ces endroits.

En conclusion, nous voyons que les étudiant.e.s extra-communautaires sont en prise avec des difficultés qui relèvent de l'intersectionnalité des rapports de domination. La juriste

américaine K. Crenshaw<sup>112</sup> a développé le concept d'intersectionnalité en 1990, afin d'étudier les rapports de domination multiples (genre, classe, race, âge, ethnie, etc.) dans leur intersection et leur simultanéité.

Par exemple, c'est bien parce que M est Ivoirienne et ne peut témoigner de suffisamment de ressources, qu'elle se retrouve en situation irrégulière et que son loueur lui propose de l'exploiter sexuellement contre le logement. Ici, racisme d'État, sexisme et pauvreté produisent une situation particulièrement oppressante. Les violences dont les étudiant.e.s témoignent sont en réalité pour la plupart intersectionnelles.

Ces violences sont aussi liées à l'incompréhension voire à la non-réflexion des personnes françaises qui ne subissent pas ces discriminations. C'est ce qu'il se passe dans les anecdotes qui nous sont racontées concernant les cours à l'université ou les associations féministes ou LGBTI+ : les violences spécifiques qu'elle.il.s subissent sont peu prises en compte et en considération dans ces contextes alors même que ce sont des espaces dans lesquels les enquêté.e.s nous disent chercher une aide extérieure, un appui, une solidarité.

Le cumul et l'intersection des discriminations mène à des situations quotidiennes de contraintes, voire à des formes particulièrement fortes de violences et de précarité.

Remarquons, enfin, que les femmes et/ou LGBTI+ avec lesquelles nous avons effectué des entretiens sont pour la plupart déjà en master ou en doctorat. Beaucoup viennent de milieux favorisés dans leur pays. Beaucoup sont engagé.e.s dans des associations militantes, ont déjà une expérience importante du travail, et une réflexion théorique avancée sur les questions de genre et de racisme. Elle.il.s sont donc loin d'être démunie.e.s *a priori*, disposant de beaucoup de capitaux à leur arrivée en France. Il est inquiétant que parmi cette population, qui n'apparaît pas particulièrement vulnérable au début de leurs études sur le territoire, de trouver tant de récits d'agressions et de grande précarité.

---

<sup>112</sup> Crenshaw, Kimberlé Williams. « Cartographies des marges : intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleur », *Cahiers du Genre*, vol. 39, no. 2, 2005, pp. 51-82.

### *Que retenir ?*

- ⇒ Les difficultés rencontrées sont : 1/ une réelle précarité économique, liée à la difficulté de trouver un emploi et à cumuler études et travail, 2/ le difficile accès à un logement, qui laissent certain.e.s dans la rue, 3/ les difficultés administratives, pouvant mener à une situation irrégulière ponctuelle ou durable, rendant l'accès au logement et au travail encore plus complexes, 4/ l'isolement et la difficulté à se faire des ami.e.s français.e.s, 5/ de nombreuses violences sexistes et lgbtphobiques, souvent imbriquées au racisme, ainsi que le peu de soutien de l'université et des associations militantes.
- ⇒ La précarité constitue explicitement un terrain favorable aux violences de genre. Les agresseurs font preuve d'exotisation, et tentent de profiter de la vulnérabilité économique et administrative de ces étudiant.e.s.
- ⇒ Des femmes et des LGBTI+, venant en France en quête de davantage de sécurité et de liberté, rencontrent ici aussi des agressions sexistes et homophobes, mais ne trouvent pas toujours la solidarité espérée dans les associations féministes et LGBTI+, marquées fréquemment par du racisme structurel et de l'exotisation.

## **5. De précieuses études...**

Étudier en France lorsqu'on est étranger.e.s extra européen.ne.s peut être vécu difficilement. Certain.e.s vivent des situations d'isolement, d'autres de précarité économique, ont une plus grande vulnérabilité face aux violences de genre et font face à des violences intersectionnelles au sein de l'université comme en dehors de celle-ci. Heureusement, étudier en France a également des aspects positifs qui nous ont été dévoilés lors des entretiens.

### **a. Les études en elles-mêmes : une expérience vécue positivement**

Les personnes interrogées parlent toutes et tous de leurs études comme d'une expérience positive. C'est le cas d'une étudiante tunisienne de 24 ans :

*Franchement la fac c'est la seule chose où j'étais pas déçue en fait. J'avais vraiment ce que je voulais avoir. En termes de tout : en termes d'esprit à la fac, en termes de formation, en termes des matières, en termes de profs...*

Les professeur.e.s sont souvent mentionné.e.s par les étudiant.e.s étranger.e.s extra européen.ne.s, comme étant de bons conseils. Avant de venir en France, certaines compétences de leur part sont attendues. Cette étudiante tunisienne de 24 ans explique : « *Je savais que les profs sont des personnes très humaines, très compréhensives et tout, et très instruites, des personnes très intéressantes* ». De plus, la mixité parmi les professeur.e.s est pour cette étudiante un facteur positif supplémentaire. « *Franchement, j'ai eu des profs très très intéressants et intéressantes, parce que j'ai eu des profs hommes et femmes.* »

Il y a également M, étudiante macédonienne, pour qui les professeur.e.s ont participé positivement à son expérience d'études en France :

H : *Et est-ce que tes études, en terme de contenu, ça t'apporte des choses dans ta manière de voir la vie, de voir le monde ?*

M : *Oui bien sûr ça m'apporte des manières de voir le monde. Peut-être pas directement. Mais quand les profs font référence à des auteurs, à des films, et comme ça après moi je regarde et je construis mieux mes idées, mes opinions. Oui tout à fait. Je n'ai pas un exemple concret dans ma tête, mais je sais que je porte*

*toujours un cahier avec moi, à chaque fois qu'un prof nous donne un film, un auteur, un évènement pour assister à la maison de l'étudiant, à Paris8 (...). Mais aussi il y a souvent un prof qui nous amène au théâtre (...) et du coup on fait des sorties théâtrales, ça moi je trouve trop bien, je trouve ça trop bien ; ça me, les profs, ils nous donnent beaucoup de conseils, ce qu'on pourrait faire, ce qu'on devrait faire de nos vies personnelles, et oui je considère que ça m'a apporté des choses utiles dans ma vie.*

R, étudiante sénégalaise de 32 ans, raconte qu'une de ses professeures a joué un rôle positif dans sa vie, au-delà des simples études : *« et y'a une prof' qui a entendu cette dispute, m'a appelée, on a discuté, je lui ai expliqué la situation et c'est de là que j'ai commencé à découvrir des personnes de bonne volonté ».*

Les études peuvent également permettre d'accéder à des débats en Sciences Humaines et Sociales. A noter que sur 19 entretiens effectués, 12 personnes étudient dans ce domaine, dont 7 en études de genre. M, étudiante argentine de 26 ans, raconte :

*Et des débats que t'as pas là-bas, parce qu'ils n'ont pas été traduits, mais même en genre, là-bas il n'y a pas de master spécifique en genre. Quand tu finis ta licence tu peux un peu toucher les questions de genre et faire un doctorat mais c'est plutôt en genre et quelque chose, c'est pas spécifique qu'à ça. Et je pense que c'est super important. Je ne sais pas si c'est spécifique ici à Paris 8 mais c'est quelque chose qui pour moi est unique parce que là-bas...*

C, femme équatorienne de 26 ans étudiante en anthropologie, explique l'apports de ses études :

*Du coup ça m'apporte de ne plus être ignorante sur beaucoup d'aspects de la vie culturelle, sociale, même géographique, même du paysage, du climat, sur plein d'endroits dans le monde. Parce qu'on a plein de préjugés sur tout et du coup en anthropologie on est obligé.e.s de lire, lire, lire et de se télétransporter dans un endroit ultra différent et de comprendre ce qu'il se passe dans le quotidien. Et ça c'est cool, ça m'a aidée à être plus tolérante et avoir une perspective plus euh je ne sais pas comment dire, plus spatiale. Comme si je prenais un peu d'espace et je pouvais regarder un peu ce qu'il se passe avant de juger directement quoi.*

Pour M, la France était un choix évident :

*Je pensais que la France peut être l'origine des sciences sociales, de la sociologie à mon avis. Et en fait pour les études féministes je pense que la France c'était un choix... un bon choix et c'était la raison pour laquelle j'ai choisi la France et Paris8... Le professeur à Paris8 dans le département d'études de genre et sexualité, j'avais lu les livres par exemple du professeur Berger. Et les autres et c'était la raison pour laquelle j'ai choisi ici, la France. (...)*

O : *Au niveau des études, est-ce que tu es contente pour tes études ?*

M : *Oui bien sûr parce que c'était mon rêve de continuer mes études en doctorat en genre et sexualité, parce qu'on n'avait pas ça en Turquie et toutes les choses sur le genre et sexualité et LGBT, c'est limité et c'est pas autorisé, malheureusement.*

A, étudiante kurde de Turquie de 32 ans en master genre à l'EHESS, raconte à propos de ses études :

*Pour ceux qui s'intéressent de connaître du mouvement des femmes en France, de suivre des débats féministes et tout ce qui est écrit là-dessus, c'est un grand avantage. En outre, le système éducatif est très strict et discipliné, ça fait gagner une perspective académique et on apprend bien la méthodologie.*

Aussi, étudier dans une université française peut être perçu comme un gage d'excellence, notamment pour trouver du travail. Certain.e.s perçoivent leur parcours universitaire en France comme étant de meilleure qualité que celui qu'ils auraient pu avoir dans de leur pays d'origine, et plus valorisant pour trouver un travail. C'est le cas de M, 20 ans, étudiante macédonienne :

*En Macédoine, l'éducation elle est pas bonne, hein. Les facs sont pas très très bonnes. Le système éducatif en Macédoine n'est pas bon. (...) Mes études en France... ? j'ai plus de chances de trouver un travail. Mais c'était pas la cause pour laquelle j'ai fait mes études ici, la cause était que je considérais tout simplement que l'éducation était meilleure ici, je voulais mieux m'éduquer.*

C'est également le sentiment de R, étudiante sénégalaise :

*Oui, ça me plaît beaucoup ces études, ça me fait plaisir puisque quand j'explique ma situation à quelqu'un, quand je dis oui je suis venu en touriste j'ai pu faire mes études j'ai eu ce diplôme-là, j'ai eu ma licence, j'ai eu un master 1, oui ça fait plaisir*

*en sachant qu'après je vais pouvoir trouver un travail avec, quand je rentre au Sénégal, je vais pouvoir travailler.*

Pour M, étudiante turque de 26 ans, étudier en France était une façon de s'émanciper car c'est la première femme de sa famille partie pour étudier.

Pour certaines personnes, étudier en France était un moyen de militer pour des droits dans leurs pays. C'est le projet de M, une doctorante iranienne :

*Si je veux expliquer mon travail comme journaliste. Comme je suis lesbienne, c'était difficile d'habiter en Iran, comme une personne homosexuelle, et je pensais que cette étude et mon projet n'est pas juste un projet d'étude, c'est mon travail comme activiste aussi pour tous les droits des LGBT iranien iranienne...*

#### **b. Une possibilité de vivre sa sexualité plus librement**

Pour certain.e.s, venir en France leur permet d'avoir une vie amoureuse et sexuelle plus libre que s'il.elle.s étaient resté.e.s dans leur pays. Notons cependant que quand la question de la vie amoureuse ou sexuelle a été posée, plusieurs personnes questionnées ont eu du mal à répondre. C'est le cas d'une étudiante algérienne qui a préféré en parler sans être enregistrée après l'entretien.

I, étudiante tunisienne de 24 ans, venue avec son partenaire, considère avoir eu davantage de liberté une fois en France :

*On a fait une rupture en fait, une petite rupture parce que moi j'avais envie de passer à autre chose, j'avais juste l'impression que " je suis plus à Tunis, je suis à Paris" et j'ai juste envie de changer, même de petit ami [elle rit]. En fait j'avais juste envie de vivre une autre expérience tu vois. Je ne sais pas si lui il a pensé la même chose, franchement je le sais pas, j'ai jamais osé lui poser la question, mais moi je l'ai pensé et je l'ai appliqué en fait [elle rit]. Donc voilà, oui bien sûr ça nous a affectés parce que toute notre vie a changé. On est devenu plus libres ici, on avait plus de liberté.*

Cette envie de liberté et d'ouverture se voit à travers les différents entretiens effectués avec des étudiantes femmes. A, étudiante colombienne de 27 ans, nous raconte son expérience dans son

pays d'origine où l'avortement est interdit et la sexualité un sujet tabou. Les femmes ont donc recours à des alternatives difficiles d'accès et dangereuses. En France, A peut désormais vivre plus sereinement sa sexualité :

*Vivre sa sexualité pleinement alors qu'on est complètement angoissée parce que si on tombe enceinte, 'fin il y a un truc qu'est pas bien et que tu tombes enceinte... Bah c'est c'est, 'fin je sais pas ce que j'aurais fait... D'ailleurs c'est la question aussi de la classe dans les pays où c'est pas, où c'est interdit. C'est à dire que les classes moyennes partent à l'étranger pour faire des avortements alors que la classe populaire bah c'est foutu.*

Vivre avec sa famille peut favoriser une angoisse perpétuelle, notamment lorsque la famille s'immisce dans la vie sexuelle de leur fille. Sortir de ce cocon a été une étape importante dans la vie de A pour vivre pleinement sa sexualité :

*Par exemple si je serais restée en Colombie, euh je vivrais toujours avec mes parents, et euh du coup comment avoir une sexualité plus ou moins normale euh, quand bien 'fin je... [Elle rit]. 'Fin moi en tout cas, j'aurais pas pu. Surtout que par exemple j'avais un copain euh... Bon par exemple au lycée. Et dès qu'il rentrait dans ma chambre, il fallait que je laisse la porte ouverte tout le temps. Et du coup on était là comme ça assis. Dans le bureau, en mode, on se parlait tu vois mais c'était très bizarre on pouvait pas éteindre, 'fin si on voulait regarder un film, on pouvait pas éteindre euh la lumière, du coup 'fin c'était, 'fin tu vois. 'Fin du coup j'ai fui un peu ça, parce que je me dis, je vais pas rester toute ma vie à regarder des films avec mon copain !*

Certaines personnes *queer* rêvent de plus de liberté et sont contentes de leur vie en France. Le fait qu'appartenir à la communauté LGBTI+ ne soit pas interdit en France est un aspect positif pour ces personnes :

*Premièrement j'ai pensé que ça serait plus libre, plus ouvert que la vie que j'ai eu en Turquie parce que, comme tu sais, en tant que personne *queer*, vivre en Turquie, c'est toujours un peu problématique mais ici, il y a quand même les droits qui soutient les homosexuels, le communauté LGBTI+ mais par exemple en Turquie c'est toujours oppression absolu, c'est toujours interdit soit c'est, il y a beaucoup de gens qui sont tués. (...) [Même si] il y a toujours une sorte d'espace pour les gens qui sont pas conformes sexuellement, pour les minorités sexuelles.*

Vivre à l'écart de leur famille leur permet aussi de s'ouvrir à d'autres horizons, de s'éloigner des normes familiales. Habiter dans un pays où personne ne les connaît offre une marge de liberté. S'ajoute à ceci les lois françaises qui ne criminalisent pas les relations extra-conjugales et homosexuelles. Dans ce contexte, des étudiantes et étudiants étranger.e.s parviennent à vivre une vie sexuelle et amoureuse épanouie. Cependant, les relations sont influencées par les normes conjugales en France : en dehors du schéma du couple hétérosexuel, il n'est pas toujours évident de vivre sa sexualité, ce qui peut entraîner pour les personnes *queer* une marginalisation.

### c. Étudier en France : une manière de s'émanciper ?

Plusieurs personnes interrogées ont ainsi dit qu'étudier en France avait eu des effets émancipateurs sur leurs vies. Pour plusieurs femmes interrogées, étudier en France était un moyen d'échapper au regard familial et de vivre sa vie de façon indépendante. C'est ce qu'affirme M, étudiante macédonienne de 20 ans :

*Parfois, à la maison, il y avait des gens derrière moi, concernant les livres que je lis. (...) J'ai découvert ici comment je veux passer mes jours, comment je veux travailler, comment je peux faire du sport, comment je peux bien me soigner, comment je peux manger, comment je peux cuisiner, comment je peux laver mon linge à la main, parfois. J'ai appris une langue étrangère. J'ai rencontré beaucoup de personnes. J'ai eu des expériences professionnelles intéressantes. Définitivement, ça vaut le coup d'être venue ici.*

C'est également le cas de A, étudiante colombienne de 27 ans, pour qui étudier en France était notamment un moyen de sortir d'un quotidien pesant :

*'Fin je pense que ça m'a ouvert beaucoup d'horizons (...). 'Fin moi je voulais partir de chez moi. (...) Je voulais plus vivre avec mes parents parce que c'était très, très lourd. (...) 'Fin j'habite à Bogota, c'est une ville où les niveaux d'insécurité sont quand même assez élevés.(...) 'Fin il fallait que j'appelle dès que je sortais.(...) Et moi je trouvais ça intrusif, pesant tout ça. (...) On vit avec ses parents jusqu'à ce qu'on ait les moyens économiques de vivre tout seul, c'est à dire au moment où on a un travail. Ou vraiment lorsque par exemple on se marie, on se...Et du coup, on change de, foyer. Mais du coup ça arrive vers la trentaine. (...) Fin je voulais pas*

*attendre euh... douze ans. (...) Et c'est vrai que partir c'était le seul moyen de ne pas le faire. (...) Du coup je pense que c'est un poids en moins.*

Pour A, la liberté qu'elle a tient davantage au fait de ne pas être chez elle qu'à la France particulièrement. En effet, selon elle, si cela a pu être émancipateur, elle précise que l'émancipation n'est pas inhérent à la France :

*'Fin je pense que le cadre dans, en France quand même est... Propice 'fin je... disons l'émancipation. (...) 'Fin peut-être plus qu'en Colombie mais voilà. Mais je pense pas que ce soit quelque chose d'inhérent disons à la France. (...) Mais c'est plutôt le fait de ne pas être chez soi.*

Etudier en changeant de pays est un moyen pour certaines de devenir indépendantes. C, étudiante équatorienne de 26 ans, explique que pour elle, être venue en France lui a donné le pouvoir de bouger par elle-même, d'être responsable : « *Du coup je peux prendre un avion pas cher et partir ... je ne sais pas, en Turquie, au Liban, partout* ». Et à la question, « Est-ce que du coup tu trouves que ça vaut le coup d'être venue ? », C répond par l'affirmative : « *Oui oui, ça vaut le coup.* » N, étudiante algérienne de 28 ans, apprécie le fait d'être devenue plus responsable :

*Mais quand même je, en France, j'ai le sens de la responsabilité, ce qui est bien c'est que je suis devenue une femme très rapidement. Avant, je comptais toujours sur mes frères, mes parents pour tout. Là maintenant je suis un peu responsable, je compte sur moi.*

Les études en France ont permis aux personnes interrogées de se questionner et d'en apprendre davantage sur le monde et sur elles-mêmes. Trois ont affirmé qu'étudier en France les avait aidées à se connaître. Plusieurs étudiant.e.s affirment que les nouvelles expériences vécues hors de leur cercle habituel offrent de nouvelles perspectives et leur permettent de forger leur esprit critique :

*Oui, ça valait la peine, oui. Ça m'a beaucoup apporté en fait, même les expériences négatives : ça m'a beaucoup appris sur moi-même déjà, ça m'a beaucoup appris sur la société et ça m'a beaucoup aidé à être de plus en plus critique envers beaucoup des choses et ça m'a ouvert d'esprit ça m'a... Voilà. (I, étudiante tunisienne de 24 ans)*

Des éléments spécifiques à la France sont aussi mis en valeur, en plus de la qualité de ses universités et leur caractère public. M, étudiante macédonienne de 20 ans, est très satisfaite du système de santé en France :

*Je suis très contente du système de santé. En Macédoine il n'y a rien. Si tu es malade tu dois aller dans des hôpitaux privés qui coûtent trop cher, alors qu'ici, moi j'ai quelques petits problèmes de santé, mais ici j'arrive à me traiter très très correctement, je suis très contente par le professionnalisme.*

Elle souligne avoir beaucoup apprécié l'accès à une éducation sexuelle en France. Elle souhaite d'ailleurs travailler dans son pays dans ce domaine.

Enfin, malgré les nombreuses agressions qui nous ont été relatées, être en France peut permettre pour quelques personnes de se sentir davantage en sécurité, lorsque l'on est une femme et qu'on est seule dans la rue. C'est le sentiment de M, étudiante turque de 26 ans :

*Je me sens en plus en sécurité, même si Paris c'est Paris [Elle rit] ! Ça ça dépend... Je me sens plus en sécurité en tant que femme ... En Turkey, peut être compliqué de sortir sans avoir un problème si tu es femme ... La vie de nuit, la vie nocturne, si moi je veux sortir, mon endroit est très limité ... Les endroits sont très limités... Tu dois être toujours réveillée... Tu es aussi contrôlée... ici ça va ! Tu peux sortir plus facilement.*

Pour plusieurs des personnes interrogées, militer en France apporte une certaine satisfaction. A la question, « est-ce que vaut le coup d'être venue en France? », M, ivoirienne de 39 ans, répond :

*Ouai, je pense parce que malgré mes problèmes, mes difficultés, j'ai découvert pas mal de trucs intéressants, déjà à la fac, avec les cours, mais aussi avec d'autres personnes, dans le milieu militant, j'ai fréquenté beaucoup de personnes dans le milieu militant, le militantisme féministe, le militantisme politique aussi. Ça m'a beaucoup donné, surtout. (...) Oui les militants, et les cours, même si j'ai pu aller plus loin que ce que j'ai pu avoir à l'université. Même si j'ai pas, j'ai, je ne suis plus de cours pendant deux ans, non pendant un an, parce que l'année dernière j'ai suivi quand même quelques cours, même si j'ai pas validé, j'ai suivi des séminaires, mais j'ai eu aussi de bonnes lectures, de bonnes lectures, ça, ça m'a beaucoup plu.*

Pour M, étudiante colombienne de 36 ans, étudier en France lui a permis de découvrir des auteur.ice.s, ainsi que de nouvelles personnes :

*Oui ! comme je t'ai dit, découvrir d'autres cultures, rencontrer, c'est surtout des rencontres ! Parce que pour la culture, vraiment, je dois te dire... [rires], c'est surtout rencontrer d'autres personnes, des militantes, des intellectuel.le.s aussi, des professeur.e.s, parce qu'il y a des gens que je connaissais (...) avec le travail là, j'ai découvert d'autres auteur.e.s, d'autres personnes aussi.*

Enfin, pour M, étudiante argentine :

*La chose qui m'a impactée, et qui m'impacte encore aujourd'hui beaucoup, c'est le contact que j'ai avec une diversité, des personnes de grande diversité, culturelle, de langue, de pays, et c'est incroyable c'est la chose la plus belle, ça m'apprend beaucoup. C'est la chose la plus belle de la France, la quantité de diversité qu'il y a aussi. Ça t'oblige à avancer même avec des questions politiques. Parce que d'un côté je suis pas française c'est pas ma culture, j'ai pas l'histoire et tout, mais d'un côté en Argentine c'est un truc que j'aurai jamais vu. C'est impressionnant. C'est quelque chose que j'aime beaucoup beaucoup beaucoup.*

#### **d. Des exceptions au vécu récurrent des discriminations**

Si la grande majorité des personnes interrogées ont vécu du racisme, deux d'entre elles parlent cependant d'expériences d'accueil positives. C'est le cas de N. une étudiante algérienne kabyle de 28 ans, étudiante en master de sciences de l'éducation :

*Un peu de racisme, mais pas trop, j'ai pas vécu vraiment du racisme, c'est rare. Ils [les Breton.ne.s, nda] ont cette fierté d'origine et tout ça et, comme je suis kabyle aussi, bah en Algérie comme ils disent que l'Algérie c'est arabe et nous on dit que non, c'est pas arabe, c'est kabyle et tout ça, alors les Bretons disent que nous sommes des frères et des sœurs, les Kabyles et les Bretons, alors on a un accueil vraiment chaleureux en Bretagne [rit] c'est notre cousin, on dit comme ça. C'est trop bien passé en Bretagne, j'adore la Bretagne [sourit]. (...) Ici à Paris pour le moment j'ai pas trop des difficultés.*

Parfois, l'université est un lieu où les différences s'estompent par rapport au reste du pays. C'est le sentiment de M, 20 ans, macédonienne. Selon elle, la France, « *c'est pas un pays très accueillant* », mais « *à la fac par exemple, je ne trouve pas qu'il y a une discrimination entre les étrangers et français. Je suis contente de ça.* ». Cependant, elle dira plus tard dans son entretien qu'elle a eu des difficultés à se faire des ami.e.s français.e.s, son premier cercle étant constitué en majorité d'étudiant.e.s étranger.e.s. Remarquons aussi que M parle très bien français et est perçue comme blanche.

Si pour une grande majorité des personnes interrogées, les étapes administratives pour obtenir un visa et s'inscrire ont été fort complexes, 4 personnes n'ont pas connu ces difficultés. Pour l'une, cela tient à son statut de cadre travaillant à l'international, et pour la seconde et la troisième, argentine et macédonienne, cela est lié au fait que leurs parents ont pu se montrer garants, disposant de salaires ou d'économie suffisants. La quatrième avait un conjoint français, qui l'a aidée à faire les démarches, en lui garantissant notamment un logement.

L'accès au logement, point épineux du vécu des enquêtées, est parfois facilité par le fait d'être en couple avec un Français. C'est le cas de trois étudiantes. Cependant, remarquons que cet accès au logement est conditionné par le maintien de la relation, la rupture pouvant être synonyme de grande précarité. Une étudiante a d'ailleurs noté le fait que sa situation précaire à son arrivée a favorisé un rapport de pouvoir en sa défaveur avec son amoureux français, ce dernier ayant ainsi pu exercer une certaine forme d'emprise.

Dans notre enquête, sur 19 entretiens effectués, 15 travaillent et seulement trois l'évoquent comme une expérience positive. Il s'agit de C, équatorienne de 26 ans, qui travaille dix heures par semaine en effectuant des petits boulots : « *Euh oui, c'est une expérience positive* ». Il y a également M, algérienne de 25 ans, qui effectue du baby-sitting, qualifiant cette expérience de « *très positive* ». Notons que ces deux personnes bénéficient d'une aide financière « autre ». Le fait de bénéficier d'une aide parentale ou sociale leur permet sans doute de consacrer davantage de temps à leurs études, que si elles n'avaient que le fruit de leur travail comme ressource. Ainsi, on peut supposer que travailler tout en étudiant peut être vécu positivement à condition de bénéficier d'une aide complémentaire, afin de disposer de temps pour étudier. Enfin, M, étudiante turque de 26 ans inscrite en Master 2, dit apprécier son travail à la bibliothèque du Centre Pompidou à Paris : « *c'est pas trop bien payé mais c'est un bon*

*travail, tranquille ... Tu as le temps pour lire, faire les choses que tu veux faire ... idéale comme travail en fait!* [elle rit] ». Ainsi, même si M n'a pas d'autres ressources financières que celles provenant de son emploi, le fait de bénéficier de temps libre dans son travail contribue à rendre son expérience positive.

Deux autres personnes nous parlent d'aspects positifs de leur travail. Selon M, étudiante macédonienne de 20 ans, « *ça permet d'obtenir des compétences, des savoirs, d'être complètement indépendante, ce qui est bien* ». I, étudiante tunisienne de 24 ans affirme :

*Quand j'ai commencé, au début, au tout début ça se passait très bien. Fin, le magasin ou je suis c'était bien géré et tout, la directrice était correcte, était bizarre mais était correcte. (...) J'étais toujours bien payé, j'avais mes fiches de paye qui arrivaient jusqu'à chez moi, qui m'étaient envoyés tous les mois sans faute.*

Cependant, le plus souvent, associer études et travail est éreintant, et la nature précaire des emplois favorise des formes de maltraitements au travail ainsi qu'une certaine anxiété quant aux lendemains.

En définitive, pour ces femmes et personnes LGBTI+, l'expérience des études apporte de grandes satisfactions du point de vue intellectuel, de la culture générale et des rencontres humaines. Beaucoup disent apprécier fortement l'autonomie dont elles disposent loin de leurs familles et de leur environnement social habituel, vivant cette expérience à l'étranger comme une chance de s'ouvrir et de « se découvrir elles-mêmes ». Certain.e.s, dont la vie est en danger dans leurs pays d'origine du fait de leurs engagements politiques, de leur orientation sexuelle ou simplement du fait de la criminalité exacerbée, apprécient de pouvoir faire des études loin de ces inquiétudes. Certain.e.s ont pu vivre une sexualité plus épanouie loin d'une pression familiale ou des interdictions sexuelles dans leur pays. Certaines disent ne pas avoir vécu de racisme, avoir réalisé avec une certaine facilité les démarches administratives, la recherche de logement, voire apprécié leur travail ; mais ces dernières restent des exceptions. Si la vie étudiante, avec ses cours, ses rencontres voire ses activités associatives et militantes, est presque toujours citée comme une source de satisfaction voire d'épanouissement et d'émancipation, les conditions générale d'étude restent pour la plupart, difficiles. Pourtant, la majorité affirment que venir étudier en France « a valu le coup », ce qui montre leur grande détermination et leur grand intérêt pour leurs études.

### *Que retenir ?*

- ⇒ Une grande satisfaction en général quant au contenu des cours, aux rapports avec les enseignant.e.s, à l'accès à des débats et à une vie culturelle.
- ⇒ Une autonomisation très appréciée chez les femmes et les LGBTI+.
- ⇒ Un sentiment de plus grande sécurité pour les personnes LGBTI+ dont le pays d'origine criminalise l'homosexualité, voire pour certaines femmes dont les pays ont de très hauts taux de criminalité.
- ⇒ Des rencontres enrichissantes avec des personnes du monde entier et des militant.e.s.
- ⇒ Un attachement fort aux études, malgré toutes les difficultés rencontrées.

## **6. « Bienvenue en France » : l'analyse des étudiant.e.s interviewé.e.s**

Comment l'annonce de cette mesure a-t-elle été reçue par les étudiant.e.s interrogées ?

### *a. Un sentiment de rejet et d'injustice, sur fond de xénophobie*

Voyons d'ores et déjà la manière dont cette annonce a été reçue parmi les étudiant.e.s qui ont répondu à notre enquête.

Dans un premier temps, il ressort un fort sentiment de rejet et d'injustice de la totalité des entretiens passés auprès des personnes concernées. Comme dit dans le chapitre deux de la partie I, nous n'avons pas rencontré d'étudiant.e.s extra-communautaires favorables à cette mesure ou qui pensaient tout au moins que ce coût donnerait davantage de valeur à leurs diplômes.

En effet, rappelons que cette mesure incite les étudiant.e.s de certaines nationalités (européen.ne.s, suisses et probablement canadien.ne.s) à venir étudier en France, quand les autres devront payer seize fois le prix d'une inscription actuelle. Il y aura donc une tarification différenciée en fonction des nationalités des étudiant.e.s. Par ailleurs, les étudiant.e.s des pays émergents sont cités comme étant les bienvenu.e.s, quand les autres sont significativement oublié.e.s du discours.

Or, pour la majorité des étudiant.e.s interviewé.e.s, la différence de salaires dans leur pays d'origine et en France est très importante. Par exemple, le salaire moyen mensuel en Algérie correspond à 40 325 dinars<sup>113</sup>, c'est-à-dire 298 euros. Les étudiant.e.s ou leurs parents devront donc économiser la totalité de neuf mois du salaire moyen pour payer l'inscription d'une année d'étude en France. C'est ce qu'explique M, de nationalité algérienne en Master 2 :

---

<sup>113</sup> Hakim K, « Voici le salaire mensuel moyen des Algériens (Rapport) », *Observalgie*, URL : <https://www.observalgie.com/actualite-algerie/salaire-moyen-net-mensuel-algerien-estime-40325-dinars/>, consultée le 26/04/19.

*Tu sais l'équivalence des 3000 euros en Algérie ? C'est le triple ! Mille euro c'est un Million des dinars, tu dois travailler des années pour venir en France. Il n'y a pas de personnes à faire comme ça. Je ne sais pas que pense le gouvernement... Mes amis, ils s'inquiètent...*

Les étudiant.e.s africain.e.s représentent 46 % des étudiant.e.s en mobilité internationale en France<sup>114</sup>. Si l'on regarde du côté des pays subsahariens qui sont donc massivement concernés par la mesure, le salaire mensuel moyen est très faible. Par exemple, il est au Cameroun de 36 270 FCFA<sup>115</sup> (55 euros) en 2014. Payer une inscription pour une année en licence reviendrait alors à économiser pendant environ 49 mois de ce salaire.

De plus, en dehors de l'Europe, seul.e.s les étudiant.e.s des pays « émergents », en particulier d'Asie, ont été cité.e.s comme cible de cette politique. Le sentiment de discrimination est donc très fort chez les personnes se considérant du Sud, de pays non émergents et/ou de pays pauvres. Elles ont la conviction d'être la cible première de cette stratégie, visant à ne faire venir qu'une certaine élite internationale riche, délaissant les étudiant.e.s brillant.e.s, mais non fortuné.e.s, de leurs pays. D'après M, qui vient de la Côte d'Ivoire, cette loi n'est qu'une façon de signifier aux gens des pays économiquement pauvres de rester chez eux :

*C'est complètement discriminatoire, (...) déjà la majeure partie des gens qui viennent ici pour étudier, ils viennent des pays du Sud, même si il y a aussi beaucoup d'étudiants des pays riches qui viennent ici, mais la France sait que la majorité des étudiants qui viennent ici viennent des pays pauvres, y compris ceux qui vont à la Sorbonne, ou ailleurs, on n'est pas riches ! Maintenant, déjà c'était très difficile au début, mais avec l'augmentation ! c'est simplement une façon de nous dire, de rester chez soi. C'est clair.*

Cette mesure semble avoir choqué d'autant plus que la France s'est toujours prétendue et présentée comme universaliste et aveugle aux différences. Cet universalisme revendiqué représentait un symbole d'équité pour les étudiant.e.s interrogé.e.s et constituait notamment une

---

<sup>114</sup> Séverin Graveleau, « Toujours plus d'étudiants internationaux en France », *Le Monde*, URL : [https://www.lemonde.fr/campus/article/2018/10/12/toujours-plus-d-etudiants-internationaux-en-france\\_5368699\\_4401467.html](https://www.lemonde.fr/campus/article/2018/10/12/toujours-plus-d-etudiants-internationaux-en-france_5368699_4401467.html), consultée le 26/04/19.

<sup>115</sup> Omer Mbadi, « Cameroun : le salaire minimum en hausse de près de 30 % », *Jeune Afrique*, URL : <https://www.jeuneafrique.com/7978/economie/cameroun-le-salaire-minimum-en-hausse-de-pr-s-de-30/>. Consultée le 26/04/19.

raison du choix de la venue en France. C, étudiante colombienne, pointe ce discours contradictoire avec les faits : « *Et je pense que cette augmentation [...] est paradoxale aussi avec le discours de ce pays, quand il parle de beaucoup de droits, de l'éducation* ». Cette mesure vient donc briser chez nos répondant.e.s l'estime qu'elle.il.s avaient pour le modèle éducatif français. C'est ce qu'exprime lors de son entretien, I, Tunisienne de 24 ans :

*La France se revendique - et s'est toujours revendiqué - comme un pays de l'universalisme, le pays de savoir, le pays où le savoir était libre et public et gratuit pour tous, or que finalement ils viennent, ils balancent une mesure pareille. (...) J'ai pas choisi de ne pas être européenne, c'est pas que je veux pas être non-européenne, mais c'est pas un truc que j'ai choisi. Pourquoi parce que je ne suis pas européenne, je dois payer dix fois, un peu plus, seize fois je crois, ce que payent les Européennes ? (...) On vient ici pour faire les mêmes études que tout le monde, mais on se rend compte que en fait on est pas européens, on est pas soumis aux mêmes conditions, tu vois (...). Il y a des étudiants qui vont se dire « pourquoi moi ? Je suis Africain ou Africaine, je viens de, je ne sais pas, du Liban ou n'importe quel pays, et je dois payer plus que mes camarades français ? » Ça n'a pas de sens.*

M, Équatorienne, exprime cette même désillusion quant aux espoirs placés dans les valeurs d'équité françaises :

*On te dit : « ah ouais, la France c'est comme ça. Et la France c'est le pays des droits de l'homme, c'est le truc super universel. » Quand on est en train de fermer les frontières et fermer les opportunités, tu te rends compte que... Que non.*

Le gouvernement dit se baser sur l'idée qu'il est absurde que des étudiant.e.s étrangèr.e.s bénéficient des mêmes coûts d'inscription que des Français.e.s, dont les parents paient les impôts en France. Or comme il a été montré ci-dessus, la moitié des étudiant.e.s en mobilité dans les universités françaises sont issu.e.s de pays plus pauvres économiquement que la France ou ceux de l'Union Européenne, et sont donc moins à même de payer de tels frais. Il va s'agir, à quelques exceptions près, de faire payer cher des études aux étudiant.e.s venant des pays les plus pauvres et de peu faire payer les étudiant.e.s venant de pays riches.

Par ailleurs si les parents des étudiant.e.s étrangèr.e.s ne paient pas leurs impôts en France, leurs enfants en étude dans la métropole contribuent à l'économie française à travers

leurs emplois. En effet sur les 19 entretiens effectués, 15 personnes travaillent, que ce soit de façon régulière ou non. M, étudiante macédonienne de 20 ans, dit vivre cette accusation de profiter des services publics français comme une insulte : elle et tou.te.s ses ami.e.s étrangèr.e.s travaillent et participent donc beaucoup à l'économie française. R, 32 ans, Sénégalaise, étudie tout en gagnant 600 euros par mois, depuis cinq ans. Elle s'est démenée pour mener à bien son projet :

*Les femmes sont déterminées, elles travaillent un peu de gauche à droite, ça va être compliqué, mais bon on fera tout pour continuer nos études. Il y a du favoritisme pour les Français ? Ce n'est pas normal.*

Les femmes, qui sont donc actives en arrivant en France et ce tout en menant leurs études, se sentent ciblées, alors qu'elles contribuent et représentent une économie. Qu'elle soit formelle ou informelle ; elle est bien réelle. C'est également ce qu'explique M, ivoirienne :

*Eux, ce qu'ils ne comprennent pas, c'est que nous, quand on vient ici, on est actives. Même si on l'est au noir, ou légalement, on est actives, on participe aussi, on donne ! Il n'y a pas d'étudiants étrangers qui, qui étudie ici sans travailler à côté. On donne aussi quelque chose, on apporte aussi !*

Le sentiment que cette loi est discriminatoire selon la richesse, mais aussi que cette loi est une loi raciste, émerge alors.

*Rester chez soi ! Pas venir en France. Voilà. C'est-à-dire que Marine Le Pen, maintenant le gouvernement français il assume clairement sa politique migratoire, discriminatoire, c'est-à-dire que, c'est sûr que le Front National, il le fait ouvertement, mais les autres, ils sont tout aussi, tout aussi.... Comment dire, tout aussi, je vais dire, discriminants...tout aussi... xénophobes que Marine Le Pen. Ben parce qu'est-ce qui justifie cette augmentation ? On ne sait pas non plus ce qui justifie cette augmentation.*

Ces sentiments sont partagés par M, qui vient d'Iran et qui ne bénéficie pas d'aide de sa famille :

*C'est comme si l'État français ne veut pas avoir les étudiants extra-européens et c'est ... c'est à mon avis c'est raciste parce que les étudiants d'Europe ils ont peut-être la même situation économique, même devise.*

*Mais pour les autres étudiants du Moyen-Orient de l'Afrique et les autres pays...*

Le sentiment de discrimination s'exprime par l'incompréhension et le manque d'éléments justifiant une telle politique, outre la hiérarchisation des nationalités. Cette mesure est donc vécue (et analysée par nombre d'intellectuel.le.s) comme xénophobe. En effet, les étudiant.e.s étranger.e.s qui font partie de populations qui sont déjà les premières cibles du racisme en France (les populations dites noires, arabes ou issues des migrations postcoloniales), semblent bien être constitué.e.s par cette politique en population étudiante indésirable, à l'exception de quelques individus très fortunés.

La réforme « Bienvenue en France » est donc majoritairement perçue comme étant dans la continuité du projet de contrôle et de restriction de l'immigration, incarnée par la « Loi asile et immigration, pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie ». Cette loi, comme le montre l'Organisation Non Gouvernementale Amnesty International<sup>116</sup> a pour visée de restreindre le nombre d'immigré.e.s sur le sol français. On peut se demander si la réforme bien mal nommée « Bienvenue en France », n'a pas pour objectif implicite de réduire le nombre d'étudiant.e.s venant de pays déjà visés par des restrictions migratoires.

#### **b. Une mesure « inattractive »**

Certain.e.s défenseur.se.s de « Bienvenue en France » affirment que faire payer plus cher les études françaises va attirer plus d'étudiant.e.s étranger.e.s, et de meilleur niveau, le prix des études participant de la valorisation de ces dernières.

Quand nous avons demandé quel effet aurait eu cette mesure sur elles.eux si elle avait été votée avant leur venue en France, les réponses sont quasi unanimes : elle.il.s ne seraient pas venu.e.s. A exprime clairement l'impossibilité dans laquelle elle aurait été de continuer : « *je*

---

<sup>116</sup> Amnesty Internationale, « LE PROJET DE LOI ASILE ET IMMIGRATION ADOPTÉ » publié le 03.08.2018. , URL : <https://www.amnesty.fr/refugies-et-migrants/actualites/le-projet-de-loi-asile-et-immigration-adopte>, consultée le 28/04/19

*laisserais tomber* ». Pour C, qui vient d'Équateur et bénéficie de l'aide de ses parents, cette loi bloque également la plupart des gens qui ont économisé pour venir étudier en France :

*J'ai des ami.e.s qui n'ont pas eu la chance d'avoir des parents qui avaient de l'argent ou qui pouvaient prendre un crédit et qui ont attendu, qui ont travaillé pendant tout ce temps pour pouvoir venir et finalement, ils ne vont jamais venir quoi.*

Selon M, macédonienne, cette loi a stoppé les personnes qui avaient pour projet de venir étudier en France :

*Et là, je peux te dire aussi que tous les étudiants qui ont voulu s'inscrire cette année de la Macédoine, avec lesquels je suis en contact, (...) ont, juste, laissé ça tomber, parce... Non, ça change les choses d'une manière radicale.*

Sur les 19 entretiens effectués, onze étudiant.e.s évoquent l'impact de cette politique sur les personnes qui désiraient venir étudier en France mais qui maintenant ne le peuvent plus, ou reconsidèrent la question. Selon F, Tunisienne de 24 ans,

*Ici d'abord ça va les bloquer. Moi si j'étais maintenant en Tunisie (...) et je veux partir faire mes études en France, je vais à Campus France, je me renseigne, on me dit que le master en fait c'est 2600 euros, je ne viens pas. (...) Je ne vais pas mettre 1000 pour faire mes études ! C'est hallucinant, tu vois ? Pour les étudiants étrangers déjà ça bloque, parce que on veut faire quelque chose mais on ne peut pas, parce que soit on n'a pas les moyens, même si on a les moyens franchement, qui va mettre 2600 euros pour étudier en France ? (...) Pour les personnes qui ne sont pas encore là, ça peut les bloquer, pour les personnes qui sont là, mon cas par exemple, moi je sais que moi et des ami.e.s à moi qui sont pas européens ou européennes on s'indigne, on dit c'est pas juste. (...) En tout cas moi, si je devais passer de M1 à M2 et s'ils me disaient que pour m'inscrire en M2 je devais payer 2600 euros, moi (...), je ne finis pas mon master, tant pis, je le finis en Tunisie tranquillement, je paye 40 dinars l'année, 40 dinars c'est même pas 15 euros et je suis tranquille, franchement.*

Comme vient de l'énoncer cette étudiante en master 2, non seulement la loi empêchera celles.ceux qui n'ont pas les moyens de venir mais provoque également une indignation. Si

certain.e.s ont la possibilité d'étudier pour moins cher dans des universités correctes de leur pays de départ, elle.il.s n'auront aucun intérêt à venir s'endetter dans un pays qui leur fait comprendre que leur place n'est pas ici.

Contrairement au présupposé selon lequel des études payantes sont plus attractives, pour plusieurs étudiant.e.s, c'est le caractère égalitariste et de bonne qualité des études françaises qui les a attiré.e.s. Selon une étudiante haïtienne, « *c'est plus prestigieux de venir ici* » sous-entendu en France, alors que les études y sont peu chères :

*Quand tu dis que tu as un diplôme français, quand tu as un diplôme français. Que tu aies été à la Sorbonne ou à Paris8, il y a tout un, tout une, comment te dire, quand on parle de Paris8, ici, ... Mais quand tu as un diplôme français, c'est un diplôme européen. Même les Canadiens, les autres, ils respectent ça. Moi je connais des étudiants haïtiens qui ont eu leur diplôme ici mais qui sont allés au Canada ou aux Etats-Unis pour travailler. Et quand ils sont allés là-bas, ils sont très bien reçus, avec leur diplôme. C'est ça aussi donc d'un côté ça nous aide aussi en tant qu'étranger, mais ça aide aussi la France, parce que c'est aussi le système éducatif français qui est en train de se répandre un peu partout.*

Cette étudiante insiste sur le fait que le modèle français est très bien coté et que son caractère public et pratiquant un même prix d'entrée pour les étrangèr.e.s permet un grand rayonnement international de la France, *via* les étudiant.e.s qui se sont formé.e.s dans le pays. Ce principe d'une éducation pourvoyeuse d'une scolarité gratuite se construit également en opposition aux études très coûteuses des pays anglo-saxons. C'est le propos tenu par F, colombienne de 26 ans :

*Après je pense aussi que c'est une question aussi de principes (...) Des gens qui disent « je préfère, j'ai choisi plutôt d'apprendre le français de partir en France, parce que l'éducation est gratuite. ». Du coup disons l'Amérique latine se construit par rapport, et contre, et avec, les États-Unis. Du coup le choix de ne, de choisir plutôt le français que l'anglais, c'est un choix politique dans le sens d'une éducation d'un État...fin, disons comment ça s'appelle (...) protecteur, fin d'un État qui assure disons l'éducation, la*

*santé, euh j'ai oublié le mot. Euh par opposition aussi au système américain où tout est privatisé.*

On retrouve ici un argument porté certains syndicats comme la CGT FERC Sup qui s'oppose à cette loi par principe : l'attractivité française reposerait selon ce syndicat également sur le caractère public, ouvert à tou.te.s, des études.

L'attrait des études en France tient aussi à sa tradition intellectuelle critique, tradition qui perdure notamment grâce au caractère peu coûteux des études. En effet, des filières ne donnant pas directement un travail risquent de se voir désaffectées si elles deviennent très onéreuses. C'est ce que plusieurs étudiant.e.s nous ont dit : leurs parents ne seraient pas d'accord qu'elle.il.s fassent des études longues, en art ou en sciences humaines, si elle.il.s doivent payer 3000 ou 4000 euros par an. Pourtant, c'est précisément ce que ces étudiant.e.s, souvent de niveau master, viennent chercher en France.

L'impact sur les universités sera également dramatique, puisque des filières sont composées pour moitié d'étudiant.e.s extra-européen.nes. Cette loi entraînera donc sans doute la disparition de certains masters ou laboratoires. C'est ce que déplore F, étudiante tunisienne de 24 ans :

*Si jamais c'était appliqué moi je pense que les universités françaises vont beaucoup perdre à ce niveau-là. Une fac comme Paris 8, bah, son capital c'est les étudiants étrangers, sans les étrangers la fac elle ne vaut pas grand-chose, 'fin, pas qu'elle vaut pas grand chose, elle vaut encore beaucoup, mais il y aura peut-être des masters, des formations qui vont disparaître par exemple avec la disparition des étudiants étrangers.*

### **c. Des conséquences dramatiques pour les étudiant.e.s « exilé.e.s »**

Par ailleurs cette loi peut avoir et aura des conséquences possiblement dramatiques sur les personnes LGBTI+ qui se sont exilées de pays aux lois lgbtiphobes. Prenons l'exemple de A, diplômée d'un master genre. Elle est Kurde deTurquie, a 32 ans et se définit comme bi. Elle gagne environ 330€ par mois en tant que serveuse et ne bénéficie pas du soutien de sa famille. Selon elle,

*La situation d'un étudiant qui vient de Turquie, d'Istanbul n'est pas pareil à celui qui vient de Canada ou de San Francisco. Le fait de venir en France pour un LGBTQI+ provenant de Kurdistan ou de Turquie peut changer tout dans sa vie. Déjà, on est en dehors de sa communauté, donc plus à l'aise, sans avoir peur des jugements et bien sûr sans avoir peur de la violence de l'État sur les personnes LGBT. On peut se comporter plus librement et on ressent beaucoup moins la pression sociale. Bien sur l'homophobie est toujours un souci en France aussi, mais comme on part de notre pays, on s'éloigne de notre communauté, de famille, etc. Ça ouvre, entre guillemets, une espace de vie, qui devient plus difficile à contrôler pour la communauté.*

Ainsi, fermer économiquement la porte des études à cette population est abolir cet « espace de vie » que certain.e.s se constituent en faisant des études à l'étranger. Et ce, même si A a souligné avoir vécu beaucoup de xénophobie, en tant qu'étudiante étrangère LGBTI+. La loi ne permettra plus à nombre d'étudiant.e.s LGBTI+ de sortir d'un cadre familial et social restreint et de jouir d'une certaine liberté en France.

L'augmentation des frais pourra contraindre également certaines personnes de la communauté LGBTI+ à retourner dans un pays de départ qui peut s'avérer dangereux. Les risques sont très concrets d'après M, Iranienne, qui connaît bien la situation des personnes LGBTI+ dans son pays, puisqu'elle-même en fait partie :

*Je connais les étudiant LGBT iranien iranienne qui sont réfugié.e.s ici, ils vont continuer leurs études, s'ils ont déjà une licence ils vont faire un master. C'est difficile pour eux depuis novembre parce que c'est 2000, 3000€, 4000 € pour un doctorat. Par exemple c'est impossible [...] alors que c'était leur plan et donc je pense qu'ils doivent revenir en Iran et c'est la catastrophe.*

Ne pas pouvoir continuer à faire ces études en France et retourner dans son pays peut constituer un enjeu vital pour certain.e.s étudiant.e.s.

#### **d. La galère financière**

Les étudiant.e.s interrogé.e.s pensent aussi aux conséquences que cette mesure aura sur celles et ceux qui vont tout de même tenter l'aventure. Pour F, Algérienne, cette mesure va mettre certain.e.s étudiant.e.s dans l'obligation de travailler beaucoup plus pour subvenir à leurs besoins et les placera de ce fait dans des situations intenable :

*Pour les gens qui vont quitter leur pays pour vivre ici, ils vont venir avec 5000 euros [de quoi payer l'inscription et le premier mois sur place, nda]. Et bon, ils vont arriver, ils vont abandonner leurs études pour travailler, hein ? On va trouver personne dans les classes, parce que, imaginez-vous, par exemple, je suis Algérienne, pour 7000 euros... je peux pas moi avoir 7000, déjà 3000 euros ou 4000 euros pour l'inscription !? 1000 euros pour disons, vivre le premier mois, notamment trouver un travail, du coup (...), il faut demander à des gens de prêter de l'argent et du coup il faut rembourser (...). Et franchement il y a aussi la loi du travail, 18h par semaine c'est 600 euros par mois, ça sera pas suffisant, déjà même pour le loyer, alors on va travailler 35 heures par semaine et comme ça on va avoir plus de 1000 euros par mois.*

Ce que souligne F, c'est que pour des étudiant.e.s qui financent elles.eux-mêmes leurs études, ces coûts d'inscription sont rédhibitoires : le temps de travail autorisé ne permet pas de financer son quotidien *et* de payer en même temps les frais d'inscription. L'augmentation drastique de ce coût, ajoutée aux frais de la vie quotidienne, obligera alors les plus précaires à travailler à temps plein et donc à mettre de côté leurs études. Comme mentionné ci-dessus par F, travailler à plein temps signifie travailler illégalement puisque les visas d'étudiant.e.s étranger.e.s ne permettent de bénéficier que d'un mi-temps (c'est-à-dire que l'autorisation de travail se limite à 60% du travail légal annuel). Les conséquences de cette situation seront donc certainement un abandon des études (impossibles à conjuguer avec un plein temps) et le recours au travail au noir, comprenant toutes les violences que réservent ces zones de non-droit. F envisage par ailleurs l'endettement que cette double contrainte pourra entraîner, rien que pour une année ; endettement le plus souvent fort difficile à rembourser, rappelons-le, avec les salaires des pays d'origine.

Une étudiante congolaise de 40 ans ayant bénéficié d'une prise en charge dans le cadre de ses études parce qu'elle a travaillé, cotisé et payé ces impôts en France pendant une dizaine d'années, affirme :

*Il faut être réaliste, c'est beaucoup d'argent. Imagine-toi, si je n'avais pas bénéficié du financement, où est-ce que j'aurai l'argent pour payer les 2770 euros ? Déjà, lorsque l'on travaille, on a du mal à économiser ne fusse que 5000 euros, c'est compliqué et lorsqu'on fait des études et on travaille à côté c'est beaucoup plus compliqué. On ne pourra même plus assister au cours, il faut aller au travail et si tu as des absences au boulot cela peut te causer des problèmes.*

Cette analyse est confirmée par M, Ivoirienne : « Avant, même avec ce qu'on payait, les étudiants de ma communauté, eux, ils se faisaient aider (...), parce que c'était compliqué de payer, les frais d'inscription, chaque année ». Elle ne voit pas comment des étudiant.e.s qui financent leurs études pourront payer leur quotidien et les frais d'inscription.

Les dangers liés à la précarisation peuvent être de tous ordres et sont d'autant plus dramatiques sur les femmes. L'impossibilité de résider dans un logement convenable à cause des loyers élevés constitue une des conséquences à risque. En effet, si elles se retrouvent dans l'impossibilité de payer leur loyer, alors elles devront trouver des alternatives. Cela peut signifier de se mettre dans des situations compromettantes voire dangereuses. M, Ivoirienne, analyse la situation actuelle en ces termes :

*Ici entre étudiants étrangers-étrangères, on fonctionne par solidarité. Et la solidarité elle se fait entre hommes. Pas entre femmes. Pas entre femmes et hommes. Entre hommes. Parce que les hommes ils s'organisent de façon telle que dans un studio, ils peuvent être 6 ou 7. Alors que c'est compliqué pour une femme, c'est compliqué de vivre avec 7, 6, 5 hommes, déjà, c'était compliqué. Là, ça va être encore plus... compliqué. Difficile.*

M sait de quoi elle parle : elle a plusieurs fois été contrainte de quitter un logement, et a même été menacée une fois de violences sexuelles chez elle. On lui a proposé aussi à plusieurs reprises de l'héberger contre services sexuels. La précarité financière, accompagnée de la précarité du logement, se paye selon elle très cher pour les femmes.

Toutes les personnes interrogées affirment donc d'une façon ou d'une autre que la mesure « Bienvenue en France » aura des conséquences dramatiques. D'une part, elle dissuade déjà certaines personnes de venir étudier en France au vu du prix exorbitant. D'autre part, elle provoque l'abandon d'études des personnes déjà sur place. Enfin, elle précarisera les personnes

qui viennent faire des études en France, les mettant dans des situations de danger, pourtant déjà bien présents, comme nous l'avons vu dans cette enquête.

#### **e. Conséquences de la mesure et accroissement de la vulnérabilité des femmes et des LGBTI+**

Au sein des précédentes parties, il a été montré que les personnes concernées par cette réforme se trouvaient déjà presque toutes dans des situations de précarité compte tenu des conditions d'accès actuels à l'enseignement supérieur et aux statuts légaux en France, mais aussi du racisme, du sexisme et la lgbtphobie rencontrés dans la vie de tous les jours.

Ces différentes réalités sont consubstantielles : des étudiantes disent être victimes de harcèlement non seulement parce qu'elles sont des femmes, mais aussi parce qu'elles sont des étudiantes étrangères et donc perçues comme loin de leur famille, précaires et vulnérables, quand elles ne sont pas aussi l'objet de fantasmes sexuels racistes. Ici, le harcèlement sexuel joue en même temps sur leur situation de sexe, de classe et de race, les trois éléments venant renforcer la fréquence et l'intensité du harcèlement.

En rendant nombre de femmes et/ou personnes LGBTI+ étudiant.e.s étrangèr.e.s en France encore plus précaires, la réforme «Bienvenue en France» tendra certainement à aggraver la vulnérabilité de ces personnes aux violences intersectionnelles qui les touchent.

#### ***Que retenir ?***

- ⇒ La réforme « Bienvenue en France » a été unanimement reçue par les étudiant.e.s comme raciste et/ou xénophobe, rejetant les étudiant.e.s des pays à faible PIB, déjà ciblés par des lois anti-migratoires.
- ⇒ Elle a suscité beaucoup de déception quant au système universitaire français, réputé public, universaliste, se fondant sur le mérite et non sur la fortune.
- ⇒ La grande majorité des répondant.e.s disent qu'elle.il.s ne seraient pas venu.e.s si elle.il.s avaient dû payer de tels frais d'inscription. Elle.il.s témoignent du fait que

leurs ami.e.s non encore inscrit.e.s ont presque tou.te.s abandonné leur projet d'étude en France.

⇒ Cette loi va certainement impacter durement les étudiant.e.s LGBTI+ qui ne peuvent payer ces sommes et pour qui les études en France sont un moyen ponctuel d'exil.

⇒ Les répondant.e.s constatent l'impossibilité pour les étudiant.e.s non aidé.e.s par leur famille de financer elles.eux-mêmes à la fois leur vie quotidienne en France et les frais d'inscription. Ce.lle.ux qui le tenteront, risquent de louper leurs études, de subir de graves situations d'exploitation et de précarité, cela favorisant l'augmentation des violences de genre déjà subies.

# CONCLUSION

Le 21 avril 2019, la mesure « Bienvenue en France » est entrée en vigueur. Quel impact cela aura-t-il sur les étudiantes et étudiant.e.s LGBTI+ ?

Nous avons tenté de répondre à cette question par une enquête collective qui s'est développée sur une période de quatre mois, à l'issue de laquelle ce que nous considérons seulement comme une possibilité (malheureuse) s'est réalisé : les étudiant.e.s extra-européen.ne.s paieront en France des frais de scolarité seize fois plus élevés que leurs collègues européen.ne.s.

En effet, les étudiant.e.s extra-communautaires sont amené.e.s dès la rentrée 2019 à payer 2770 euros pour une inscription en licence et 3770 euros pour un master. Ainsi une inscription différenciée discriminante sera effectuée puisqu'elle se base sur la nationalité des étudiant.e.s. Les étudiant.e.s africain.e.s vont être les premièr.e.s à en faire les frais, étant donné les faibles PIB des pays d'origine, mais aussi parce qu'elle.il.s représentent 46% de la mobilité estudiantine en France.

De nombreuses voix se sont élevées pour dénoncer les effets racistes et de classe de cette politique, mais aucune à notre connaissance ne faisait mention d'effets sexo-spécifiques. Nous nous sommes donc posé.e.s la question de potentiels effets discriminatoires spécifiques fondés sur le genre, notamment envers les étudiant.e.s femmes et LGBTI+. Nous avons décidé d'enquêter sur le parcours et l'expérience des étudiantes et étudiant.e.s LGBTI+ à travers des entretiens semi-directifs.

Comme toute étude, celle-ci n'est pas exempte de limites et de biais. Parmi les limites, notre échantillon d'interviewé.e.s est composé uniquement de personnes faisant (ou envisageant de faire) leurs études en France et de personnes contre la mesure. Il est également constitué principalement de femmes, et nous n'avons pas rencontré d'étudiant.e.s transgenres, intersexes ou se définissant uniquement comme gays, et d'étudiant.e.s d'Amérique du Nord. Le timing de l'étude, devant suivre celui d'un séminaire de master (janvier-avril), nous a imposé des limites tout en nous permettant de suivre la pertinence du décret et d'apporter des éléments aux débats. Si nous provenons d'horizons variés en termes de formation, de genre, de race, ou

bien encore de nationalité, nous ne sommes pas affranchi.e.s de biais influant sur notre enquête. Concernant notre formation, nous sommes tous et toutes impliqué.e.s dans le Master Genre à Paris 8. De plus nous sommes tous et toutes en désaccord avec ce décret, et c'est également un positionnement éthique qui a motivé notre recherche.

Nous nous sommes donné.e.s comme objectif de notre étude d'analyser les conditions de vie ainsi que la place socio-économique qu'occupent les femmes et LGBTI+ étudiant.es étranger.es en France ; sans céder à une vision binaire considérant les études comme un lieu d'émancipation ou de discrimination. Les femmes et personnes LGBTI+ représentent une part on ne peut moins négligeable de la population estudiantine mondiale. A l'heure d'une forme de mondialisation de l'accès aux études supérieures, nous avons souhaité ajouter une pierre à l'état de l'art des recherches portant sur les migrations estudiantines, champ qui nous a semblé avoir un point aveugle concernant les populations féminines et LGBTI+ ; et ce en prenant comme point d'ancrage l'augmentation sans précédent des frais d'inscription sur ces mêmes populations.

Les premiers effets de cette mesure sont déjà visibles. Dans le cas de l'université Paris8, l'université française accueillant le plus d'étudiant.e.s étrangèr.e.s, les candidatures extra-communautaires ont chuté de moitié. Si cette baisse ne semble pas pour l'instant avoir un effet « genré » dans le cas de Paris8, il ne s'agit pas de s'en réjouir, mais bien de s'inquiéter sur le fait que cet arrêté va avoir des répercussions pour la totalité des étudiant.e.s extra-communautaires. S'il était possible, dans un premier temps, d'attribuer cette baisse d'émission de vœux à un flou entourant la mesure, les chiffres nous montrent que les différentes clarifications ou encore la publication de l'arrêté relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur n'ont pas suffi à endiguer la baisse d'émissions de vœux. Ce constat entre en opposition avec les propos de Mme Vidal qui prétendait que les frais d'inscription aux universités françaises, relativement faible en comparaison avec d'autres pays de l'OCDE, n'étaient pas un critère important pour les étudiant.e.s extra-communautaires venant faire leurs études en France.

L'analyse des entretiens réalisés avec des étudiantes et étudiant.e.s LGBTI+ montre qu'il.elle.s ont quitté leur pays pour étudier en France motivé.e.s par le désir de connaissance et d'aventure, mais aussi celui de s'éloigner de contraintes et difficultés, dont certaines touchent spécifiquement les femmes et les personnes LGBTI+. Le contrôle étouffant de leurs parents et

de leur société d'origine, une situation sécuritaire précaire, l'impossibilité d'exprimer son identité sexuelle et de genre et des conditions de travail difficiles pour les femmes ont été citées.

Il.elle.s ont choisi la France pour la langue, parce qu'il.elle.s ont sur place un réseau social de proches et d'ami.e.s, mais également parce qu'il.elle.s étaient attiré.e.s par l'idée qu'il s'agit d'un pays libre, égalitaire, garant des droits. Leur choix de la France est aussi lié au fait qu'il existe des universités comme celle de Paris8-Vincennes-Saint-Denis, qui promeut les études critiques et alternatives, et que les études y sont à la fois peu coûteuses et réputées de bonne qualité.

De nombreuses difficultés ont cependant jalonné leur parcours d'étude. La complexité des démarches administratives, augmentant la difficulté de trouver un logement et un travail, ont très souvent entraîné une grande précarité, mettant la santé et la sécurité des étudiant.e.s en danger. L'isolement empire cette situation. Le racisme et le sexisme sont des expériences que tou.te.s relatent, les deux éléments étant fréquemment imbriqués. La précarité économique entraîne une grande vulnérabilité aux agressions masculines, dont celles venant d'hommes proches, dont elles auraient pu attendre un soutien (communauté, colocataire, amoureux, etc.). Certain.e.s étudiant.e.s féministes et LGBTI+ sont déçues par le peu de solidarité au sein de collectifs militants, liés à des préjugés racistes ou un manque d'intérêt pour la situation des étrangèr.e.s. En définitive, les violences subies comme la lourde charge liée à des emplois mal rémunérés sont de réels freins à la réussite des études.

Malgré cela, la majorité des étudiant.e.s interrogé.e.s ne sont pas déçu.e.s d'être venu.e.s faire leurs études en France. Les études constituent un élément positif sur différents plans, intellectuels, militants, culturels ou personnels. La qualité des enseignements est un élément fréquemment relevé, que ce soient le contenu des formations parfois déjà gage d'excellence, la possibilité du débat, ou encore, les relations avec les professeur.e.s. Le fait d'évoluer loin de sa famille représente également un atout non-négligeable permettant dans bien des cas d'accéder à une forme d'émancipation ou tout du moins à une prise d'autonomie conséquente.

Un fort sentiment d'injustice concernant la loi "Bienvenue en France" ressort des entretiens effectués. En effet, une interrogation se pose sur la justification d'une distinction des nationalités entre les étudiant.e.s. De plus, cette hausse drastique précarisera les étudiant.e.s déjà en situation de vulnérabilité et qui sont sujet.t.e.s à des violences de genre, sexistes et où

racistes. Certain.e.s seront dans l'obligation d'abandonner leurs études et retourner dans des pays qui parfois marginalisent et violentent certaines communautés (comme la communauté LGBTI+). Ces abandons dus à des freins économiques seront non seulement violents pour les personnes concernées mais constitueront également une perte majeure pour l'université française.

**Ainsi, nous pouvons faire les hypothèses suivantes sur les effets de la réforme « Bienvenue en France » :**

1/ Bien des étudiant.e.s extra-communautaires vont abandonner le projet de venir en France, comme c'est déjà le cas parmi les réseaux amicaux des interviewé.e.s. Les chiffres analysés à Paris8 prouvent cette tendance : les demandes ont déjà baissé de moitié, ce qui ne laisse présager rien de bon pour les inscriptions à venir. Cette réduction des effectifs va pénaliser certaines filières internationales, réduire le rayonnement de la France dans certains pays et empêcher des étudiant.e.s brillant.e.s, mais peu fortuné.e.s, de faire des études et des carrières en France et à l'international. Remarquons que les demandes des femmes baissent autant, ni plus ni moins, que celles des hommes ; cela reflète leur détermination, si visible dans l'ensemble des entretiens, à mener des études contre vents et marées, quand bien même elles sont encore plus précaires que leurs homologues masculins.

2/ Pour celles.ceux qui vont venir tout de même en France mais qui ne peuvent être épaulé.e.s substantiellement par leur famille, le quotidien risque d'être marqué par une précarité terrible. La vie des étudiant.e.s interrogé.e.s se ponctue déjà de calculs quasi-impossibles en lien avec un coût de la vie souvent bien plus élevé que dans le pays de départ. La hausse des frais d'inscriptions se traduira par une accentuation générale du budget à obtenir chaque mois, entraînant une course à la recherche, légale et illégale, d'emplois. Travailler trop empêchera la bonne poursuite des études, nuira à la santé des étudiant.e.s et les mettra certainement dans des situations de danger au travail, les violences sexistes n'étant alors pas des moindres. Ou encore, certain.e.s vont s'endetter et parfois se trouver à ne pouvoir rembourser leurs dettes, comme on le voit de façon internationale. Par ailleurs, les étudiant.e.s étranger.e.s risquent de se tourner vers des emplois plus rapidement rémunérateurs, mais plus dangereux pour leur santé physique

et mentale. Comment économiser 3000 ou 4000 euros par an pour une jeune femme étrangère, en plus des frais du quotidien, sinon en se tournant vers le travail du sexe ?

3/ La précarité économique liée à cette hausse des frais risque d'être d'autant plus cuisante que pour le moment, aucune mesure visant à rendre les démarches administratives plus simples pour les étudiant.e.s extra-communautaires, n'a été à notre connaissance mise en place. Or, les difficultés à obtenir rapidement un titre de séjour les plongent parfois dans des situations où elle.il.s ne peuvent travailler légalement et donc, louer un logement ou tout simplement, gagner de quoi se nourrir.

4/ Cette logique de précarisation risque d'affecter plus durement encore les femmes et les personnes LGBTI+, accentuant leur isolement : elles et ils ne bénéficient souvent pas de la même solidarité dans les communautés de leur pays d'origine que les hommes cisgenres hétérosexuels. Les effets d'une telle réforme se répercuteront donc à tous les niveaux du quotidien déjà difficile de ces personnes. Dimensions imbriquées, recherche de logement, confrontations avec les administrations, temps consacré au travail constituent ici autant de difficultés qui prennent un sens particulier dans le fait d'être femmes ou d'appartenir à une minorité de genre et/ou de sexualité. Précariser encore davantage économiquement ces populations tendra à les rendre encore plus vulnérables aux violences sexistes et de genre. Cette hausse renverra certainement de fait des étudiant.e.s LGBTI+ dans des pays dangereux, ou les obligera à se tourner vers des aides familiales ou communautaires qu'elle.il.s fuient. Les étudiantes, appauvries, seront encore plus susceptibles d'être les cibles de violences de genre, par exemple en dépendant de leur conjoint pour avoir un logement ou en devant dormir dans la rue.

Les violences économiques, racistes et sexistes, déjà très (trop) présentes dans la vie de ces étudiant.e.s, sont des freins à la réalisation de leurs études. Ces difficiles conditions de vie constituent une perte pour les universités françaises, n'offrant pas les moyens à des personnes, pourtant brillantes, de mener à bien leur projet et de devenir, sait-on jamais, de célèbres noms de la recherche.

Une fois la loi en place et la première génération d'étudiant.e.s soumise à cette hausse des frais d'inscription, il sera intéressant de voir si la baisse globale d'émissions de vœux (voire d'inscription) s'ancrera de manière permanente dans le paysage universitaire français. Il serait pertinent de surveiller la manière dont les émissions de vœux que nous avons analysées se traduiront ou non en inscriptions effectives avec les chiffres de la rentrée 2019. Afin d'avoir une enquête plus représentative il faudrait élargir notre panel de personnes interrogées et effectuer une étude comparative avec des hommes hétérosexuels afin d'avoir non seulement un public varié mais également des données comparables avec nos chiffres sur les femmes et LGBTI+.

# BIBLIOGRAPHIE

## 1/ Articles et ouvrages scientifiques

AL'RASSACE Sabreen, FALQUET Jules, « Les femmes parties de leur pays en raison de leur lesbianisme : un état des connaissances en France aujourd'hui », *REVUE Asylon(s)*, N°1, octobre 2006.

BROOKS Rachel, WATERS Johanna, *Student mobilities, migration and the internationalization of higher education*, New York, Palgrave McWilliam, 2011.

BAUDELLOT Christian, ESTABLET Roger 2001. «La scolarité des filles à l'échelle mondiale. » *In* BLOSS T. (dir). 2001. *La dialectique des rapports hommes-femmes*. Paris. PUF : pp 103-123.

BOUCHARD Pierrette, CLOUTIER Renée, « Éducation et émancipation », *Recherches féministes [en ligne]*, 11, (1), 1–6, 1998, URL : <https://doi.org/10.7202/057963ar>, Consulté le 8 avril 2019.

CACOUAULT-BITAUD Marlaine, et OEUVRARD Françoise. *Sociologie de l'éducation*. La Découverte, 2009.

CHAIB Sabah, « Femmes, migration et marché du travail en France », *Les cahiers du CEDREF*, 12 | 2004, p. 211-237.

DAUPHIN Laurence, LEFEBVRE Olivier (dir.), « Les étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur », *État de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France - 47 indicateurs [en ligne]*. Paris : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, fiche 13, p.36-37, ISBN978-2-11-099379-3, 2014 (7e éd.), URL: [https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/7EESR7\\_ES\\_13les\\_etudiants\\_etrangers\\_dans\\_l\\_enseignement\\_superieur.php](https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/7EESR7_ES_13les_etudiants_etrangers_dans_l_enseignement_superieur.php), consulté le 8 avril 2019.

DE GOURCY Constance, « Circulation estudiantine en France et projets migratoires sous contraintes : figures de l'étudiant algérien dans la mondialisation », *Cahiers québécois de démographie*, Montréal, 42 (2), 2013, p. 371–388.

DONATO Katharin et al « Gender and Migration Revisited ». *International Migration Review*, 2007, 40(1), pp. 3-256.

EFIONAYI Denise, PIGUET Etienne, « Les étudiants d'Afrique de l'Ouest face à la globalisation du savoir », *International Development Policy | Revue internationale de politique de développement [En ligne]*, 5 (2), 2014, pp. 1-18, URL : <http://journals.openedition.org/poldev/1730>, consulté le 06 avril 2019.

ESPINEIRA Karine, THOMAS Maud-Yeuse, ALESSANDRIN Arnaud, « Tableau Noir : Les Transidentités et l'École », *Cahiers de la transidentité N° 4*, 2014.

FALQUET Jules, « lesbiennes migrantes, entre hétéro-circulation et recompositions néolibérales du nationalisme », Recueil Alexandries, Collections Esquisses, mars 2011.

FINDLAY Allan, « World class? An investigation of globalisation, difference and international student mobility », *Transactions of the Institute of British Geographers*, 37 (1), 2012, pp. 118-131.

Fonds des Nations Unies pour la Population, État de la population mondiale 2006. Vers l'espoir : les femmes et la migration internationale, New York, FNUAP, 2006.

GARNEAU Stephanie, MAZZELLA Sylvie, « Présentation du numéro. Transformation des mobilités étudiantes Sud-Nord : approches démographiques et sociologiques », *Cahiers québécois de démographie*, Montréal, 42 (2), 2013, pp.183-200.

GIANINI BELOTTI Eléna, *Du côté des petites filles*, 1973, Poche, Paris, 1994.

GOYER Liette, « Parcours universitaire et parcours migratoire. Une étude qualitative de l'expérience des étudiants internationaux », in PICARD France et MASDONATI Jonas (dir.),

*Les parcours d'orientation des jeunes. Dynamiques institutionnelles et identitaires*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2012, pp. 255-276.

HAMALIAN Arpi, « Collectif Laure-Gaudreault : Femmes, éducation et transformations sociales », *Recherches féministes [en ligne]*, 11, (1), 1998, p. 292–294, URL : <https://doi.org/10.7202/057982ar>, consulté le 8 avril 2019.

KIM Jongyoung, « Aspiration for global cultural capital in the stratified realm of global higher education. Why do Korean students go to US graduate schools? », *British Journal of Sociology of Education*, 32(1), 2011, pp. 109-126.

KOFMAN Eleonore (dir), « The invisibility of skilled female migrants and gender relations in studies of skilled migration in Europe », *International Journal of Population Geography* 6(1):45-59 · January 2000.

LESCH Elmien, BRITS S., NAIDOO N.T., « Walking on Eggshells to not Offend People : Experiences of same sex student couples at a south african university », *South African Journal of Higher Education*, 2016.

LESSELIER Claudie, « Femmes migrantes en France », *Les cahiers du CEDREF*, 12 | 2004, p. 45-59.

MANALANSAN Martin, « Queer Intersections: Sexuality and Gender in Migration Studies », *The International Migration Review*, 40(1), 2006, p. 224-249.

MARANDA Marie-France, « Angelo Soares : Stratégies de résistance et travail des femmes », *Recherches féministes [en ligne]*, 11, (1), 1998, p. 308–312, URL : <https://doi.org/10.7202/057988ar>, consulté le 8 avril 2019.

MASULLO Giuseppe , Migrant Sexualities: « Non-normative » Sexual Orientation between Country of Origin and Destination, *Italian Sociological Review*, 5 (3), 2015, p. 383-398.

MORISSON Andrew R. et al, *The international migration of women (English)*, Washington, DC, World Bank, 2007.

MOROKVASIC Mirjana (dir.) « Women in Migration », *International Migration Review*, 1984.

MOUJOURD Nasima, « Effets de la migration sur les femmes et sur les rapports sociaux de sexe : au-delà des visions binaires ». *Cahiers du CEDREF*, 2008, pp.57-79.

PRADO CASTRO Daniela M., GRAHAM Tanya M., « Constructing our Identities : Identity expression amongst lesbian women attending university », *South African Journal of Higher Education*, 2016.

RANKIN Susan R., « Campus Climates for Sexual Minorities », *New Directions for Student Services, Special Issue: Gender Identity and Sexual Orientation: Research, Policy, and Personal*, 111, 2005, p.17-23.

SPAIN Armelle, BEDAR Lucille, PAIEMENT Lucie, « Conception révisée du développement de carrière au féminin » *Recherches féministes [en ligne]*, 11, (1), 1998, p. 95–109, URL : <https://doi.org/10.7202/057969ar>, consulté le 8 avril 2019.

TERRIER Eugénie, « Les migrations internationales pour études. Facteurs de mobilité et inégalités Nord-Sud », *L'Information géographique*, 73 (4), 2009, pp. 69-75.

TIKHONOV SIGRIST Natalia, « Les femmes et l'université en France, 1860-1914 », *Histoire de l'éducation [en ligne]*, 122|2009, URL : <https://journals.openedition.org/histoire-education/1940>, Consulté le 8 avril 2019.

VARIKAS Eleni, *Féminisme, modernité, postmodernisme: pour un dialogue des deux côtés de l'océan*, 1993.

VERSCHUUR Chistine et REYSOOR Fennekey (dir.) *Genre, nouvelle division internationale du travail et migration*, Paris, L'Harmattan, 2005.

WELLS Anna, « International Student Mobility. Approaches, Challenges and Suggestions for Further Research », *Procedia - Social and Behavioral Sciences*, 143, 2014, pp. 19-24.

WHITTLE Stephen, EM Rundall. « Engendered Penalties: Transgender and Transsexual People's Experiences of Inequality and Discrimination. » *The Equalities Review*, London, 2007.

## 2/ Articles de presse

Academic Ranking of World Universities, *shanghairanking.com*, [en ligne], publié en 2015, URL : <http://www.shanghairanking.com/fr/ARWU-Methodology-2015.html>, consultée le 17/04/2019.

Assemblée Générale-Rennes 2, « Témoignages de la hausse des frais d'inscription », *facebook.com* [en ligne], URL: <https://www.facebook.com/watch/?v=487374411769401>, consultée le 08/04/2019.

BARBEZAT Eugénie, « Frais universitaires des étrangers : Bienvenue en France (si vous êtes riches) », *humanité.fr* [en ligne], publié le 04/12/2018, URL : <https://www.humanite.fr/frais-universitaires-des-etrangers-bienvenue-en-france-si-vous-etes-riches-664574>, consultée le 26/04/2019.

BAUMARD Maryline et STROMBONI Camille, « Des députés de la majorité opposés à l'augmentation des droits d'inscription pour les étudiants étrangers », *lemonde.fr* [en ligne], publié le 19/12/2018, URL : [https://www.lemonde.fr/education/article/2018/12/19/des-deputes-lrm-contestent-l-augmentation-des-droits-d-inscription-des-etudiants-etrangers\\_5399504\\_1473685.html](https://www.lemonde.fr/education/article/2018/12/19/des-deputes-lrm-contestent-l-augmentation-des-droits-d-inscription-des-etudiants-etrangers_5399504_1473685.html), consultée le 08/04/2019.

CATARINO Christine et MOROKVASIK Mirjana, « Femmes, genre, migration et mobilités », *Revue européenne des migrations internationales [En ligne]*, vol. 21 - n°1 | 2005, mis en ligne le 22 septembre 2008, consulté le 01 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/remi/2534>.

Communiqué de la CPU, « Droits d'inscription des étudiants extra-communautaires : la conférence des présidents d'université réaffirme sa position », *cpu.fr* [en ligne], publié le 11/01/19, URL : <http://www.cpu.fr/actualite/droits-dinscription-des-etudiants-extra-communautaires-la-conference-des-presidents-duniversite-reaffirme-sa-position/>, consultée le 07/04/19.

Conférence des Présidents d'Université, « 75 : c'est le nombre d'universités au 1<sup>er</sup> janvier 2015 », *cpu.fr* [en ligne], publié le 07/01/2015, URL : <http://www.cpu.fr/actualite/75-cest-le-nombre-duniversites-au-1er-janvier-2015/>, consultée le 02/04/2019.

FASSIN Éric et GUILLARME Bertrand, « Étudiants étrangers : Attirer les plus riches et, en même temps, écarter les plus pauvres », *lemonde.fr* [en ligne], publié le 21/11/2018, URL : [https://www.lemonde.fr/idees/article/2018/11/21/etudiants-etrangers-attirer-les-plus-riches-et-en-meme-temps-ecarter-les-plus-pauvres\\_5386247\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2018/11/21/etudiants-etrangers-attirer-les-plus-riches-et-en-meme-temps-ecarter-les-plus-pauvres_5386247_3232.html), consultée le 1/04/2019.

FELLAH Youcefeux, « Non à l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiant-e-s étrangèr-e-s », *change.org* [en ligne], publié le URL : <https://www.change.org/p/non-%C3%A0-l-augmentation-des-frais-d-inscription-pour-les-%C3%A9tudiant-e-s-%C3%A9tranger-e-s>, consultée le 10/04/2019.

GAYANT Jean-Pascal, « Étudiants étrangers : Augmenter les droits d'inscription à l'université, c'est faire le pari de l'excellence », *lemonde.fr* [en ligne], publié le 21/11/18, URL :

GIRARD Gabriel, « Carrés rouges. Regards sur le printemps érable », *halshs.archives-ouvertes.fr* [en ligne], publié le 05/02/2016, URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01270240/document>, consultée le 2/04/2019.

GUENNEUGUES Laurent, « Étudiants étrangers. La hausse des frais contestée aujourd'hui... et contournée demain ? », *letelegramme.fr* [en ligne], publié le 21/03/2019, URL : <https://www.letelegramme.fr/bretagne/etudiants-etrangers-la-hausse-des-frais-contestee-aujourd-hui-et-contournee-demain-21-03-2019-12238709.php>, consultée le 22/03/19.

GUSTAVE et PECUCHET, « Universités refusant d'appliquer la hausse des frais d'inscription pour les étrangers », *sauvonsluniversite.com* [en ligne], publié le 17/04/2019, URL : <http://www.sauvonsluniversite.com/spip.php?article8480>, consultée le 22/04/2019.

HARARI-KERMADEC Hugo, MOULIN Léonard, FLACHER David, « Les frais d'inscriptions serviront à compenser le désengagement de l'Etat », *acides.hypotheses.org* [en ligne], publié le 31/01/2019, URL : <https://acides.hypotheses.org/2215>, consultée le 20/03/2019.

HEIDSIECK Louis, « Hausse des frais d'inscription à la fac pour les étrangers: les syndicats étudiants sont contre », *etudiant.lefigaro.fr* [en ligne], publié le 23/11/2018, URL : [https://etudiant.lefigaro.fr/article/hausse-des-frais-d-inscription-a-la-fac-leur-seul-objectif-est-de-faire-rentre-un-peu-d-argent-\\_35c0e5aa-ed7e-11e8-b93d-63abecea4c88/](https://etudiant.lefigaro.fr/article/hausse-des-frais-d-inscription-a-la-fac-leur-seul-objectif-est-de-faire-rentre-un-peu-d-argent-_35c0e5aa-ed7e-11e8-b93d-63abecea4c88/), consultée le 05/04/2019.

[https://www.lemonde.fr/idees/article/2018/11/21/etudiants-etrangers-augmenter-les-droits-d-inscription-a-l-universite-c-est-faire-le-pari-de-l-excellence\\_5386242\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2018/11/21/etudiants-etrangers-augmenter-les-droits-d-inscription-a-l-universite-c-est-faire-le-pari-de-l-excellence_5386242_3232.html), consultée le 21/11/18.

JOURLIN Pierre, « Non à l'augmentation des frais d'inscription à l'université, Communiqué de Sud Éducation 44-Université de Nantes », *Blogs.mediapart.fr* [en ligne], publié le 22/11/2018, URL: <https://blogs.mediapart.fr/pierre-jourlin/blog/221118/non-l-augmentation-des-frais-d-inscription-l-universite>, consultée le 7/04/19.

Journal Officiel de la République Française n°0095 du 21 avril 2019, texte n° 26, *legifrance.gouv.fr* [en ligne], publié le 21 avril 2019, URL : [https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=F23AC6933C9B7D8901CDB0E95B7A651E.tplgfr24s\\_1?cidTexte=JORFTEXT000038396848&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000038396509](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=F23AC6933C9B7D8901CDB0E95B7A651E.tplgfr24s_1?cidTexte=JORFTEXT000038396848&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000038396509), consultée le 22/04/2019.

L'Union Générale des Ingénieurs, Cadres et Techniques(UGICT-CGT), « Hausse des frais d'inscription en université : la CGT dénonce la sélection et la ségrégation sociale », *ugict.cgt.fr* [en ligne], publié le 24/11/2018, URL : <http://www.ugict.cgt.fr/articles/actus/hausse-des-frais-d-inscription-en-universite-la-cgt-denonce-la-la-selection-et-la-segregation-sociale>, consultée le 12/04/2019.

Le Syndicat National de l'Enseignement Supérieur, « CNESER plénière exceptionnel du 11/03/2019, motion présenté par le SNESUP-FSU et le SNASUB-FSU », *snesup.fr* [en ligne], publié le 12/03/2019, URL : <https://www.snesup.fr/article/cneser-plenier-exceptionnel-du-11-mars-2019-motion-contre-laugmentation-des-frais>, consultée le 07/04/2019.

LEFRANCOIS Léo, « Devant Campus France, les étudiants disent non à la hausse des frais d'inscription pour les étudiants étrangers », *bondyblog.fr* [en ligne], publié le 07/12/2018, <https://www.bondyblog.fr/reportages/au-tableau/devant-campus-france-les-etudiants-disent-non-la-hausse-des-frais-dinscription-pour-les-etudiants-etrangers/>, consultée le 08/04/2019.

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, « L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN CHIFFRES », [en ligne], publié 27/05/2011, URL : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid54957/les-chiffres-cles-2010-de-l-enseignement-superieur.html>, consultée le 16/05/19.

OUEST France, « Bretagne. Nouveau blocage à l'université Rennes 2, pas de cours ce mercredi », *ouest-France.fr* [en ligne], publié le 27/03/2019, URL : <https://www.ouest-france.fr/bretagne/rennes-35000/universite-la-majeure-partie-des-batiments-de-rennes-2-bloques-6282073>, consultée le 29/04/2019.

PETITDEMANGE, Amélie, « Les étudiants étrangers rapportent chaque année 1,6 milliard d'euros à la France », *etudiant.lefigaro.fr* [en ligne], publié le 26/11/2014, URL : <https://etudiant.lefigaro.fr/les-news/actu/detail/article/les-etudiants-etrangers-rapportent-chaque-annee-1-6-milliard-d-euros-a-la-france-9916/>, consultée le 16/05/19.

PHILIPPE, Édouard, « Présentation de la stratégie d'attractivité pour les étudiants internationaux », *Gouvernement.fr* [en ligne], publié le 19 novembre 2018, URL : <https://www.gouvernement.fr/partage/10704-presentation-de-la-strategie-d-attractivite-pour-les-etudiants-internationaux>, consultée le 20/02/2019.

QUENET Marie, « Frédérique Vidal : la hausse des frais d'inscription ne s'appliquera pas aux doctorants étrangers », *lejdd.fr* [en ligne], publié le 23/02/19, URL : <https://www.lejdd.fr/Societe/Education/frederique-vidal-la-hausse-des-frais-dinscription-ne-sappliquera-pas-aux-doctorants-etrangers-3863006>, consultée le 23/02/19.

Rebellyon Info, « Les flics dans la FAC : que s'est-il passé le 5 février sur le campus de Bron ? », *rebellyon.fr*, [en ligne], publié le 10 février 2019, URL : <https://rebellyon.info/Que-s-est-il-passe-mardi-matin-5-fevrier-20165>, consultée le 04/04/2019.

Rédaction du Journal du Dimanche, « Université pour les étudiants étrangers : des personnalités appellent à "refuser le mur de l'argent" », *lejdd.fr* [en ligne], publié le 05/01/2019, URL : <https://www.lejdd.fr/Societe/Education/universite-pour-les-etudiants-etrangers-des-personnalites-appellent-a-refuser-le-mur-de-largent-3832859>, consultée le 02/04/2019.

Réseau actu, « Hausse des frais d'inscription en vue pour les étudiants étrangers », *eldhoraan.wordpress.fr* [en ligne], URL : <https://eldorhaan.wordpress.com/2018/11/19/hausse-des-frais-dinscription-en-vue-pour-les-etudiants-etrangers/>, consultée le 10/04/2019.

Solidaires Étudiant-e-s, « Facs en lutte contre la hausse des frais d'inscription », *solidaires-etudiant.org* [en ligne], publié le 04/02/2019, URL : <https://www.solidaires-etudiant.org/blog/2019/02/04/facs-en-luttes-1/>, consultée le 06/04/19.

STROMBONI Camille, « La cour des comptes préconise une hausse des droits d'inscription à l'université », *lemonde.fr* [en ligne], publié le 21/11/2018, URL : [https://www.lemonde.fr/education/article/2018/11/21/la-cour-des-comptes-envisage-une-augmentation-des-droits-d-inscription-a-l-universite\\_5386241\\_1473685.html](https://www.lemonde.fr/education/article/2018/11/21/la-cour-des-comptes-envisage-une-augmentation-des-droits-d-inscription-a-l-universite_5386241_1473685.html), consultée le 25/03/2019.

Sud éducation, « Appel à poursuivre la lutte contre la hausse des frais d'inscription », *sudeducation.org* [en ligne], publié 15/03/2019, URL : <https://www.sudeducation.org/appel-a-poursuivre-la-lutte-contre-la-hausse-des-frais-d-inscription.html>, consultée le 02/04/2019.

URBACH Julie, « Nantes : Blocus, manif et grève de la faim à l'université contre la hausse des frais d'inscription des étudiants étrangers », *20minutes.fr* [en ligne], publié le 13/02/19, URL : <https://www.20minutes.fr/societe/2450363-20190213-nantes-blocus-manif-greve-faim-universite-contre-hausse-frais-inscription-etudiants-etrangers>.

### **3/ Autres documents**

#### **Rapports :**

Rapport Campus France, KHAIAT Béatrice (dir), Mars 2019, URL : [https://ressources.campusfrance.org/publi\\_institu/etude\\_prospect/chiffres\\_cles/fr\\_chiffres\\_cles\\_fr.pdf](https://ressources.campusfrance.org/publi_institu/etude_prospect/chiffres_cles/fr_chiffres_cles_fr.pdf), Consulté le 8 avril 2019.

**Sites :**

<http://accueil-etrangers.gouv.fr/modeles/articles-lies/article/consultez-la-liste-des-pays-de-l>, consultée le 10/01/2019.

<http://www.campusfrance.org> : site du Campus France, consulté le 07/04/2019.

<http://www.ehea.info> : site web de l'European Higher Education Area (EHEA) et du processus de Bologne, consulté le 07/04/2019.

<http://www.legs.cnrs.fr/>

<http://www.rhone.gouv.fr/Demarches-administratives/Sejour-travail-naturalisation-et-echange-de-permis-de-conduire-des-etrangers/Etudiants-et-leurs-conjoints/Droit-au-travail-des-etudiants-etrangers>, consultée le 26/04/19

<https://www.sudeducation.org/appele-a-poursuivre-la-lutte-contre-la-hausse-des-frais-d-inscription.html>, consultée le 2/04/2019.